



Third Session
Fortieth Parliament, 2010

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

**Legal and
Constitutional Affairs**

Chair:
The Honourable JOAN FRASER

Wednesday, March 24, 2010
Thursday, March 25, 2010

Issue No. 2

Third and fourth meetings on:
The study of the
DNA Identification Act

WITNESSES:
(See back cover)

Troisième session de la
quarantième législature, 2010

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

**Affaires juridiques et
constitutionnelles**

Présidente :
L'honorable JOAN FRASER

Le mercredi 24 mars 2010
Le jeudi 25 mars 2010

Fascicule n° 2

Troisième et quatrième réunions concernant :
L'examen de la Loi sur l'identification
par les empreintes génétiques

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
LEGAL AND CONSTITUTIONAL AFFAIRS

The Honourable Joan Fraser, *Chair*

The Honourable John D. Wallace, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Angus Baker, P.C.	Joyal, P.C.
Boisvenu	* LeBreton, P.C. (or Comeau)
Carignan	Patterson
Carstairs, P.C.	Rivest
* Cowan	Runciman
(or Tardif)	Watt

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Carstairs, P.C., replaced the Honourable Senator Mercer (*March 25, 2010*).

The Honourable Senator Mercer replaced the Honourable Senator Robichaud, P.C. (*March 25, 2010*).

The Honourable Senator Angus replaced the Honourable Senator Raine (*March 25, 2010*).

The Honourable Senator Raine replaced the Honourable Senator Angus (*March 24, 2010*).

The Honourable Senator Patterson replaced the Honourable Senator Lang (*March 24, 2010*).

The Honourable Senator Robichaud, P.C., replaced the Honourable Senator Carstairs, P.C. (*March 22, 2010*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

Présidente : L'honorable Joan Fraser

Vice-président : L'honorable John D. Wallace

et

Les honorables sénateurs :

Angus Baker, C.P.	Joyal, C.P.
Boisvenu	* LeBreton, C.P. (ou Comeau)
Carignan	Patterson
Carstairs, C.P.	Rivest
* Cowan	Runciman
(ou Tardif)	Watt

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Carstairs, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Mercer (*le 25 mars 2010*).

L'honorable sénateur Mercer a remplacé l'honorable sénateur Robichaud, C.P. (*le 25 mars 2010*).

L'honorable sénateur Angus a remplacé l'honorable sénateur Raine (*le 25 mars 2010*).

L'honorable sénateur Raine a remplacé l'honorable sénateur Angus (*le 24 mars 2010*).

L'honorable sénateur Patterson a remplacé l'honorable sénateur Lang (*le 24 mars 2010*).

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Carstairs, C.P. (*le 22 mars 2010*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, March 24, 2010
(4)

[English]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 4:18 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Joan Fraser, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Boisvenu, Carignan, Fraser, Joyal, P.C., Patterson, Raine, Rivest, Runciman, Wallace and Watt (10).

In attendance: Jennifer Bird and Cynthia Kirkby, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; and Mona Ishack, Communications Officer.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 16, 2010, the committee continued consideration of its study of the provisions and operation of the DNA Identification Act (S.C. 1998, c. 37). (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

WITNESSES:

Warnex PRO-DNA Services Inc:

Amarjit Chahal, Senior Director and Technical Leader.

Maxxam Analytics:

Wayne Murray, Director, Forensic and DNA Services;

Martin Westecott, Supervisor/Forensic Biologist.

The chair made an opening statement.

Mr. Murray and Mr. Chahal each made a statement and, together with Mr. Westecott, answered questions.

At 6:21 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, March 25, 2010
(5)

[English]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 10:35 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Joan Fraser, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Baker, P.C., Boisvenu, Carignan, Fraser, Joyal, P.C., Patterson, Plett, Rivest, Runciman, and Watt (10).

In attendance: Jennifer Bird and Cynthia Kirkby, analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; and Mona Ishack, Communications Officer.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 24 mars 2010
(4)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 18, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Joan Fraser (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Boisvenu, Carignan, Fraser, Joyal, C.P., Patterson, Raine, Rivest, Runciman, Wallace et Watt (10).

Aussi présentes : Jennifer Bird et Cynthia Kirkby, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Mona Ishack, agente des communications.

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 16 mars 2010, le comité poursuit son examen des dispositions et du fonctionnement de la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques (R.C. 1998, ch. 37). (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Warnex Services PRO-ADN :

Amarjit Chahal, directeur principal et chef technique.

Maxxam Analytique :

Wayne Murray, directeur, Services d'analyse médico-légale et génétique;

Martin Westecott, superviseur/biologiste légiste.

La présidente fait une déclaration liminaire.

MM. Murray et Chahal font chacun une déclaration puis, aidés de M. Westecott, répondent aux questions.

À 18 h 21, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 25 mars 2010
(5)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 h 35, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Joan Fraser (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Baker, C.P., Boisvenu, Carignan, Fraser, Joyal, C.P., Patterson, Plett, Rivest, Runciman, Wallace et Watt (10).

Aussi présentes : Jennifer Bird et Cynthia Kirkby, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Mona Ishack, agente des communications.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 16, 2010, the committee continued consideration of its study of the provisions and operation of the DNA Identification Act (S.C. 1998, c. 37). (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

WITNESSES:

Department of Justice Canada:

Greg Yost, Counsel, Criminal Law Policy Section.

Public Safety Canada:

Barry MacKillop, Director General, Law Enforcement and Border Services Directorate.

The chair made an opening statement.

Mr. Yost and Mr. MacKillop each made a statement and answered questions.

At 12:12 p.m., the committee suspended.

At 12:22 p.m., pursuant to rule 92(2)(f), the committee resumed in camera to consider a draft report.

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room during the in camera portion of today's meeting.

At 1:47 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 16 mars 2010, le comité poursuit son examen des dispositions et du fonctionnement de la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques (R.C. 1998, ch. 37). (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Ministère de la Justice Canada :

Greg Yost, avocat, Section de la politique en matière de droit pénal.

Sécurité publique Canada :

Barry MacKillop, directeur général, Direction générale de l'application de la loi et des stratégies frontalières.

La présidente fait une déclaration liminaire.

MM. Yost et MacKillop font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

À 12 h 12, la séance est suspendue.

À 12 h 22, conformément à l'article 92(2)f) du *Règlement du Sénat*, le comité reprend la séance à huis clos pour examiner une ébauche de rapport.

Il est convenu que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la salle pendant le huis clos.

À 13 h 47, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Shaila Anwar

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, March 24, 2010

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 4:18 p.m. to examine the provisions and operation of the DNA Identification Act (S.C. 1998, c. 37).

Senator Joan Fraser (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to this session of the Senate Standing Committee on Legal and Constitutional Affairs. We are continuing our study on the provisions and operation of the DNA Identification Act, which was passed in 1998. This is a statutory review.

We have the great pleasure of having with us today representatives of private forensic labs. From Warnex PRO-DNA Services Inc., we have Dr. Amarjit Chahal, Senior Director and Technical Leader. From Maxxam Analytics International Corporation, we have Dr. Wayne Murray, Director, Forensic and DNA Services; and Martin Westecott, Supervisor/Forensic Biologist. Welcome to the committee. Welcome to the Senate. Thank you all for appearing.

You may understand the way we normally go about these things. We ask you to make opening statements, and then we will ask you questions. We will begin with Dr. Murray.

Wayne Murray, Director, Forensic and DNA Services, Maxxam Analytics: Thank you. Honourable senators, I would like to start by thanking you for the opportunity to be here. It is our pleasure.

I want to take my time to introduce Maxxam Analytics International Corporation in a way that we can potentially start a discussion here about the issues before us. Maxxam Analytics would be considered one of Canada's premier laboratories for scientific services. We are a science company. We are national in our scope within Canada. We operate 32 distinct laboratories across the country from coast to coast. We are a large employer of the Canadian public with 1,800 employees, most of whom have a strong scientific background.

We provide testing for varied clientele, with the company being divided into our core business lines or units. We do environmental testing; we do petroleum services testing; we do food, science and safety testing; and we do forensic and DNA services testing. We hold the number one market position in each of those avenues of work, and I think it is fair to say we would be recognized on five different fronts: expertise, quality assurance procedures and policies, turnaround time, pricing and Canadian-owned and operated. We are owned by the Ontario Municipal Employees Retirement System, OMERS, which is a large recognized pension fund within Canada.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 24 mars 2010

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 18, pour étudier les dispositions et l'application de la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques (L.C. 1998, ch. 37).

Le sénateur Joan Fraser (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bienvenue à cette séance du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Nous poursuivons notre étude des dispositions et de l'application de la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques, qui a été adoptée en 1998. Cette étude se fait dans le cadre d'un examen prévu par la loi.

Nous accueillons aujourd'hui avec grand plaisir des représentants de laboratoires médico-légaux : M. Amarjit Chahal, directeur principal et chef technique de la société Warnex Services PRO-ADN; M. Wayne Murray, directeur des Services d'analyse médico-légale et génétique de la société Maxxam Analytique; M. Martin Westecott, superviseur et biologiste légiste de la même société. Bienvenue, messieurs, à cette séance de notre comité et au Sénat. Merci d'être venus témoigner.

Vous connaissez peut-être déjà notre façon de procéder lorsque nous entendons des témoins. Vous faites une allocution liminaire, puis nous vous posons des questions. Nous commençons par M. Murray.

Wayne Murray, directeur, Services d'analyse médico-légale et génétique, Maxxam Analytique : Merci. Honorables sénateurs, j'aimerais d'abord vous remercier de nous donner l'occasion d'être parmi vous. Tout le plaisir est pour nous.

Permettez-moi de vous présenter la société Maxxam Analytique pour amorcer notre discussion sur les questions à l'étude. Maxxam Analytique est l'un des principaux laboratoires de services scientifiques au Canada. La science est notre spécialité. Nous offrons nos services dans l'ensemble du Canada, où nous possédons 32 laboratoires. Nous sommes un gros employeur puisque nous avons 1 800 employés au pays, dont la plupart ont une solide formation scientifique.

Nous effectuons des analyses pour une clientèle variée, dans les secteurs d'activité de notre entreprise. Nous faisons des analyses environnementales, des analyses de produits pétroliers, des analyses de la salubrité des aliments ainsi que des analyses médico-légales et génétiques. Nous occupons la première place sur le marché dans chacun de ces secteurs. Nous jouissons visiblement d'une bonne réputation pour cinq raisons : notre expertise, nos méthodes et politiques d'assurance de la qualité, nos délais d'exécution, nos prix ainsi que notre caractère de société entièrement canadienne. Nous appartenons au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, qui est l'une des grandes caisses de retraite au Canada.

Of the annual revenue that Maxxam Analytics generates, \$47 million of that comes straight from public-sector-private-sector partnerships and government contracts that exist with the Ministry of the Environment, with the Canadian Food Inspection Agency, with Correctional Service of Canada, with National Defence and with the Royal Canadian Mounted Police, to mention a few.

Specific to the Forensic and DNA Services Division of Maxxam, for which I am the director, we have four distinct departments, only one of which I elaborate on. We run the forensic biology and DNA division of that, which I will talk about in a moment. We have a paternity testing laboratory, an animal DNA diagnostic service and drugs of abuse service. From those avenues of business, we interact with government agencies and clients, law enforcement agencies, livestock producers and registries across the country, and employers in high-risk and safety-sensitive environments.

Specific to the issue at hand and the work that we do related to forensic and DNA services, the highlights of what we have done over the 10 years of our existence are as follows.

We were founded in 1998, and it was certainly, at the time, a unique endeavour in which we brought together people with public sector experience, such as myself and my colleague, Mr. Westecott, and private sector experience that exists at Maxxam Analytics to create a laboratory environment that was unique and with capability in forensic biology.

Similar to the RCMP, we are accredited by the Standards Council of Canada, SCC, which was established in 2000, and since then, we have been re-accredited approximately five times and maintain that accreditation. In an effort to be restricted to not only a Canadian market but to potentially open up a U.S. market, we were also accredited and have maintained accreditation with Forensic Quality Services, which is a U.S.-based accrediting agency that accredits to quality assurance standards issued by the director of the Federal Bureau of Investigation, FBI.

We have a current, ongoing, nine-year standing offer relationship with the RCMP for which we provide full service forensic biology case work. Within this, we have been audited annually by the RCMP to ensure that we meet their needs and their quality standards.

We are currently the only private laboratory in Canada approved by the RCMP for the submission of designated DNA profiles into the National DNA Data Bank. To date, courtesy of both our work with the RCMP and directly with police agencies across Canada, we have reported greater than 2,000 forensic cases. From that clientele, we have established the RCMP, Canadian police agencies, legal and medical practitioners and, in fact, even private citizens as our client base.

Parmi les recettes de Maxxam Analytique, 47 millions de dollars par année proviennent directement de partenariats publics-privés et de marchés publics, notamment avec le ministère de l'Environnement, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, le Service correctionnel du Canada, le ministère de la Défense nationale et la Gendarmerie royale du Canada, pour n'en nommer que quelques-uns.

La Division des services d'analyse médico-légale et génétique, dont je suis le directeur, est composée de quatre départements distincts. Je me bornerai ici à parler d'un seul d'entre eux, soit les services d'analyse médico-légale et d'analyse génétique. J'y reviens dans un instant. Nous effectuons des tests de paternité, des analyses génétiques sur des animaux et des tests de détection de substances toxicomanogènes. Nos clients sont des organismes publics, des services de police, de producteurs de bétail, des gestionnaires de banques de données et des employeurs dans des milieux où la sécurité est primordiale.

Voici maintenant les faits saillants de nos 10 années d'existence, dans le domaine des services d'analyse médico-légale et génétique.

Notre entreprise a été fondée en 1998 et constituait certainement, à l'époque, un cas unique en son genre. Nous avons réuni, au sein de Maxxam Analytique, des gens possédant de l'expérience dans le secteur public, comme moi et mon collègue, M. Westecott, avec des gens du secteur privé, dans le but de créer un réseau unique de laboratoires pouvant effectuer des analyses biologiques médico-légales.

À l'instar de la GRC, nos laboratoires sont homologués par le Conseil canadien des normes depuis l'année 2000. L'homologation a été renouvelée environ cinq fois par la suite. Dans le but de prendre de l'expansion hors du marché canadien, sur le marché des États-Unis, nous avons également obtenu l'homologation de Forensic Quality Services, l'organisme étasunien qui certifie la conformité des laboratoires aux normes d'assurance de la qualité établies par le directeur du FBI.

Nous avons actuellement, avec la GRC, un contrat d'offre à commandes d'une durée de neuf ans, dans lequel nous fournissons des services complets d'analyse biologique médico-légale. Conformément à ce contrat, la GRC effectue une vérification annuelle pour s'assurer que nous répondons à ses besoins et à ses normes de qualité.

Nous sommes actuellement le seul laboratoire privé au Canada que la GRC autorise à verser des profils génétiques désignés dans la Banque nationale de données génétiques. Jusqu'à maintenant, dans le cadre de notre travail avec la GRC et directement avec d'autres services de police du Canada, nous avons produit plus de 2 000 rapports d'analyse médico-légale. La clientèle que nous nous sommes constituée comprend donc la GRC, des services de police canadiens, des spécialistes des questions médico-légales et même de simples citoyens.

Very specific to the U.S. Combined DNA Index System, or CODIS, and the National DNA Data Bank, we have submitted 1,035 DNA profiles for entry. From this, we have generated 420 hits to either the Convicted Offender Index or the Crime Scene Index, representing a 41 per cent hit rate.

I think our business has a place as a complementary service to that which exists within the RCMP, the Centre of Forensic Sciences and the Quebec forensic laboratories in Canada, as it speaks to issues of turnaround time, or rapid turnaround time, and expanded scopes of service.

That summarizes who we are as a company, what we do and how we go about doing it. I look forward to your questions and the discussion that comes from them.

Amarjit Chahal, Senior Director and Technical Leader, Warnex PRO-DNA Services Inc.: Good evening, honourable senators. My statement is in front of you in case you cannot keep up with me.

Thank you for the opportunity today to speak to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs on the provisions and operation of the DNA Identification Act. I am the Senior Director and Technical Leader of Warnex PRO-DNA Services Inc. in Thunder Bay, Ontario. Warnex PRO-DNA Services Inc. is a subsidiary of a public company called Warnex Inc. Warnex Inc. is a life sciences company devoted to protecting public health by providing lab services to the pharmaceutical and health care sectors, and it employs approximately 200 persons.

With respect to Warnex PRO-DNA Services Inc., I will refer to this subsidiary as Warnex. It is the one directly related to forensic DNA. It was called Molecular World Inc. before June 2009. It is located in Thunder Bay, Ontario. It has been providing specialized forensic DNA testing services to defence counsel and law enforcement agencies, which include the RCMP, Ontario Provincial Police, or OPP, and municipal police services across Canada, for the past six years.

Warnex is the only private accredited DNA analytical facility in Canada to carry out forensic tests using all four DNA technologies. There are three nuclear DNA technologies, including the one dealing with the National DNA Data Bank and one technology called mitochondrial DNA. We use these technologies on both modern and ancient samples.

We are accredited by the Standards Council of Canada to ISO 17025 standards for providing forensic DNA testing services. This accreditation is identical to that held by the RCMP forensic labs. Staff has provided expert witness testimony in court for mitochondrial and nuclear DNA evidence.

Warnex provides fast turnaround times to assist in speeding up surveillance and investigation. Warnex can provide investigators with DNA conclusions within 10 to 30 days. This represents

Fait à noter en particulier, nous avons préparé 1 035 profils génétiques à verser dans le Combined DNA Index System des États-Unis et dans la Banque nationale de données génétiques. Nous avons obtenu 420 résultats positifs d'analyse reliant un profil au fichier des condamnés ou au fichier de criminalistique, ce qui constitue un taux de résultats positifs de 41 p. 100.

Je crois que notre entreprise a sa place en tant que fournisseur de services qui complètent, au Canada, le travail de la GRC, du Centre des sciences judiciaires et des laboratoires médico-légaux du Québec, notamment pour accélérer les délais d'exécution et étendre la gamme des services offerts.

Voilà qui vous donne un aperçu de notre entreprise et de nos activités. Je serai heureux de répondre à vos questions et d'en discuter avec vous.

Amarjit Chahal, directeur principal et chef technique, Warnex Services PRO-ADN : Bonjour, honorables sénateurs. Vous avez en main le texte de mon allocution, au cas où vous auriez de la difficulté à me suivre.

Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles au sujet des dispositions et de l'application de la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques. Je suis directeur principal et chef technique de la société Warnex Services PRO-ADN inc., filiale établie à Thunder Bay, en Ontario, de la société ouverte Warnex inc., qui œuvre dans le domaine des sciences de la vie et qui est vouée à la protection de la santé publique. Warnex inc. fournit des services d'analyse en laboratoire au secteur pharmaceutique et au secteur des soins de santé. Son personnel compte environ 200 personnes.

Je désignerai la filiale Warnex Services PRO-ADN par le nom Warnex. C'est la seule filiale qui s'occupe des analyses génétiques médico-légales. Avant juin 2009, elle s'appelait Molecular World inc. Ses locaux se trouvent à Thunder Bay, en Ontario. Elle fournit depuis six ans des services spécialisés d'analyse génétique médico-légale à des avocats de la défense et à des services de police, notamment la GRC, la Police provinciale de l'Ontario et des services de police municipaux du Canada.

Warnex est la seule entreprise privée dont les laboratoires sont homologués pour effectuer des analyses génétiques au moyen des quatre techniques existantes. Il existe trois techniques d'analyse de l'ADN nucléaire, y compris celle qui est employée pour la Banque nationale de données génétiques, et il existe aussi une technique d'analyse de l'ADN mitochondrial. Nous utilisons ces techniques sur des prélèvements modernes et anciens.

Le Conseil canadien des normes a homologué notre conformité à la norme ISO 17025, concernant les services d'analyse génétique médico-légale. Cette homologation est identique à celle que détiennent les laboratoires médico-légaux de la GRC. Des membres de notre personnel ont été appelés à témoigner devant la justice en tant qu'experts de l'identification par les empreintes génétiques, au moyen de l'ADN mitochondrial et de l'ADN nucléaire.

Warnex réalise des analyses dans des délais rapides, pour faciliter la surveillance et les enquêtes. Elle peut fournir aux enquêteurs les résultats de ses analyses dans un délai de 10 à 30 jours, ce qui

tangible savings of time and cost, and many suspects can quickly be identified or excluded. There are other reasons, such as the humanitarian and compassionate values, of solving cases quickly by delivering timely DNA analysis services.

Currently, only nuclear DNA technology is used by the government labs for forensic casework, as well as for the National DNA Data Bank in question today. Around the world, mitochondrial DNA analysis has proven its forensic and probative value to law enforcement. The FBI started using mitochondrial DNA technology in 1996, and we started our lab for offering this technology in 2003, in Thunder Bay. Many mitochondrial DNA cases have been successfully tried in the U.S. courts, whereas, on this side of the border Warnex presented mitochondrial DNA evidence in a Canadian court case in 2006 that assisted with the conviction of Ronald Woodcock, in *R. v. Woodcock*. This is the first reported case in the Canadian courts that used mitochondrial DNA as evidence in a criminal case.

Senator Baker: Is *R. v. Woodcock* the name of the case?

Mr. Chahal: Yes.

Senator Baker: Thank you.

Mr. Chahal: Warnex had used this second technology in many cases. Example cases are listed in the handouts. I will go by the year. This technology is more important because it can help solve cold cases.

The first example is *R. v. Woodcock*. That was the 1994 case. The second is the identification of a missing person, namely, Lambert Daniels, who was missing since 1991. The third case is the identification of a suspect in the Candace Derksen case in Winnipeg. That is a 1984 case. The girl disappeared in 1984, and we helped identify the suspect a couple of years ago. This technology can also be used to identify old remains, such as World War II soldiers. We have assisted with the identification of World War II soldiers.

Although I am here today to answer questions about the RCMP's National DNA Data Bank from the perspective of a private DNA testing company, I am also requesting an opportunity for my suggestions about the expansion of present RCMP DNA data bank to include a missing persons index and mitochondrial DNA testing technology, the second technology I was just talking about.

Dr. Ron Fourny, who is in the audience, has worked on this proposal for many years and has presented the importance of such a database before the Parliament in the past.

permet des économies tangibles de temps et d'argent. De nombreux suspects peuvent être rapidement incriminés ou exclus. Il convient en outre, pour des motifs humanitaires et par souci de compassion, de résoudre les affaires dans les meilleurs délais grâce à des services rapides d'analyse génétique.

Actuellement, seule la technique de l'ADN nucléaire est employée dans les laboratoires appartenant à l'État pour les analyses médico-légales et pour alimenter la Banque nationale de données génétiques, dont il est question aujourd'hui. Or, un peu partout dans le monde, l'analyse de l'ADN mitochondrial a fait la preuve de son utilité, pour les services de police, comme technique médico-légale fournissant des résultats probants. Le FBI a commencé à avoir recours à l'analyse de l'ADN mitochondrial en 1996, et notre laboratoire s'est mis à offrir ce service en 2003, à Thunder Bay. De nombreuses analyses de l'ADN mitochondrial ont été retenues comme preuves valides devant les tribunaux, aux États-Unis. Au Canada, l'analyse de l'ADN mitochondrial a été retenue comme preuve, en 2006, dans l'affaire *R. c. Woodcock*, où Ronald Woodcock a été déclaré coupable. C'est le premier procès criminel, dans les annales judiciaires canadiennes, où l'analyse de l'ADN mitochondrial a été utilisée comme preuve.

Le sénateur Baker : L'affaire s'appelle-t-elle *R. c. Woodcock*?

M. Chahal : Oui.

Le sénateur Baker : Merci.

M. Chahal : Warnex a utilisé cette technologie dans de nombreuses affaires. Vous en trouverez des exemples dans la documentation qui vous a été remise. Je vais suivre l'ordre chronologique. Cette technique est plus importante parce qu'elle peut aider la justice à résoudre des affaires datant d'un certain nombre d'années.

Le premier exemple, *R. c. Woodcock*, date de 1994. Le deuxième est l'identification d'une personne disparue depuis 1991, Lambert Daniels. Le troisième est l'identification d'un suspect dans l'affaire Candace Derksen, à Winnipeg, en 1984. Cette jeune fille avait disparu cette année-là. Il y a environ deux ans, nos analyses ont permis de retracer un suspect. Cette technique est utile aussi pour identifier de vieux restes humains, comme des soldats de la Première Guerre mondiale. Nous avons participé à l'identification de soldats de la Première Guerre mondiale.

Bien qu'on m'ait demandé de témoigner pour répondre aux questions sur la Banque nationale de données génétiques de la GRC en tant que représentant d'une entreprise privée qui effectue des analyses génétiques, je voudrais saisir l'occasion pour vous suggérer des améliorations à apporter à cette banque. Je crois qu'on devrait y inclure un fichier des personnes disparues ainsi que des résultats d'analyse de l'ADN mitochondrial, c'est-à-dire la deuxième technique, dont je viens de vous parler.

M. Ron Fourny, qui est présent dans l'assistance, a travaillé de nombreuses années sur cette proposition et a déjà fait valoir, devant le Parlement, l'importance d'une telle base de données.

To give you an example, in 2000, the FBI lab began developing the National Missing Person DNA Database program for the identification of missing and unidentified persons. Both mitochondrial and nuclear DNA profiles can be entered into their missing persons index, which is part of their national data bank.

It is important to note that there is no such database in Canada, whereas there are hundreds of missing persons and unidentified human remains in Canada that can be identified if such a database is available or if the present database is expanded to include missing persons and the second technology.

The benefits of allowing both DNA technologies in the DNA database of missing persons in Canada include the following: First, it will bring certainty and relief to families of missing persons; second, it will provide comfort to families of missing persons to know that their mitochondrial and nuclear DNA have been stored in the missing persons database and the law enforcement is working toward identifying their missing relatives; third, it will bring certainty in that mitochondrial and nuclear DNA profiles from the personal effects and the relatives of missing persons are stored before the relatives are deceased — if the only available relative of the missing person is deceased at the time the remains are found, then the missing person will never be identified; fourth, partial remains can be returned to the families upon identification. Once we have DNA-typed the partial remains, then, if more remains from the same person are found at a later date, there will be no confusion. If the partial remains have already been returned to the family without the DNA profiles, then the remaining partial remains will never be identified again. This speaks to the importance of adding a missing persons index to the current database in question.

Since our lab is not directly supplying DNA profiles to the database at present, I thought my suggestion will be more about how you can expand the database.

In 2005, a published consultation paper examined the issues that would be involved in establishing an approach to creating a national DNA database to make links between persons who have been reported missing and unidentified human remains. This paper was prepared from the work undertaken by a federal-provincial-territorial working group. The creation of a DNA missing persons index would allow the use of existing technology to confirm whether or not unidentified human remains are those of a missing person, and thereby provide relief for the families of missing persons.

The Chair: Thank you both very much. We will now go to questions.

Pour vous donner un exemple, en 2000, le laboratoire du FBI a commencé à mettre en œuvre un programme national de base de données génétiques pour l'identification des personnes disparues. Le fichier ainsi constitué, dans la banque nationale de données du FBI, peut contenir des profils d'ADN mitochondrial et des profils d'ADN nucléaires.

Fait important à souligner, il n'existe aucune base de données de ce type au Canada, même s'il s'y trouve des centaines de cas de personnes portées disparues et de restes humains non identifiés, qui pourraient l'être si l'on disposait d'une base de données ou si la base de données actuelle était étoffée par l'ajout d'un fichier de personnes disparues et de profils génétiques réalisés avec la seconde technique.

L'inclusion des deux types d'analyse génétique dans une base de données des personnes portées disparues au Canada comporterait les avantages suivants. Premièrement, des familles de personne disparue cesseraient de souffrir de l'incertitude et y trouveraient un soulagement. Deuxièmement, des familles de personne disparue seraient réconfortées de savoir que leurs empreintes génétiques tirées des analyses de l'ADN mitochondrial et de l'ADN nucléaire ont été consignées dans la base de données des personnes disparues et que les forces de l'ordre s'activent pour identifier la personne disparue. Troisièmement, il serait rassurant de savoir que les profils d'ADN mitochondrial et nucléaire réalisés à partir des effets personnels de la personne disparue et de prélèvements sur des membres de sa famille ont été consignés avant le décès de ceux-ci. En effet, si tous les membres de la famille sont décédés au moment où les restes de la personne disparue sont retrouvés, ces restes ne peuvent plus être identifiés. Quatrièmement, les restes partiels peuvent être remis aux familles une fois qu'ils ont été identifiés, c'est-à-dire une fois que le profil génétique a été consigné. Si d'autres restes de la même personne sont retrouvés plus tard, il n'y aura pas de confusion. À l'inverse, si des restes partiels sont remis à la famille sans que le profil génétique soit consigné, les autres restes qui seront retrouvés par la suite ne pourront jamais être identifiés. Voilà qui démontre bien l'importance d'ajouter un fichier des personnes disparues à la base de données actuelle.

Étant donné que notre laboratoire ne prépare pas actuellement des profils génétiques à verser dans la base de données, je me suis dit que ma suggestion devait porter surtout sur la façon de s'y prendre pour l'étoffer.

En 2005, un document de consultation ayant été publié faisait un tour d'horizon sur les problèmes à résoudre en vue de créer une base de données génétiques permettant de faire des liens entre les personnes portées disparues et les restes humains non identifiés. Ce document s'inspirait du travail réalisé précédemment par un groupe de travail fédéral-provincial-territorial. La création d'un fichier de données génétiques sur les personnes disparues nous permettrait d'utiliser des techniques existantes pour déterminer si des restes humains non identifiés sont ceux d'une personne disparue, ce qui serait une source de soulagement pour la famille.

La présidente : Merci beaucoup à tous les deux. Nous passons maintenant aux questions.

Senator Wallace: Thank you for the presentations. They were very interesting. As you may realize, we have heard a great deal about the government forensic lab facilities. It is interesting to see what the private sector adds to all of this.

For the sake of my own education, I obviously want to have a full appreciation of what the private sector forensic labs are capable of and how it compares to the needs provided by the government facilities. I took from what you said that you have the same formal accreditation as would exist with the RCMP labs and the provincial labs in Ontario and Quebec.

Could you again confirm if, in fact, that is true and if your technologies or practices have any limitations that would make them not totally comparable to the government-owned and government-operated facilities?

At the end of it, how could we match up the private sector technology and practices with those government-owned and government-operated facilities? I would like to hear from both of you on that.

Mr. Chahal: Our accreditation is in one area only, that being biology DNA, whereas the RCMP labs are accredited in all the forensic disciplines, which include documents, fingerprints, firearms, et cetera. That is the key difference. As far as DNA is concerned, we have the same or similar technology. The same standards apply because SCC has a separate standard for the biology and DNA. They accredit both RCMP labs and private labs to the same standards.

Mr. Murray: Maxxam Analytics has the same accreditation for testing as that held by the RCMP under the Standards Council of Canada. The Centre of Forensic Sciences is accredited by the American Society of Crime Laboratory Directors Laboratory Accreditation Board. It is the same standard within the umbrella of accreditation with a different organization and a few different metrics. I know that because I was an employee there when it was put in place by the director at that time, Doug Lucas. It is the same umbrella requirements with a different accrediting body, which is again distinct from that in the Quebec provincial lab.

To answer your question directly, Maxxam's accreditation is the same as that of the RCMP. We are held to the same standards. We could be audited by the same individuals. We are audited by the RCMP, but as part of our standing offer, not as part of our accreditation.

To answer the last part of your question with respect to equipment and technologies, the RCMP has a research and development group run by Dr. Fournery. I would suggest that they are more on the cusp of recent technological advances and the placement of that in their laboratory system than we would be in the private sector.

Le sénateur Wallace : Merci pour ces exposés très intéressants. Comme vous le savez peut-être, on nous a beaucoup parlé des laboratoires médico-légaux appartenant à l'État. Il est intéressant de savoir que le secteur privé a aussi un rôle à jouer.

J'aimerais personnellement en savoir davantage sur les capacités des laboratoires médico-légaux du secteur privé comparativement aux laboratoires appartenant à l'État. Si je vous ai bien compris, vos laboratoires ont reçu la même homologation que les laboratoires de la GRC et les laboratoires provinciaux en Ontario et au Québec.

Pourriez-vous nous confirmer que c'est bien le cas et que vos techniques et vos pratiques ne souffrent pas de limites qui feraient que vos laboratoires ne seraient pas tout à fait comparables à ceux qui appartiennent à l'État ou qui sont exploités par lui?

En fin de compte, comment peut-on utiliser en complémentarité les techniques et les pratiques du secteur privé avec celles des laboratoires de l'État? J'aimerais vous entendre tous les deux à ce sujet.

M. Chahal : Notre homologation concerne un domaine seulement, soit les analyses biologiques et génétiques. Les laboratoires de la GRC sont homologués pour toutes les analyses médico-légales, qu'il s'agisse de documents, d'empreintes digitales, d'armes à feu ou d'autre chose. C'est la principale différence. Pour les analyses génétiques, nous utilisons des techniques identiques ou semblables. La conformité des laboratoires est établie par rapport à la même norme parce que le Conseil canadien des normes applique une norme distincte pour les analyses biologiques et génétiques. Les laboratoires de la GRC et les laboratoires privés sont homologués selon la même norme.

M. Murray : Les laboratoires de Maxxam Analytique sont homologués par le Conseil canadien des normes selon la même norme relative aux analyses que les laboratoires de la GRC. Le Centre des sciences judiciaires reçoit son homologation de la commission d'homologation des laboratoires de l'American Society of Crime Laboratory Directors. C'est la même norme qui est appliquée, mais l'homologation se fait par un organisme différent, et les mesures diffèrent quelque peu. Je suis au courant parce j'étais un employé du Centre des sciences judiciaires lorsque Doug Lucas, le directeur à l'époque, a fait les démarches pour obtenir l'homologation. Les exigences sont les mêmes, mais l'organisme d'homologation est différent. Ce n'est pas le même organisme non plus dans le cas du laboratoire provincial au Québec.

Pour répondre à votre question directement, je vous dirais que les laboratoires de Maxxam répondent à la même norme que ceux de la GRC. Les mêmes personnes sont susceptibles de faire les vérifications dans les deux cas. La GRC vérifie nos laboratoires, mais c'est dans le cadre de notre offre à commandes, et non de notre homologation.

En ce qui concerne la dernière partie de votre question, concernant l'équipement et les techniques, il existe à la GRC un groupe de recherche et développement sous la direction de M. Fournery. Je dirais que ce groupe est plus au courant que nos entreprises privées des avancées technologiques les plus récentes et des utilisations potentielles de ces avancées dans les laboratoires.

Senator Wallace: Dr. Murray, in your presentation you mentioned that you saw the role of your lab as providing a complementary service to the RCMP and the provincial labs in Quebec and Ontario?

Mr. Murray: Yes, I did.

Senator Wallace: What did you mean by that?

Mr. Murray: To give credit where credit is due, nine years ago the RCMP had the foresight to see that in the future a number of things could come forward that would require more service than they were capable of with their standard staff that was not easily increased. From that proactive thinking, they established a standing offer, which has been competed on by a number of companies, to put a system in place to allow them to overflow casework in times of need. With the ebbs and flows that can occur in the forensic biology business, when a case such as the Pickton murders occurs, to which they have to dedicate a significant amount of their resources, what do they do with the routine casework that comes through the door? When the RCMP and Maxxam came together in a public-private partnership, it worked well for us all. We were able to provide service for routine and regular casework as well as look after the intense matters of the Pickton murders. We were complementary in that way.

The second avenue that speaks to complementarity is that, because we have worked with the RCMP for those nine years, we have essentially marketed ourselves to police agencies across Canada. We have reported to 350 police agencies; even though we are working with the RCMP, we are looked upon by them to ensure that we meet standards and qualifications, and our reports are issued on Maxxam's letter head. The police agencies became aware that Maxxam could do the work, and we provide a good quality product.

That allowed them to think outside the box and go to Maxxam when the RCMP could not provide a service at a particular time. From that, Maxxam has developed a clientele that goes directly to them for various needs. They may require expedited service in a particular case; or a Crown Attorney or a police agency may be required to expand their scope of testing from the original items submitted. We have filled the need for that extra service.

Senator Wallace: One reservation that I have heard about with the use of private labs in the DNA system involves the confidentiality of the information you obtain or provide and the privacy of the people from whom you have taken DNA samples. As well, since much of what you develop can find its way into court cases, the continuity of evidence is critically important.

Le sénateur Wallace : Monsieur Murray, dans votre exposé, vous avez indiqué que votre laboratoire avait comme rôle, selon vous, de fournir des services complémentaires à la GRC et aux laboratoires provinciaux du Québec et de l'Ontario, n'est-ce pas?

M. Murray : Oui.

Le sénateur Wallace : Que voulez-vous dire par là?

M. Murray : Rendons à César ce qui est à César. Il y a neuf ans, la GRC a eu la prévoyance de s'apercevoir qu'à l'avenir, elle risquait d'avoir des besoins dépassant sa capacité à fournir certains services avec son propre personnel, qu'elle ne pouvait pas facilement augmenter. Elle a donc fait un appel d'offres à commandes, auquel un certain nombre d'entreprises ont répondu, et a mis sur pied un système lui permettant d'avoir recours à une telle offre lorsque ses laboratoires seraient surchargés de travail. Le domaine des analyses biologiques médico-légales étant soumis à des périodes de pointe imprévisibles, par exemple lorsque se produit une affaire comme les meurtres Pickton, auxquels la GRC a dû consacrer beaucoup de ressources, elle a dû trouver une solution pour qu'en pareil cas, on puisse continuer d'effectuer les analyses médico-légales routinières. La GRC et Maxxam ont conclu un partenariat public-privé qui est à l'avantage de tous et qui nous permet de continuer de fournir des services pour les affaires routinières ou ordinaires tout en absorbant le travail intense associé aux meurtres Pickton. C'est ainsi que nos services sont complémentaires.

La complémentarité se manifeste également d'une deuxième façon. Comme nous travaillons avec la GRC depuis neuf ans, nous nous sommes fait connaître des services de police du Canada. Nous avons envoyé des rapports d'analyse à 350 services de police. Même lorsque c'est avec la GRC que nous travaillons, nous savons que les autres services de police voient en nous une entreprise qui s'assure de respecter les normes et de posséder les compétences nécessaires. Nos rapports d'analyse sont rédigés sur du papier à en-tête Maxxam. Les policiers ont pu constater que Maxxam fournissait des services de qualité.

Par conséquent, les autres services de police se sont mis à regarder du côté de Maxxam lorsque la GRC n'était pas en mesure de leur fournir ce dont ils avaient besoin, au moment voulu. Maxxam trouve désormais parmi eux des clients qui s'adressent directement à elle pour répondre à divers besoins, par exemple s'il leur faut un service rapide dans un dossier particulier. Il peut arriver aussi qu'un substitut du procureur général ou un service de police ait besoin de pousser une analyse plus loin par rapport à l'analyse initiale. Nous répondons à ce genre de besoins.

Le sénateur Wallace : Certains ont des réserves au sujet du respect de la confidentialité lorsqu'on fait appel à des laboratoires privés pour les analyses génétiques. On craint pour la confidentialité de l'information sur les personnes dont vous analysez l'ADN. En outre, comme les résultats de vos analyses sont susceptibles de se retrouver souvent comme preuves dans une procédure judiciaire, il est crucial de s'assurer de la protection et du contrôle des éléments de la preuve.

What would each of you say about the issues of privacy, confidentiality and continuity? Are those something that you have been able to satisfy with your private labs working in conjunction with, in particular, the RCMP?

Mr. Chahal: Warnex has been providing these services for six years. We have never had a single issue with confidentiality. We know that we must provide confidential service to our client, which most of the time is law enforcement, not defence counsel. We have the proper policies and procedures in place, which are similar to those of any organization, whether private or government, that is providing confidential forensic DNA testing services.

Senator Wallace: I am sure that you are required to sign confidentiality agreements.

Mr. Chahal: Yes. Some cases we have been asked not to discuss at all because they were resolved using evidence from the RCMP lab. Those files stay confidential. Even though, as a private company, it would be good to talk about high profile cases, we will never discuss them.

I have never encountered any problem in this area. The policies are similar whether labs are private or public. Accreditation looks into those areas as well.

Mr. Murray: I will speak to your questions in reverse order. Continuity is a standard practice in which forensic biologists are educated and trained. That is one of the first things that those of us who have given testimony in court learned, and that includes colleagues from the RCMP. It is very much part of our accreditation and the audit that the RCMP does of us. It is our job. We must be able to ensure continuity. The ultimate judge of that continuity is the court of law. If we dropped the ball on that, we would certainly be told.

Confidentiality applies not only to our standing offer with the RCMP and the other police agencies that we work with but also given in our client-based business. As I have said to many police agencies, I am very interested in their first case, but I am much more interested in their one-hundred-and-first case. If I do not maintain confidentiality in case one or any other case along the way, I am destroying my own business. It is self-preservation for me to ensure confidentiality.

Privacy spans all of what Maxxam does. We do not have time today for me to speak about all the other avenues of our business, but privacy is a big issue at Maxxam in all that we do, including forensic biology and DNA testing. Also, in our paternity business, we need to be somewhat educated on the privacy issues in

Qu'auriez-vous à dire, tous les deux, à propos du respect de la vie privée, de la confidentialité des résultats ainsi que de la protection et du contrôle des éléments de la preuve? Les services qu'ont fournis vos laboratoires privés, en particulier à la GRC, ont-ils été jugés satisfaisants à ces égards?

M. Chahal : Warnex fournit ces services depuis six ans et n'a jamais eu de problème de respect de la confidentialité. Nous savons que nous devons fournir des services confidentiels à nos clients, qui sont pour la plupart des services de police, et non des avocats de la défense. Nous nous sommes dotés de politiques et de méthodes de travail semblables à celles de toute entreprise ou tout organisme public chargé de fournir des services confidentiels d'analyses génétiques médico-légales.

Le sénateur Wallace : Je suis certain que vous devez signer des accords de confidentialité.

M. Chahal : Oui. On nous demande de ne pas parler du tout de certaines affaires parce qu'elles ont été résolues au moyen des analyses effectuées dans le laboratoire de la GRC. Ces dossiers restent confidentiels. Nous aurions peut-être davantage à parler des affaires très médiatisées, pour faire connaître les réalisations de notre entreprise, mais nous n'en disons pas un mot.

Je n'ai jamais rencontré de problème à cet égard. Les politiques sont les mêmes dans les laboratoires privés et les laboratoires de l'État. La conformité aux règles de confidentialité est vérifiée dans le cadre de l'homologation.

M. Murray : Je vais répondre à vos questions en commençant par la dernière. La protection et le contrôle des éléments de la preuve sont une pratique courante à laquelle sont habitués les biologistes chargés des analyses médico-légales. C'est l'une des premières choses que l'on enseigne à ceux qui doivent témoigner devant la justice, y compris à nos collègues de la GRC. C'est aussi une question importante pour l'homologation de notre entreprise et pour la vérification à laquelle nous soumet la GRC. Cela fait partie de notre travail. Nous devons être capables de protéger et de contrôler les éléments de la preuve. En fin de compte, ce sont les procédures judiciaires qui déterminent si les éléments de la preuve ont été bien protégés et contrôlés. Si nous manquions à notre obligation, on nous le ferait certainement savoir.

Nous devons respecter la confidentialité dans les services fournis à la GRC, conformément à l'offre à commandes, et dans les services fournis aux autres services de police, mais nous devons également respecter ce principe avec l'ensemble de nos clients. Comme je l'ai dit à de nombreux services de police, je suis très heureux de me voir confier une première analyse, mais je suis beaucoup plus heureux de m'en voir confier une cent unième. Si je ne respecte pas la confidentialité à un moment ou un autre, je détruis ma propre entreprise. La garantie de confidentialité est, pour moi, une question vitale.

La confidentialité importe dans tout ce que fait Maxxam. Nous n'avons pas le temps aujourd'hui que je vous parle de nos autres secteurs d'activité, mais la confidentialité est une question centrale chez Maxxam, dans tout ce que nous faisons, y compris les analyses génétiques et les autres analyses biologiques médico-légales. En

British Columbia and Alberta where we hold a contract for paternity testing. Our knowledge comes not only from our work in this field but from the other fields in which Maxxam works.

Senator Wallace: Thank you very much. That is very helpful.

[Translation]

Senator Carignan: Based on your presentations, there seems to be a difference in the relationship each of your laboratories has with the RCMP. Could you tell us if there is a difference, and if so, what that is?

I get the impression that one lab in particular — that of Dr. Murray — does the testing, but also has the possibility of doing the comparison or of consulting the data bank to do the comparison, but that is not the case of Dr. Chahal's lab. Is that so or am I wrong?

[English]

Mr. Chahal: Yes, our lab does not submit samples for entry into the data bank. We are providing complementary services because we are the only private lab that has been accredited to perform the mitochondrial DNA technology. That service is not provided by the RCMP lab. If a particular case has a requirement for both DNA technologies, then an investigator will send the regular DNA technology sample to the RCMP lab, and if it requires our specialized forensic DNA technology, the mitochondrial DNA, they will send it to our lab so that they can combine the information. We are not submitting the sample directly to the data bank in question today because no database exists for the second mitochondrial DNA technology. We are mainly limited to suspect cases where an investigator has a suspect. We have a mitochondrial DNA profile from an evidence sample, and they will keep sending the samples from the suspects because there is no data bank for the mitochondrial DNA technology.

[Translation]

Senator Carignan: And that is to be able to then access the data bank; so you do not query the data bank in the same way as Dr. Murray's laboratory can?

The Chair: I do not think that is quite accurate.

[English]

Dr. Murray, you can submit material for insertion into the DNA data bank, but you cannot go into it and use it yourself, can you?

Mr. Murray: You are correct. If I may, my relationship with the National DNA Data Bank is indirect and is sanctioned and reviewed by and through the RCMP and my standing offer

autre, pour pouvoir faire des tests de paternité en Colombie-Britannique et en Alberta, conformément au contrat que nous détenons, nous devons être au courant des règles de protection de la vie privée dans ces deux provinces. Nous puisons notre savoir non seulement dans le secteur des analyses médico-légales, mais aussi dans les autres secteurs où œuvre Maxxam.

Le sénateur Wallace : Merci beaucoup. C'est très utile.

[Français]

Le sénateur Carignan : Suivant vos présentations, il semble y avoir une différence entre le lien que chacun de vos laboratoires entretient avec la GRC. Pouvez-vous nous expliquer s'il y a une différence et, si oui, laquelle?

J'ai l'impression qu'un laboratoire en particulier — celui de M. Murray — effectue l'analyse, mais a aussi la possibilité d'effectuer la comparaison ou de consulter la banque pour effectuer la comparaison, mais que ce n'est pas le cas de celui de M. Chahal. Est-ce bien le cas ou est-ce que je fais erreur?

[Traduction]

M. Chahal : Vous avez raison. Notre laboratoire ne fournit pas de profils génétiques à enregistrer dans la banque de données. Nous fournissons des services complémentaires parce que nous sommes le seul laboratoire privé à être homologué pour les analyses d'ADN mitochondrial. Le laboratoire de la GRC n'est pas en mesure d'effectuer ces analyses. Si une affaire nécessite une analyse des deux types d'ADN, l'enquêteur envoie un prélèvement au laboratoire de la GRC, où l'analyse de l'ADN nucléaire sera effectuée, et nous envoie un prélèvement pour que nous puissions faire l'analyse de l'ADN mitochondrial, avec la technique médico-légale spécialisée que nous possédons. Puis, la police peut combiner les deux résultats. À l'heure actuelle, nous ne versons pas les résultats de nos analyses directement dans la banque de données, car il n'existe pas de fichier pour enregistrer les analyses d'ADN mitochondrial, c'est-à-dire les analyses faites avec la deuxième technique. Nos analyses portent seulement sur les suspects trouvés par les enquêteurs. Nous faisons l'analyse d'un prélèvement constituant un élément de preuve, dont nous tirons un profil d'ADN mitochondrial, puis la police nous envoie un prélèvement pour chaque suspect, car les analyses d'ADN mitochondrial ne sont versées dans aucune banque de données.

[Français]

Le sénateur Carignan : Ceci pour être en mesure d'interroger la banque par la suite; vous ne faites donc pas l'interrogation de la banque comme le laboratoire de M. Murray peut le faire?

La présidente : Je ne pense pas que ce soit tout à fait exact.

[Traduction]

Monsieur Murray, vous pouvez verser les résultats de vos analyses dans la banque de données génétiques, mais vous ne pouvez pas faire des recherches dans cette banque, n'est-ce pas?

M. Murray : C'est exact. Permettez-moi de vous expliquer. Nous n'avons pas accès directement à la Banque nationale de données génétiques. C'est la GRC qui, dans le cadre de notre offre

agreement with them. If I receive a case from the RCMP and I process that case from beginning to end and generate a profile that is available for consideration to upload to the National DNA Data Bank, there is a specific procedure, policy and, in fact, form that needs to be created by us, reviewed by us, and submitted for consideration to the RCMP with an appropriate review of file material. The decision is made by them as to whether it is appropriate for upload into the National DNA Data Bank. I do not have direct access, and it functions that way for me through the standing offer.

The only other comment I would make to that is that we have worked with the RCMP. I know Peter Henschel was before you earlier. He issued a memo that said at this moment in time, Maxxam Analytics is the only laboratory a police agency can work with because we have passed an RCMP or a government audit, and if we generate DNA profiles directly between the police agency and ourselves independent of the involvement of the standing offer of the RCMP, it will still be available for consideration for upload to the data bank. Again, I credit the RCMP on this issue. We discussed it frequently during our nine-year tenure, and it was a smart measure on their part to allow the most effective use of data generated out there. Whether it is generated by them or Maxxam, it can go into the data bank and be used as the tool that it was meant to be, a public-safety tool. We can identify relationships between crime scenes and convicted offenders or between crime scenes and assist police investigations.

[Translation]

The Chair: I think Senator Joyal has a supplementary question; we can then come back to Senator Carignan.

Senator Carignan: If I may, I could finish since it is my last question.

So you create a data bank and you have your own files and profiles. I understand that you are bound by confidentiality agreements, but, if you were to go bankrupt or transfer ownership, some problems could still arise. In your contract with the RCMP, in the event of bankruptcy or sale, do you automatically transfer these data to the RCMP or do you keep them?

[English]

Mr. Murray: I will take the questions one at a time. With respect to me having a data bank, I do not have one.

The case files and profiles are actually the possession of the RCMP. If I can walk you through that, I return the exhibits to the police agency that submits them to me. Any samples or subsamples

à commandes, approuve ou non l'enregistrement, dans la banque, des données que nous lui fournissons. Par exemple, lorsque nous recevons une demande d'analyse de la GRC et que nous nous chargeons du dossier du début à la fin, nous lui remettons un profil génétique. Puis, si nous pensons que ce profil devrait être versé dans la Banque nationale de données génétiques, nous devons suivre la procédure et la politique établies. C'est à nous de remplir un formulaire, de le vérifier et de le soumettre à la GRC, avec toute l'information pertinente. Il revient à la GRC de déterminer par la suite s'il y a lieu de verser le profil dans la Banque nationale de données génétiques. Nous n'avons pas un accès direct, et c'est ce mode de fonctionnement qui est prévu dans l'offre à commandes.

J'ajouterais simplement à cela que nous collaborons bien avec la GRC. Je sais que Peter Henschel est venu témoigner devant vous. Il a fait circuler une note de service indiquant que, pour le moment, Maxxam Analytique est le seul laboratoire auquel les services de police peuvent faire appel parce que nous avons été soumis à une vérification de la GRC ou de l'État. Si nous produisons des profils génétiques en réponse à des demandes de service de la police, auxquelles nous répondons directement, sans passer par le contrat d'offre à commandes avec la GRC, ces profils peuvent quand même être versés dans la banque de données. Permettez-moi de souligner encore les sages décisions prises par la GRC. Nous en avons souvent discuté pendant nos neuf années de collaboration, et ce fut une mesure judicieuse de sa part de permettre une utilisation optimale des données produites par les analyses. Que les données proviennent de la GRC ou de Maxxam, elles peuvent être versées dans la banque de données pour qu'on puisse les utiliser comme il se doit, c'est-à-dire comme un instrument pour assurer la sécurité publique. Nous pouvons trouver un lien entre un crime et un délinquant déjà condamné auparavant ou un lien entre deux crimes, de manière à aider la police dans ses enquêtes.

[Français]

La présidente : Je pense que le sénateur Joyal a une question supplémentaire; nous pourrions ensuite revenir au sénateur Carignan.

Le sénateur Carignan : Si vous permettez, je pourrais terminer car il s'agit de ma dernière question.

Vous créez donc une certaine banque d'informations et vous possédez vos propres dossiers avec vos propres profils. Je comprends que vous êtes tenus à des engagements de confidentialité, mais en cas de faillite ou de transfert d'entreprise, cela peut quand même causer des difficultés. Est-ce que dans le contrat intervenu avec la GRC, en cas de faillite ou de vente d'entreprise, vous transférez automatiquement ces informations à la GRC ou si vous les conservez?

[Traduction]

M. Murray : Je vais répondre aux questions l'une après l'autre. Premièrement, notre entreprise n'a pas de banque de données.

C'est la GRC qui conserve les dossiers et les profils. Voici comment nous procédons. Nous renvoyons les pièces à conviction au service de police qui nous les a transmises. Les échantillons et

generated from that are returned to a DNA repository because they do not belong to me; they belong to the investigating agency. Case files are returned to the RCMP on a regular basis. We simply deliver them to them because, under the standing offer agreement, they are in fact theirs and their work.

If we were to go bankrupt or to be sold, all of the material is really the possession of the RCMP. They can ask for it at any particular time. It is returned to them regularly. We do not keep or possess any of it. I do not hold, as part of my contract, anything and would not consider it my possession thus creating liability for the RCMP or a potential miscarriage of justice. I do not think that is a problem that exists.

If the RCMP was ever uncomfortable with its relationship with Maxxam, they have essentially an out-clause that they could exercise. That relationship would be terminated in a short period of time, things would be closed down and returned, and we would finish cases. Similar to the situation when I left the Centre of Forensic Sciences in the public sector and moved to the private sector, I then, after that, had to maintain my obligations to the casework that I did then as Maxxam or that Maxxam staff would have to do now going forward. At the end of the day, if I receive a subpoena to go to court, I am required to attend, required to assist, required to testify and be objective as a scientist, period. That is the law.

Senator Joyal: I will come back to an issue that Senator Carignan has raised, but it might be useful for everyone around this table if you described the distinction between nuclear analysis and mitochondrial DNA. I am not a biologist. What is the essential division between the two analyses? We seem to understand what you say, I am sure many people have questions on it.

The Chair: Could you answer that one now for the sake of all the non-biologists around the table?

Mr. Chahal: Do you have the handout or the PowerPoint presentation in front of you?

The Chair: Yes, this one.

Mr. Chahal: If you look at page 1, slide 3, the circle you see is a schematic diagram of a single human cell. In the middle of the circle is what we call the nucleus of the cell. That is where the nuclear DNA comes from, and it comes as 50 per cent from the mother and 50 per cent from the father. We have only two copies. When I say we are accredited in four DNA technologies, three of these technologies are nuclear, so they are there in the centre. We are dealing with nuclear DNA.

If you look outside the nucleus, you see many dots. That is where the mitochondrial DNA is. These are cellular organelles that are involved in our cell function, but, at the same time, they also have DNA that is inherited only in the maternal lineage. For

les sous-échantillons tirés de ces pièces sont renvoyés dans un lieu où sont conservées les substances prélevées parce qu'ils ne m'appartiennent pas. Ils appartiennent au service de police qui fait enquête. Des dossiers sont renvoyés régulièrement à la GRC, conformément au contrat d'offre à commandes, pour la simple et bonne raison que ces dossiers sont le résultat de son travail et lui appartiennent.

En cas de faillite ou de vente de l'entreprise, tout le matériel en notre possession sera remis à la GRC, car il lui appartient. Elle y a accès en tout temps. Nous lui envoyons régulièrement ce qu'elle demande. Nous ne conservons rien. En vertu de mon contrat, je ne garde rien et je considère qu'aucun matériel ne m'appartient en raison de la responsabilité de la GRC et pour éviter des erreurs judiciaires. Je ne crois pas que ceci soit un problème.

Si jamais la GRC n'était plus à l'aise de collaborer avec Maxxam, elle pourrait avoir recours à une clause de retrait et ainsi mettre fin à la relation d'affaires en peu de temps. Il nous suffirait de compléter et de clore les dossiers, puis de retourner le matériel. La situation était similaire lorsque je suis parti du Centre des sciences judiciaires, un organisme public, pour aller dans le secteur privé. Par la suite, j'ai dû maintenir mes obligations en ce qui a trait aux dossiers sur lesquels j'avais alors travaillé, tout comme Maxxam ou ses employés devraient le faire. Si un jour je suis convoqué en qualité de témoin, je dois me présenter au tribunal, apporter mon aide et témoigner avec l'objectivité d'un scientifique, point final. C'est la loi.

Le sénateur Joyal : Je vais revenir sur un point soulevé par le sénateur Carignan, mais avant tout, je crois qu'il serait bien que vous nous expliquiez la distinction entre l'analyse de l'ADN nucléaire et l'analyse de l'ADN mitochondrial. Je ne suis pas biologiste. Quelle est la différence fondamentale entre les deux types d'analyses? Nous semblons comprendre ce que vous dites, mais je suis certain que bon nombre d'entre nous ont des questions à ce propos.

Le président : Pourriez-vous répondre tout de suite à la question par égard pour tous ceux ici qui ne sont pas biologistes?

M. Chahal : Avez-vous devant vous le document PowerPoint qui vous a été distribué?

Le président : Oui, celui-ci.

M. Chahal : Allez à la 3^e diapositive de la page 1. Le cercle qui s'y trouve représente une cellule humaine. La partie qu'on appelle le noyau de la cellule se trouve au milieu du cercle. C'est de là que provient l'ADN nucléaire, dont la moitié est héritée de la mère et l'autre moitié, du père. Une cellule possède seulement deux exemplaires de cet ADN. Je vous ai dit que nous sommes autorisés à employer quatre techniques d'analyse génétique. Trois d'entre elles utilisent le noyau, soit le centre de la cellule. Elles permettent d'analyser l'ADN nucléaire.

Sur le schéma, vous pouvez voir un grand nombre de points à l'extérieur du noyau. C'est là que se trouve l'ADN mitochondrial. Ces points sont des organites cellulaires qui jouent un rôle dans le fonctionnement de nos cellules. En plus, ils possèdent un ADN

example, my mitochondrial DNA is the same as my brother's, sister's and mother's. My mother's DNA is the same as her mother's. It involves the maternal lineage.

The advantage of this DNA is that now we are not talking about only two copies per cell but hundreds of copies per cell. That is how we were able to identify World War II soldiers and the case of a Halifax bomber. This DNA is small and can stay around for many years because there are so many copies. We are not dealing with only two copies. It can be found in all skeletal remains and is related to the issue I raised concerning unidentified human remains. That is why this DNA is so important.

Having said that, the reason people are not using this technology on all samples is because it has its own drawbacks. It has advantages in certain casework situations and disadvantages in others. The regular DNA technology that is used by the RCMP lab is still the golden standard, but that technology cannot be used in all situations. For example, you always see shed hairs at crime scenes and on victims' clothing from sexual assault cases. Hair does not have regular DNA; it only has mitochondrial DNA. The very first court case we did involved shed hair from a stolen car where a suspect killed the owner of the car and then killed a store owner in a robbery of firearms. Out of all the vacuumed hair we received from the car, to our surprise, they were all shed hair, so regular DNA technology could not be used, and shed hair was the only evidence available. When we did the mitochondrial DNA testing on the hairs, as expected, most of the hair matched the owner of the car, some matched the wife of the owner and only three hairs matched the suspect who was supposed to be in the car as well. That is where the power of this technology is.

The disadvantage is that it is less discriminatory because my mother and siblings have the same mitotype as I have.

The Chair: Here is a question based on profound ignorance: If everyone's DNA is different, how can my mitochondrial DNA be the same as my mother's, or is it just that there are sufficient similarities through the generations?

Mr. Chahal: Theoretically, your DNA is identical to your mother's DNA because it takes many generations for any change to happen in mitochondrial DNA.

The Chair: How do you know whether I committed the murder or my mother did, may she rest in peace?

Mr. Chahal: You cannot tell. That is where the investigator, based on the non-genetic evidence, rules out all maternal relatives.

hérité exclusivement de la mère. Par exemple, mon ADN mitochondrial est le même que celui de mon frère, de ma sœur et de ma mère. L'ADN de ma mère est le même que celui de sa mère. Il est transmis par la ligne maternelle.

L'avantage de l'ADN mitochondrial est que chaque cellule en contient des centaines d'exemplaires, et non pas deux. C'est grâce à ce type d'ADN que nous avons été en mesure d'identifier des soldats de la Deuxième Guerre mondiale et des membres de l'équipage d'un bombardier Halifax. Il est petit, et il peut en rester pendant de nombreuses années puisqu'il existe en grande quantité. Chaque cellule n'a pas seulement deux exemplaires de cet ADN. Comme tous les squelettes humains en renferment, il joue un rôle dans l'identification de restes humains dont j'ai parlé. C'est la raison pour laquelle ce type d'ADN revêt une si grande importance.

Ceci étant dit, on n'utilise pas systématiquement cette technique pour tous les échantillons, car elle présente aussi des points faibles. Elle comporte des avantages dans certains cas, mais des inconvénients dans d'autres. Bien que la technique d'analyse génétique ordinaire qu'utilise le laboratoire de la GRC soit encore la méthode de référence, elle ne convient pas dans toutes les situations. Par exemple, lors d'agressions sexuelles, on trouve toujours des cheveux sur les lieux de crime et sur les vêtements des victimes. Or, les cheveux ne possèdent pas d'ADN ordinaire; ils ne portent que l'ADN mitochondrial. Dans la toute première affaire judiciaire sur laquelle nous avons travaillé, on avait trouvé des cheveux dans une voiture volée qui avait été utilisée lors d'un vol d'armes à feu au cours duquel le suspect avait tué le propriétaire du véhicule en question puis le propriétaire du magasin. Comme les cheveux que nous avons reçus avaient été prélevés dans la voiture, nous ne pouvions donc pas utiliser la technique d'analyse génétique ordinaire, et les cheveux constituaient le seul élément de preuve. Nous avons alors procédé à l'analyse de leur ADN mitochondrial. La plupart d'entre eux appartenaient bien entendu au propriétaire de la voiture et quelques-uns à sa femme. Seuls trois cheveux provenaient du suspect, qui devait aussi se trouver dans la voiture. C'est là que réside l'utilité de cette technique d'analyse génétique.

Ce type d'ADN a pour inconvénient de ne pas toujours permettre de distinguer les individus parce que chaque personne a le même mitotype que sa mère, ses frères et ses sœurs.

Le président : La question que je vais poser dénote ma profonde ignorance du sujet. Si tout le monde a un ADN différent, comment mon ADN mitochondrial peut-il être le même que celui de ma mère? Est-ce parce qu'il est assez semblable de génération en génération?

M. Chahal : En théorie, votre ADN mitochondrial est identique à celui de votre mère, car ce type d'ADN ne peut changer qu'après de nombreuses générations.

Le président : Comment pouvez-vous savoir si c'est moi ou ma mère — qu'elle repose en paix — qui a commis un meurtre?

M. Chahal : On ne peut pas le savoir. C'est l'enquêteur qui doit analyser les éléments de preuve à caractère non génétique pour exclure tous les proches ayant un lien maternel.

The Chair: I told you, profound ignorance and misunderstanding. Senator Runciman, I apologize for missing you earlier, but you are on the list; you will definitely get your turn.

[Translation]

Senator Boisvenu: I am also interested in Senator Joyal's question. More specifically, is the scientific process of the two methods of DNA testing the same? Is the cost the same? Is the scientific value the same legally?

[English]

Mr. Chahal: To answer that question, the scientific process is similar in a way that when we isolate the DNA from the evidence of a crime scene sample, we isolate total DNA, both DNAs. After that, the way we analyze it is different. At the end of the day, with respect to mitochondrial DNA and regular DNA, we develop what we call a DNA profile, and the mitochondrial and nuclear DNA profiles are different.

To answer your question in terms of probative value, if we have to use mitochondrial DNA for exclusionary purposes, it is the same value. If the person is excluded, they are excluded. However, if we must use the DNA for matching purposes, we cannot call it a unique identifier as with regular DNA technology because with regular nuclear DNA technology, everyone's DNA is different except for identical twins. In the case of mitochondrial DNA, if we are maternally related going back many generations, we will still have the same DNA. In terms of probative value, that is where there is an issue.

The recommendation is that if you can use the nuclear DNA technology, go ahead with it as it is more discriminatory. If you cannot, then you turn to this technology, which is less discriminatory, but it has been used in hundreds of cases in the U.S. since 1996. It is being used in Canada as well.

[Translation]

Senator Boisvenu: Is the cost of the lab work the same?

[English]

Mr. Chahal: That is why we find hardly any mitochondrial DNA labs in Canada. We are the only private lab. It is very expensive. It is roughly four times more expensive to do mitochondrial DNA than regular DNA.

Having said that, not as much of a need exists for this technology in regular casework either because, for example, regular technology can be used in sexual assault cases. There is a need for this technology in cases of identifying missing persons, skeletal remains or when not enough DNA is available. That is

Le président : Je vous l'avais bien dit, c'était une question qui procède de ma grande ignorance et de ma mauvaise compréhension. Sénateur Runciman, je m'excuse de ne pas vous avoir donné la parole tout à l'heure. Vous êtes sur la liste, et vous aurez assurément votre tour.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : La question posée par le sénateur Joyal m'intéressait aussi. De façon plus spécifique, le processus scientifique des deux méthodes pour déterminer l'ADN est-il le même? Le coût est-il le même? La valeur scientifique sur le plan judiciaire est-elle la même?

[Traduction]

M. Chahal : Lorsque nous analysons un élément de preuve provenant des lieux d'un crime, le processus scientifique est semblable dans les deux cas puisque nous isolons l'ADN total, c'est-à-dire les deux types d'ADN. Ensuite, c'est la méthode d'analyse des ADN qui diffère. Nous élaborons ce qui s'appelle un profil d'identification génétique tant pour l'ADN mitochondrial que pour l'ADN ordinaire. Toutefois, les deux profils sont différents.

Ensuite, si l'ADN mitochondrial est utilisé pour écarter des individus, les deux types d'ADN ont la même valeur probante. Une personne exclue est tout simplement exclue. Toutefois, utiliser l'ADN mitochondrial pour identifier des personnes peut poser problème, puisqu'il ne s'agit pas d'un identificateur unique, contrairement à l'ADN ordinaire, qui est différent pour chaque personne sauf pour les vrais jumeaux. L'ADN mitochondrial de deux personnes dont le lien maternel remonte à de nombreuses générations est identique. Pour ce qui est de la valeur probante, c'est ce qui pose problème.

Lorsque c'est possible, on recommande donc d'utiliser la technique de l'ADN nucléaire puisqu'elle permet de mieux distinguer les personnes. Dans le cas contraire, on peut alors avoir recours à la technique de l'ADN mitochondrial, même si elle ne permet pas toujours d'établir une différence entre les individus. Malgré cela, elle a été utilisée dans des centaines d'enquêtes aux États-Unis depuis 1996. On l'utilise aussi au Canada.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Le coût est-il le même sur le plan des travaux en laboratoire?

[Traduction]

M. Chahal : C'est la raison pour laquelle les laboratoires d'analyse de l'ADN mitochondrial sont rares au Canada. Nous sommes le seul laboratoire privé. C'est une technique très dispendieuse. L'analyse de l'ADN mitochondrial coûte à peu près quatre fois plus cher que celle de l'ADN ordinaire.

Ceci étant dit, on n'a pas tellement besoin de cette technique dans les enquêtes courantes, car la méthode ordinaire peut être utilisée dans les cas d'agression sexuelle, par exemple. La technique de l'ADN mitochondrial sert à identifier des personnes disparues, des squelettes. On y a recours aussi si on n'a pas suffisamment

what we call an insufficient nuclear DNA case because there are only two nuclear DNA copies, but we still have hundreds of copies of the second type of DNA, mitochondrial DNA. We use it in those cases. It is a very expensive and time-consuming method, but it has its own place in forensic casework.

[Translation]

Senator Boisvenu: When we met with officials from Quebec, Mr. Dufour made two comments. The first comment was about the rise in requests from police forces for DNA testing, which have increased sixfold since around 2001. Have you noticed a similar spike in requests?

[English]

Mr. Chahal: For the second technology that I am talking about, when we started our company in 2003, and we were accredited in 2004, we had very few cases over the whole year. Now our cases have grown by probably 10 times with the awareness of this technology because it is still relatively new technology. Once it finds its way into the National DNA Data Bank, then it will be even more popular, but it will never be to the same extent as regular DNA technology. I would say that regular DNA technology will always be 95 per cent-plus work, and less than 5 per cent of cases will go to mitochondrial DNA technology.

Mr. Murray: The answer to that is a definitive, yes, both in public sector work and private sector work.

As part of this forensics biology society, we create or have created our own work. I started in this field in early 1991. At that time, the technology was not as sensitive, and we could not test the types of things that we do today. Now it is blood flakes and single hairs and things that we would never have envisioned that we could do in 1991.

With the increase in sensitivity and the change in technology, we have the ability to analyze smaller particles and do them faster. Even with the CSI effect in terms of what we can potentially do now, I have seen an explosion of requests for DNA testing, first in the public sector as it grew there and now in the private sector. I think the issue is really about doing as much as we can because it is extremely impactful to policing and public safety. Thus, it has become the request that it has.

When I started, no one knew of DNA technology. The acronym “DNA” stood for “do not ask” because people did not understand it at the time. From that, it grew into an appreciation for the fact that this had real power, and it was a gift of forensic science that does not come along that often. Now, everyone wants it or wants to use it.

When we became accredited in 2000 as a private laboratory, I remember the article in *The Toronto Star* at the time, written by a friend of mine, which said that this amazing technology is now available to the average citizen, which it is. Not only do we do this

d’ADN nucléaire — il n’y en a que deux exemplaires, alors que l’ADN mitochondrial est présent en centaines d’exemplaires. Dans ces situations, nous utilisons donc la technique de l’ADN mitochondrial, une méthode très dispendieuse et longue, mais qui a sa place dans les cas d’identité judiciaire.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Lorsqu’on a rencontré des représentants du Québec, M. Dufour a émis deux commentaires. Le premier commentaire consistait à une augmentation des demandes des corps policiers pour l’ADN, qui se sont multipliées par six depuis environ 2001. Avez-vous connu la même explosion en termes de demandes?

[Traduction]

M. Chahal : Notre entreprise a ouvert ses portes en 2003 et elle a été accréditée en 2004. Cette année-là, nous avons reçu très peu de demandes pour la technique de l’ADN mitochondrial. Aujourd’hui, nous travaillons probablement sur dix fois plus de cas par année, puisque cette technique relativement nouvelle gagne en popularité. Quand elle fera partie de la Banque nationale de données génétiques, elle sera encore plus utilisée, mais jamais autant que la technique de l’ADN ordinaire. Selon moi, la technique ordinaire représentera toujours plus de 95 p. 100 du travail, alors qu’on aura recours à la seconde technique dans moins de 5 p. 100 des cas.

M. Murray : À cette question, je réponds oui sans hésiter, tant pour le secteur public que privé.

Dans ce milieu de la biologie médico-légale, nous créons ou avons créé notre propre travail. J’ai fait mes débuts dans ce domaine en 1991. À l’époque, la technologie n’était pas aussi précise, et nous ne pouvions pas faire les tests que nous faisons aujourd’hui. Maintenant, nous pouvons analyser une quantité infime de sang séché ou un seul cheveu et des choses que nous n’aurions jamais pu imaginer en 1991.

Grâce à l’augmentation de la sensibilité et à l’évolution de la technologie, nous sommes capables d’analyser de plus petites particules et ce, plus rapidement. Même s’il existe un effet CSI en ce qui a trait à ce que nous pouvons faire actuellement, j’ai constaté que les demandes d’analyse de l’ADN se sont multipliées, d’abord dans le secteur public, où cette technologie a vu le jour, et maintenant dans le secteur privé. Je crois qu’il s’agit en fait de faire tout ce que nous pouvons, car c’est extrêmement important pour le maintien de l’ordre et la sécurité publique. Ces analyses sont donc devenues très en demande.

À mes débuts, personne ne connaissait les techniques d’analyse de l’ADN. L’acronyme anglais « DNA » signifiait « do not ask », parce qu’à l’époque, les gens ne comprenaient pas cette technologie. Ensuite, on s’est aperçu qu’elle représentait un réel pouvoir et que c’était un cadeau de la criminalistique comme on n’en a pas souvent. Maintenant, tout le monde veut l’utiliser.

En 2000, lorsque nous avons obtenu notre accréditation en tant que laboratoire privé, je me souviens qu’un de mes amis avait écrit un article dans le *Toronto Star* dans lequel il disait que cette incroyable technologie était maintenant accessible au citoyen

in policing and policing efforts, but a person who goes out in their backyard in the morning and maybe finds some blood out there and is not sure whether that blood is human or animal or what it could potentially be related to can pick up a phone and phone a lab and get some help. In most circles, it is not available through the public sector. Medical practitioners, lawyers, and others, have places to go now. We work for food companies and accident reconstruction for forensic engineering, where DNA testing can answer many of questions that help those disciplines.

Both in policing and outside of policing, explosion of requests for testing has occurred.

[Translation]

Senator Boisvenu: When you do DNA testing for a court, do you appear as an expert witness? We met with Quebec or RCMP people who seemed to have doubts as to whether the tests had more probative value in court if they had been done by the government than if they had been done by the private sector.

When you do a DNA test for a police force, are you called upon to testify as an expert witness? And legally, does it have the same value as when a public official does it?

[English]

Mr. Murray: The answer to that question is, yes, for several reasons. The senator over here was giving a definitive, yes. I have testified 70 times in courts of law, mostly in the public sector when I was an employee there; a limited amount in the private sector.

Through our standing offer with the RCMP, my colleague Mr. Westcott testifies more often than I do now. Not as often as we used to in the past when it was less accepted as a technology, but, yes, we testify.

In an effort to try to answer your question somewhat, we were concerned when we established this private sector laboratory that this was new and novel and that people would essentially take a run at us to see if we were valid and experts and able to defend this work as well as conduct it reputably. That is why we built the lab the way that we did; we built the accreditation first. We had this novel approach of hiring people that were public sector employees and building from a foundation up. I think that, along with the accreditation that we achieved and our longstanding relationship with the RCMP, has given us credibility where we do not go to court and answer the question or speak to the question of whether we are as reputable as the public system.

We are equally reputable in what we do, and that is appreciated.

Mr. Chahal: As an expert witness, since I am testifying for both the defence and the prosecution, it is seen that I am more unbiased. When I see the court document after my testimony, I find good comments, for example, that I was unbiased, impartial or just

ordinaire. Nous l'utilisons non seulement pour le maintien de l'ordre, mais également lorsqu'une personne trouve dans sa cour arrière, un beau matin, des traces de sang et qu'elle veut savoir d'où elles viennent et s'il s'agit de sang humain ou animal; elle peut alors téléphoner à un laboratoire pour obtenir de l'aide. Dans la plupart des milieux, cette technologie n'est pas offerte par le secteur public. Les médecins praticiens et les avocats, entre autres, savent maintenant à qui s'adresser. Nous travaillons pour des entreprises alimentaires et dans la reconstitution d'accidents dans le domaine de l'ingénierie légale, où les analyses de l'ADN peuvent fournir des réponses à de nombreuses questions.

Il y a une forte augmentation des demandes pour ces tests, tant dans les services policiers que dans d'autres milieux.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Lorsque vous effectuez des analyses ADN pour la cour, est-ce à titre de témoin expert? Nous avons rencontré les gens du Québec ou de la GRC qui semblaient avoir un doute quant à savoir si les tests avaient plus de valeur s'ils étaient effectués par le gouvernement que par le domaine privé en regard d'un témoignage devant la cour.

Lorsque vous effectuez un test d'ADN pour un corps policier, êtes-vous appelé à témoigner comme témoin expert? Et au niveau judiciaire, cela a-t-il autant de valeur que ce soit un fonctionnaire qui le fasse?

[Traduction]

M. Murray : La réponse à cette question est oui, pour plusieurs raisons. Le sénateur ici a répondu oui sans hésiter. Je suis allé témoigner à 70 reprises devant les tribunaux, la plupart du temps en tant qu'employé du secteur public, et quelques fois du secteur privé.

Étant donné que nous avons une offre à commandes avec la GRC, mon collègue M. Westcott est maintenant appelé plus souvent que moi à témoigner. Nous ne témoignons pas aussi souvent que dans le passé, lorsque cette technologie était moins acceptée, mais nous le faisons encore.

Pour répondre à votre question, lorsque nous avons mis sur pied ce laboratoire privé, nous avons craint, parce qu'il s'agissait d'une technologie nouvelle et novatrice, que les gens se précipitent pour vérifier si nous étions efficaces, compétents et capables de soutenir le travail et de l'accomplir honorablement. C'est la raison pour laquelle nous avons d'abord demandé l'accréditation. Nous avons, ce qui était nouveau à l'époque, embauché des gens du secteur public et nous avons profité de leurs connaissances pour avancer. Je crois que cette approche, ainsi que l'accréditation que nous avons obtenue et notre collaboration de longue date avec la GRC, nous ont donné de la crédibilité, ce qui fait que nous n'avons pas à démontrer en cour que nos services sont aussi fiables que ceux du secteur public.

Nous sommes tout aussi fiables dans ce que nous faisons, et on le reconnaît.

M. Chahal : En tant que témoin expert, étant donné que je témoigne et pour la défense et pour la poursuite, on me considère davantage comme impartial. Lorsque je consulte le document de la cour après mon témoignage, je vois de bons commentaires. On

presenting the science. Having said that, the government expert witness will do the same thing. It is just the perception. Since we are doing the work both for the defence and for the prosecution, it is taken in a good way that we are presenting only science. We are the expert witness for the science for the case in question.

[Translation]

Senator Boisvenu: I have another question on a topic that I am very interested in; obviously, it has to do with missing persons. You have talked about a missing persons DNA index. I fully agree with the four benefits you mentioned since I have heard families of missing persons talk about them.

In May 2006, Bill C-279 provided for the creation of a missing persons DNA index. Did you participate in the work of the Senate committee that, at the time, had proposed establishing such an index?

[English]

Mr. Chahal: No. It was mainly the work of Dr. Ron Fournay, who brought forward this whole issue of a mitochondrial DNA database or a missing persons index. At that time, our company was small. Most of my work did not go to that extent. It was just starting this technology in-house. Most of the emphasis was there, but much of the work was done by Dr. Ron Fournay, who, I think, appeared before this committee about that. I am aware of that, and I hope that a missing persons index will become part of the National DNA Data Bank one day as it is happening in the U.S. as a part of their DNA data bank.

Senator Boisvenu: Thank you.

Mr. Murray: I agree. We were not consulted as part of that bill. However, in a different way, we had discussions about three years ago with the RCMP as it relates to a missing persons index.

If I remember the original consultation paper that was proposed prior to the current existence of the National DNA Data Bank, it actually had three prongs to it: It had a crime scene index, a convicted offender index, and a provision for a missing persons index — if I remember that correctly.

For a number of reasons that I do not necessarily know all about, the missing persons index was set aside with the focus to be on the crime scene and the convicted offender indexes to get this off the ground and to really focus on that and make it a useful investigative tool for police agencies.

It has always been there as a possibility and something that is discussed. We had direct discussions with the RCMP. In fact, I think even the molecular world had those discussions in terms of ways in which we may be able to contribute. If it was outsourced,

dit, par exemple, que j'étais impartial ou que j'ai présenté uniquement les données scientifiques. Cela dit, le témoin expert du gouvernement fait la même chose. Ce n'est qu'une question de perception. Puisque nous travaillons pour la défense et pour la poursuite, le fait que nous présentons seulement les données scientifiques est bien vu. Nous sommes les témoins experts sur le plan scientifique dans l'affaire en question.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : J'ai une autre question sur un sujet qui m'intéresse beaucoup; il s'agit bien évidemment des disparitions. Vous avez parlé d'un fichier ADN pour les cas de disparitions. Les quatre avantages que vous apportez, je les partage entièrement pour en avoir entendu parler par des familles dont un proche est disparu.

En mai 2006, le projet de loi C-279 prévoyait l'instauration d'un tel fichier ADN concernant les disparitions. Avez-vous participé aux travaux du comité sénatorial qui, à l'époque, avait proposé l'adoption d'un tel fichier?

[Traduction]

M. Chahal : Non. C'était principalement le travail de M. Ron Fournay, qui a présenté toute la question de la création d'une base de données d'ADN mitochondrial ou d'un fichier des personnes disparues. À l'époque, notre entreprise était modeste. La plupart de mes travaux n'allaient pas aussi loin. Nous commençons tout juste à utiliser cette technologie. L'idée dominante était là, mais la plupart des travaux ont été faits par M. Ron Fournay, qui a comparu, je crois, devant le comité sur cette question. J'espère bien qu'un jour, on intégrera un fichier des personnes disparues à la Banque nationale de données génétiques, comme le font actuellement les États-Unis.

Le sénateur Boisvenu : Merci.

M. Murray : Je suis d'accord. Nous n'avons pas été consultés en ce qui concerne ce projet de loi. Toutefois, il y a environ trois ans, nous avons pris part à des discussions avec la GRC concernant un fichier des personnes disparues.

Si je me souviens bien, le document de consultation initial qui a été proposé avant la création de la Banque nationale de données génétiques avait en fait trois volets : un fichier de criminalistique, un fichier des condamnés et une disposition au sujet d'un fichier des personnes disparues.

Pour un certain nombre de raisons, le fichier des personnes disparues a été laissé de côté; on s'est concentré sur la mise en place du fichier criminalistique et du fichier des condamnés afin que les corps policiers puissent s'en servir dans le cadre de leurs enquêtes.

La création d'un fichier des personnes disparues a toujours été envisagée et nous en avons toujours discuté directement avec la GRC. En fait, je crois que même les spécialistes du domaine moléculaire ont mené des discussions sur la façon dont nous

what would be the costs? Could you handle the volume? Could you take and change the technology needed to do so? We have had those consultations in that respect, but not specific to the bill.

Senator Baker: Welcome to the witnesses here. The three of you have been declared expert witnesses before our lower courts and our superior courts in the nation. Dr. Murray, you date back to the mid-1990s, as I recall. You have been taken over by Martin Westcott in recent case law. I suppose that is because you were working for the National DNA Data Bank at that time, and now you do not.

On the question as to how good you are compared to the government services or the RCMP, Mr. Westcott, I take note in *R. v. Godin*, in 2007, Superior Court, the judge had to determine whether or not Mr. Westcott had conducted things up to the RCMP standard. At paragraph 75, it says that “Mr. Westcott used a method somewhat different from that used by the RCMP. Mr. Westcott testified that the difference between what he did and what he understands the RCMP does is that he went one step further.” That is a testimony to your excellence.

I come back now to Dr. Chahal. The reason why we have not seen much in case law is that, as I understand it, the mitochondrial DNA testing was not part of forensic science prior to 2005 or 2004. I got that from the headnotes of *R. v. Woodcock*. It was not part of the science prior to that, is that correct? It was only on the retrial on that case that your testimony was used, and you were declared the ultimate expert on that technology.

Mr. Chahal: Yes. I testified in that case for three days, I believe, during the pretrial and three days during the trial. That was the second case. The first was in 1999, the *R. v. Murrin* case, and that work was done by Forensic Science Service U.K. Testimony was also given by the FBI lab, as they had a lab as well at that time.

We were late in introducing the mitochondrial DNA technology because no private or government lab was providing the service. There is now a university-run lab, also in Thunder Bay, called Lakehead University Paleo-DNA Laboratory. We now have two labs in Canada accredited in the technology.

Senator Baker: You did your PhD in Guelph, I believe.

Mr. Chahal: Yes.

Senator Baker: You did your undergraduate there and then went to the United States to work in this area.

Mr. Chahal: I believe that my history is in the transcript of the *R. v. Woodcock* case.

pourrions participer à sa mise en place. Si cela faisait l’objet d’une impartition, quels en seraient les coûts? Pourrait-on traiter toutes les demandes? Pourrait-on utiliser et modifier la technologie nécessaire pour le faire? Nous avons participé à des consultations à ce sujet, mais pas en ce qui concerne le projet de loi lui-même.

Le sénateur Baker : Je souhaite la bienvenue aux témoins. Vous avez tous les trois été déclarés témoins experts devant nos tribunaux inférieurs et supérieurs du pays. Dans votre cas, monsieur Murray, cela remonte au milieu des années 1990, si je me souviens bien. C’est Martin Westcott qui a pris la relève dans la jurisprudence récente. Je suppose que c’est parce qu’à l’époque, vous travailliez pour la Banque nationale de données génétiques, mais plus maintenant.

Pour ce qui est de vos compétences comparativement à celles des experts des services gouvernementaux ou de la GRC, monsieur Westcott, j’ai noté que dans l’affaire *R. c. Godin*, en 2007, le juge de la Cour supérieure devait déterminer si vous aviez accompli votre travail en respectant les normes de la GRC. Au paragraphe 75, on dit que vous avez utilisé une méthode quelque peu différente de celle utilisée par la GRC et que vous avez déclaré que la différence entre votre façon de procéder et celle, selon vous, de la GRC tient au fait que vous êtes allé un peu plus loin. Cela démontre l’excellence de votre travail.

Je reviens maintenant à M. Chahal. La raison pour laquelle on n’en parle pas beaucoup dans la jurisprudence, selon moi, c’est que les analyses de l’ADN mitochondrial ne faisaient pas partie de la criminalistique avant 2004 ou 2005. Je l’ai lu dans les sommaires de l’arrêt *R. c. Woodcock*. Auparavant, ces tests ne faisaient pas partie de la criminalistique, n’est-ce pas? Ce n’est que durant le nouveau procès que votre témoignage a été utilisé et que vous avez été déclaré le principal expert dans cette technologie.

M. Chahal : Oui. Je crois que j’ai témoigné dans cette affaire durant trois jours au stade précédant le procès, ainsi que trois jours durant le procès. C’était le deuxième cas. Le premier était l’affaire *R. c. Murrin*, en 1999, et le travail avait été fait par le Forensic Science Service britannique. Des témoins du laboratoire du FBI avaient aussi été entendus, puisque le FBI avait également un laboratoire à l’époque.

Nous avons tardé à adopter la technologie relative à l’ADN mitochondrial parce qu’aucun laboratoire privé ou gouvernemental n’offrait le service. Il existe maintenant un laboratoire géré par une université, également à Thunder Bay, appelé le Lakehead University Paleo-DNA Laboratory. Il y a actuellement deux laboratoires au Canada qui ont reçu une accréditation dans cette technologie.

Le sénateur Baker : Vous avez fait votre doctorat à Guelph, je crois.

M. Chahal : Oui.

Le sénateur Baker : C’est là que vous avez fait vos études de premier cycle, puis vous êtes allé aux États-Unis pour travailler dans ce domaine.

M. Chahal : Je crois que l’on fait état de mes antécédents professionnels dans la transcription de l’affaire *R. c. Woodcock*.

Senator Baker: This question is for all three of you. We are the place of sober second thought. We have the final word when it comes to legislation, and we are doing an examination of the National DNA Data Bank. We heard testimony in previous days that the government-run labs are so busy that they cannot even pursue secondary offences.

In the past two years, we passed a law that a DNA warrant can be issued that covers designated offences, and designated offences are defined as primary offences and secondary offences.

We are seeing case after case, especially sexual assault cases with violence, being thrown out of court because of the time that it takes to get the DNA analysis done. The Supreme Court of Canada last year gave a decision justifying the stay of proceedings in the famous case of *R. v. Godin*. They upheld the stay because it took over nine months to get the DNA analysis done. Section 11(b) of the Canadian Charter of Rights and Freedoms says that you must have your trial within a reasonable period of time, and these results are not being produced.

The government labs are saying that they are overworked. Could you people not be doing the work that they are not doing, or is there a problem with that?

Mr. Murray: On the last point, we are doing some of that work, both inside the standing offer and outside. Whether we are doing enough of it is a resource issue, and perhaps a funding issue, that transcends several boundaries. I do not think that the police have enough money in their budgets to set up a \$250,000 contract with Maxxam Analytics for case work, although I know that in crisis situations — crisis being risk, time management, active perpetrator still at large — they will spend the money. I have had police officers put the cost of the work on their personal credit cards.

I am not assigning any fault, but with the fiscal restraint that exists, police agencies and forensic laboratories must make difficult decisions about what can be done. We are continually being asked to do more — more in the same case, more on colder cases and more comparisons through DNA data banks. There is an explosion of work that can be done.

I think there is a synergy that can be furthered between public sector and private sector to help address some of these issues. Examples of that were spoken to by the previous witnesses from the RCMP and the Centre of Forensic Sciences, CFS. On high-volume crime projects, the RCMP are continually striving to better their technology and become faster.

I think the efforts are being made. Some very bright people are looking to influence change there, but more funding resources at several levels would help with this problem.

Le sénateur Baker : Ma question s'adresse à vous trois. Nous sommes la Chambre du second examen objectif. Nous avons le dernier mot en ce qui concerne les mesures législatives et nous sommes en train d'examiner la Banque nationale de données génétiques. Ces derniers jours, des témoins nous ont dit que les laboratoires gérés par le gouvernement sont si débordés qu'ils ne peuvent même pas s'occuper des infractions secondaires.

Au cours des deux dernières années, nous avons adopté une loi qui prévoit la délivrance d'une ordonnance autorisant un prélèvement pour analyse génétique pour des infractions désignées, lesquelles sont définies comme étant des infractions primaires et des infractions secondaires.

Nous voyons beaucoup de causes, en particulier les affaires d'agression sexuelle avec violence, être rejetées par le tribunal en raison du délai nécessaire pour effectuer l'analyse des empreintes génétiques. L'année dernière, la Cour suprême du Canada a rendu une décision qui justifiait la suspension d'instance dans la célèbre affaire *R. c. Godin*. On a maintenu la suspension parce qu'il a fallu plus de neuf mois pour effectuer l'analyse des empreintes génétiques. L'alinéa 11(b) de la Charte canadienne des droits et libertés prévoit que l'on doit être jugé dans un délai raisonnable, mais ce n'est pas le résultat que l'on obtient.

Les laboratoires du gouvernement sont débordés, selon leurs responsables. Ne pourriez-vous pas vous occuper du travail qu'ils ne peuvent pas effectuer? Cela poserait-il un problème?

M. Murray : En ce qui concerne le dernier point, nous effectuons une partie de ce travail, tant dans le cadre de l'offre à commandes qu'à l'extérieur. Quant à savoir si nous en faisons assez, c'est une question de ressources, et peut-être de financement, qui transcende plusieurs frontières. Je ne crois pas que les services de police disposent de suffisamment de fonds pour conclure un contrat de 250 000 \$ avec Maxxam Analytics, même si je sais qu'en situations de crise — soit pour la gestion des risques et du temps, lorsqu'un agresseur actif est en liberté —, ils dépenseront les fonds nécessaires. Il m'est arrivé de voir des agents de police utiliser leurs cartes de crédit personnelles pour payer les coûts des travaux.

Je ne pointe personne du doigt, mais compte tenu du contexte budgétaire actuel, les services de police et les laboratoires judiciaires doivent prendre des décisions difficiles au sujet de ce qui peut être fait. On nous demande constamment de faire plus dans une même affaire et dans les affaires non résolues, ainsi que de faire davantage de comparaisons de profils dans les banques de données génétiques. Il y a énormément de travail à faire.

Je crois qu'une synergie peut être atteinte entre le secteur public et le secteur privé afin de résoudre certains de ces problèmes. Les témoins précédents de la GRC et du Centre of Forensic Sciences, ou CFS, en ont donné des exemples. Dans le cadre des projets de lutte contre les crimes à volume élevé, la GRC s'efforce sans cesse d'améliorer sa technologie et sa rapidité.

Je crois que des efforts sont faits en ce sens. Des gens très brillants cherchent à favoriser des changements, mais davantage de ressources financières à plusieurs niveaux aideraient à résoudre ce problème.

Senator Baker: The real concern is not only with the sexual-assault-with-violence cases. In the judgment of the Supreme Court of Canada on June 4, 2009, they said in the headnote that the Crown offered no explanation for the delay in receiving forensic DNA analysis.

As well, in crimes of robbery with a mask and robbery with violence, we see case after case, such as one from Newfoundland in the past year, dismissed because of the inability of the police to obtain forensic science services in a timely fashion. At our last committee meeting, witnesses from government labs said that they cannot even touch secondary offences.

You are saying that perhaps the problem is money. You do not think that you are the problem, do you? If the money were there, could you fulfill the duties that are not being fulfilled now?

Mr. Murray: I am a big fan of complementarity and public-private-sector partnerships. We can bring together strengths from the public sector, which are numerous, and from the private sector, which are also numerous, and work toward solving the problems. We could decrease time delays, expand the scope of service to secondary offences and increase the power of the National DNA Data Bank. Funding well spent would be a start, and there are ways in which we can work together to make that happen.

Senator Baker: We have a whole list of secondary offences. You know what they are. A bill was recently passed in the Senate that declared these secondary offences as designated offences for which a DNA warrant is issued by a provincial court judge. We have people who do analysis claiming that they cannot do it. Well, if you do not have the evidence, you cannot prosecute someone, and you do not deserve to, but it is leading to a crisis in the courts. People accused of sexual assault with violence are getting off under section 11(b) of the Charter, as we see in case law.

Your opinion is that this problem could be solved with some cooperation by the people who are prosecuting these offences if the funds were available to give contracts to private companies to do the work when the government services cannot do it. Is that correct?

Mr. Murray: I believe that private enterprise can contribute to the solution. We are not solely the solution. It requires a team effort. We can contribute to solving that problem collectively.

Senator Baker: I congratulate the witnesses for the great job they have done in the courts. I have read the decisions, and they have done a great job.

The Chair: Thank you, Senator Baker.

Le sénateur Baker : Le vrai problème ne concerne pas seulement les cas d'agression sexuelle avec violence. Dans le jugement de la Cour suprême du Canada du 4 juin 2009, on indique dans le sommaire que le ministère public n'a jamais expliqué la raison du retard dans la communication des résultats de l'analyse génétique.

De plus, nous constatons qu'il y a de plus en plus de cas de vol qualifié avec port d'un masque et de vol qualifié avec violence, comme celui de Terre-Neuve l'année dernière, qui sont rejetés à cause de l'incapacité des services policiers d'obtenir des services de criminalistique en temps opportun. Lors de notre dernière réunion, des témoins de laboratoires du gouvernement nous ont dit qu'il est même impossible pour eux de se pencher sur les infractions secondaires.

Vous dites que le problème est peut-être lié à l'argent. Selon vous, le problème ne provient pas de vous, n'est-ce pas? Si vous disposiez de suffisamment de fonds, pourriez-vous effectuer le travail qui n'est pas accompli actuellement?

M. Murray : Je suis un grand partisan de la complémentarité et des partenariats public-privé. Nous pouvons réunir les nombreuses forces des secteurs public et privé, et travailler ensemble à la résolution des problèmes. Nous pourrions diminuer les retards, élargir la portée du service aux infractions secondaires et augmenter le pouvoir de la Banque nationale de données génétiques. Un financement à bon escient serait un premier pas, et il existe des façons dont nous pouvons travailler ensemble en ce sens.

Le sénateur Baker : Nous avons toute une liste d'infractions secondaires. Vous les connaissez. On a récemment adopté au Sénat un projet de loi en vertu duquel ces infractions secondaires constituent des infractions désignées pour lesquelles une ordonnance autorisant un prélèvement pour analyse génétique est délivrée par un juge d'une cour provinciale. Les gens qui effectuent les analyses affirment qu'il leur est impossible de le faire. Or, si l'on n'a pas de preuves, on ne peut pas poursuivre quelqu'un en justice et on ne le mérite pas, d'ailleurs, mais cela nous mènera tout droit vers une crise dans les tribunaux. Les personnes accusées d'agression sexuelle avec violence s'en tirent en vertu de l'alinéa 11b) de la Charte, comme nous le constatons dans la jurisprudence.

Selon vous, on pourrait résoudre ce problème avec la collaboration des personnes qui poursuivent les auteurs de ces infractions si l'on avait les fonds nécessaires pour accorder des contrats aux entreprises privées, qui feraient les analyses que les services gouvernementaux n'ont pas le temps de faire. Est-ce bien cela?

M. Murray : Je crois que l'entreprise privée peut contribuer à la solution, mais nous ne sommes pas l'unique solution. Cela nécessite un travail d'équipe. Nous pouvons contribuer collectivement à résoudre ce problème.

Le sénateur Baker : Je tiens à féliciter les témoins de l'excellent travail qu'ils accomplissent devant les tribunaux. J'ai lu les décisions, et ils font vraiment du bon travail.

Le président : Merci, sénateur Baker.

Senator Joyal: I would like to come back to one issue that is important for us around this table, and it was raised in the Auditor General of Canada's 2007 report. I do not know whether you are aware that the Auditor General audited the National DNA Data Bank and came up with some recommendations and conclusions. One of those conclusions was that the forensic lab quality management system of the National DNA Data Bank was not functioning as designed and could not provide assurance of quality to senior management. This is a pretty serious kind of judgment or evaluation of the functioning of the data bank. Fortunately, we were told that the Auditor General was back at the data bank to see what kind of improvement or initiatives were taken by the bank to improve the quality system. Furthermore, last week we heard last week from Mr. Tessarolo from the Ontario data bank, who confirmed to us that the Ontario Auditor General is with the Ontario forensic centre to audit the procedure. We asked the same question of the representative of the Quebec laboratory.

Since those three data banks are public institutions, we can rely on a system of quality control and management of the quality control in them, but in relation to your lab, who would act in lieu of the Auditor General to ensure that the quality management of your lab gives the same kind of standards that we can assure that the public institution would serve?

Mr. Chahal: One means of assurance is the accreditation body, such as the Standards Council of Canada. It is the same accreditation organization that accredits private and government labs. That is one surety. Another is that before the contract is given, the government lab inspects the lab to ensure that the quality, procedures and other matters are similar. Checks and balances exist, and the external audit is the audit by the client, which in this case will be the RCMP.

We believe in oversight by the government body. For example, the data bank in the U.S. is outsourced to all the private labs, in the thousands, but the government lab has oversight. It is the same data bank system. That is why they have 7 million plus samples in the data bank. Most of the work, or at least a significant amount of it, is done by the private companies, but government has the oversight over the quality. One way they do that is by sending quality control samples. They look at their data. They inspect those private labs, and before the data is even uploaded, it is also looked after.

Senator Joyal: Your answer to me is that it is up to the customer, that is, the government, to satisfy itself that the quality management meets the standards that the government bank itself has submitted to, but it is also under the scrutiny of a third party, which happens to be the Auditor General in relation to either Ontario, Quebec or the federal government.

Le sénateur Joyal : J'aimerais revenir sur une question très importante pour nous qui a été soulevée dans le rapport de la vérificatrice générale du Canada en 2007. Je ne sais pas si vous êtes au courant que la vérificatrice générale a examiné la Banque nationale de données génétiques et qu'elle a présenté des recommandations et des conclusions. Elle a notamment conclu que le système de gestion de la qualité des laboratoires judiciaires relatif à la Banque nationale de données génétiques ne fonctionnait pas comme prévu et qu'il ne pouvait pas fournir à la haute direction une assurance de la qualité. Il s'agit d'une évaluation assez importante du fonctionnement de la banque de données. Heureusement, on nous a dit que la vérificatrice générale était revenue vérifier les améliorations apportées ou les initiatives entreprises par la banque afin d'améliorer le système de la qualité. De plus, M. Tessarolo, de la banque de données de l'Ontario, nous a confirmé la semaine dernière que le vérificateur général de l'Ontario collaborait avec le centre médico-légal de sa province afin d'examiner la procédure. Nous avons posé la même question au représentant du laboratoire du Québec.

Puisque ces trois banques de données relèvent des institutions publiques, nous pouvons compter sur un système de contrôle de la qualité et de gestion du contrôle de la qualité, mais en ce qui a trait à votre laboratoire, qui agirait à la place de la vérificatrice générale afin de veiller à ce que la gestion de la qualité de votre laboratoire vise des normes semblables à celles auxquelles sont soumises les institutions publiques?

M. Chahal : L'un des moyens de nous en assurer est un organisme d'accréditation comme le Conseil canadien des normes. C'est la même organisation qui accrédite les laboratoires privés et publics. C'est l'une des assurances qui sont en place. Il y a aussi le fait qu'avant que le contrat soit accordé, le laboratoire du gouvernement procède à une inspection du laboratoire privé afin de s'assurer que la qualité et les procédures, notamment, sont semblables. Il existe un mécanisme de freins et de contrepoids, et la vérification externe est faite par le client, en l'occurrence la GRC.

Nous croyons au mécanisme de surveillance de l'organisme gouvernemental. Aux États-Unis, par exemple, la banque de données est externalisée à des milliers de laboratoires privés, mais le laboratoire du gouvernement exerce une surveillance. Il s'agit du même système de banque de données. C'est pourquoi leur banque de données contient plus de 7 millions d'échantillons. La plus grande partie du travail, ou du moins une proportion importante, est effectuée par les entreprises privées, mais le gouvernement surveille la qualité. Il le fait notamment au moyen d'échantillons de contrôle de la qualité. Il surveille les données. Il inspecte les laboratoires privés et avant même que les données ne soient transférées, elles sont examinées.

Le sénateur Joyal : Vous dites donc qu'il revient au client, c'est-à-dire au gouvernement, de s'assurer que la gestion de la qualité est conforme aux normes auxquelles est soumise la banque gouvernementale elle-même, et qu'un examen minutieux sera également effectué par un tiers, c'est-à-dire par le bureau du vérificateur général de l'Ontario, du Québec ou du gouvernement fédéral.

Mr. Chahal: In our case, it is the Standards Council of Canada accreditation. Since we are a private company, I cannot answer a question about the relationship of the private company with the Auditor General's office.

Senator Joyal: No, no. I understand. The labs, anyway, are certified or accredited. The Ontario lab is accredited. The Quebec lab is accredited. Your lab is accredited. They are all accredited. Nevertheless, the Auditor General of Canada finds out that the quality management system was not functioning. It is not because a lab is certified or accredited that the quality management system is meeting its objectives. Do you understand the nuance between the two?

You tell me that if a customer, that is, a government, a municipal police or the RCMP or the Ontario Provincial Police or whichever provincial police is at stake, comes to me and asks me to do an analysis, be it, as you said, nuclear or mitochondrial, they have to satisfy themselves that we meet the quality management system that ensures that our results are foolproof and that they will stand the test. That is essentially what you tell me, unless I have misunderstood your answer.

Mr. Chahal: Yes, the accreditation body is the external body. The client, which will be the municipal police or the RCMP, will ensure that where the samples are going the quality system is at par with the government lab. As well, we are already being scrutinized in the court system; you have seen my court documents. If we are doing something wrong and it comes up in the court, we have to pretty much shut down the lab. Being a private company, the shareholders will take their money away pretty fast, so we are under a lot of pressure from that perspective to provide quality services.

Senator Joyal: Dr. Murray?

Mr. Murray: My comment in that regard would echo that sentiment, and I would suggest maybe it rolls out this way. Yes, the Auditor General has no scope to come and take a look at my lab, but the issue around accrediting bodies is one of independence and objectivity, and a different number of experts in the field come and view my operation every two years, whether it be for Standards Council of Canada or Forensic Quality Services. That is my first step in a stamp of approval that I am a quality organization and I follow these standards.

For me, that is also complemented by the fact that the RCMP performs a role as my Auditor General, because over and above those audits, they perform their own to make sure that I am following what they need as a client.

I am also audited by the court system when I go to court and testify before Crown attorneys and judges, and I know the RCMP monitors the testimony that we give and sends out client questionnaires asking about the work we do, whether it was done well, what the quality of our reports is and whether the language in our reports is clear and concise and the conclusions are understandable.

M. Chahal : Dans notre cas, il s'agit de l'accréditation du Conseil canadien des normes. Étant donné que nous sommes une entreprise privée, je ne peux répondre à une question au sujet des rapports de l'entreprise privée avec le Bureau du vérificateur général.

Le sénateur Joyal : Non, non. Je comprends. De toute façon, les laboratoires sont certifiés ou accrédités. Le laboratoire de l'Ontario est accrédité; celui du Québec aussi. Le vôtre aussi. Ils sont tous accrédités. Néanmoins, la vérificatrice générale du Canada a constaté que le système de gestion de la qualité ne fonctionnait pas. Ce n'est pas parce qu'un laboratoire est certifié ou accrédité que le système de gestion de la qualité atteint ses objectifs. Saisissez-vous la nuance?

Vous me dites que si un client, c'est-à-dire un gouvernement, un service de police municipal, la GRC, la Police provinciale de l'Ontario ou n'importe quel corps de police provinciale, vient me demander d'effectuer une analyse, qu'elle soit, comme vous dites, nucléaire ou mitochondriale, ce client doit s'assurer que nous respectons les exigences du système de gestion de la qualité qui font en sorte que nos résultats seront absolument sûrs et à toute épreuve. C'est essentiellement ce que vous me dites, à moins que j'aie mal compris votre réponse.

M. Chahal : Oui, l'organisme d'accréditation est un organisme externe. Le client, c'est-à-dire la police municipale ou la GRC, s'assurera que là où il envoie les échantillons, le système de gestion de la qualité est au même niveau que celui du laboratoire gouvernemental. De plus, nous faisons déjà l'objet d'un examen minutieux dans le système judiciaire; vous avez vu mes documents à cet effet. Si nous nous trompons et que l'on s'en aperçoit au tribunal, nous devons probablement fermer le laboratoire. Puisque nous sommes une entreprise privée, les actionnaires retireront leur argent assez vite; nous subissons donc beaucoup de pression en ce sens pour fournir des services de qualité.

Le sénateur Joyal : Monsieur Murray?

M. Murray : Je dirais que je suis du même avis et que c'est probablement ainsi que cela se passe. La vérificatrice générale n'a pas la possibilité de venir vérifier ce qui se passe dans mon laboratoire, mais pour ce qui est des organismes d'accréditation, on parle d'indépendance et d'objectivité; divers spécialistes du domaine viennent observer nos activités tous les deux ans, qu'il s'agisse du Conseil canadien des normes ou des Forensic Quality Services. C'est la première étape du processus d'approbation qui confirme que nous sommes une organisation axée sur la qualité et que nous respectons les normes.

En ce qui me concerne, cela s'ajoute également au fait que la GRC joue pour moi le rôle de vérificateur général, car au-delà de ces vérifications, ils effectuent les leurs pour veiller à ce que je réponde à leurs besoins comme client.

Je fais aussi l'objet de vérifications du système judiciaire lorsque je compare devant les tribunaux et que je témoigne devant les avocats de la Couronne et les juges, et je sais que la GRC surveille le témoignage que nous faisons et envoie des questionnaires du client pour s'informer de notre travail, savoir s'il a été bien fait, connaître la qualité de nos rapports et savoir s'ils sont écrits de façon claire et concise et si les conclusions sont compréhensibles.

I would suggest that the auditor general function for us in the private sector at this point in time is a multitude of individuals or bodies accrediting — RCMP, court system, clients in general, and the standards inside of accreditation in particular. That is how we are audited.

Senator Joyal: Yes, you are audited at par with the RCMP because they are submitted to exactly the same kind of test.

I am trying to understand whether we could transfer everything to the private sector and be satisfied with it, or whether we should maintain a government or public institution that would establish the standards of quality control. We have a third party, which happens to be an institution called the Auditor General, who can come when the person or institution feels it has to and inspect the quality management system. At the end, the results, as you know, put people in prison or not, which is pretty serious, or identify people who happen to be missing, which is also a serious public issue. That is the point I want to understand from your statement today. Do we need a public national data bank to be sure that the standards are established there and those standards are followed up, as you said, by the private sector? The private sector has an important role to play. I am not challenging that at all. I am trying to see the specific role of each and every one of you.

Mr. Chahal: There will always be a place for government oversight. We see in the examples from the U.K. that it is a private-public partnership with what started as a public system. In the U.S., it is again a private-public partnership. It is already established and proven that the system works as long as there is a government body with oversight over the overall system because we are dealing with forensic casework.

Senator Joyal: Thank you.

Senator Runciman: Following up on a comment you made earlier, Dr. Chahal, with respect to appearing in court as an expert witness, you said that you are perhaps perceived as having less bias. Maybe I misinterpreted, but I thought I heard you say that. I am wondering whether that is the sense all three of you have when you appear as expert witnesses.

I am relating this to one of the Commons committees that looked at this issue and suggested that other provinces and territories should be moving in the direction of Ontario and Quebec in having this separation between police and the analytical work that you are engaged in. I wonder what your sense is when you appear in court. Do you think there is that kind of perception in terms of your testimony versus someone representing the RCMP?

Mr. Chahal: These are comments that do not go into the transcript or court documents. This is what comes out when both parties talk to you afterwards, such as “you did a good job” or

Je dirais qu'à ce stade-ci, pour nous dans le secteur privé, la fonction du vérificateur général se compose d'une multitude de personnes ou d'organismes d'accréditation — la GRC, le système judiciaire, les clients en général, et des normes relatives à l'accréditation en particulier. Voilà comment l'on vérifie nos activités.

Le sénateur Joyal : Oui, vous faites l'objet d'une vérification égale à celle de la GRC parce qu'ils sont soumis exactement au même type d'examen.

J'essaie de comprendre s'il nous serait possible de tout transférer au secteur privé et d'en être satisfaits ou si nous devrions maintenir une institution publique ou gouvernementale qui établirait les normes de contrôle de la qualité. Nous avons un tiers, qui se trouve à être une institution appelée vérificateur général, qui peut inspecter le système de gestion de la qualité lorsque la personne ou l'institution estime qu'il y a lieu de le faire. Au bout du compte, comme vous le savez, les résultats font en sorte que des gens sont incarcérés ou non, ce qui est très sérieux, ou ils permettent d'identifier des personnes portées disparues, ce qui est aussi une question publique sérieuse. C'est l'élément de votre exposé d'aujourd'hui que je veux comprendre. Avons-nous besoin d'une banque de données nationales publique pour nous assurer que les normes sont établies et qu'elles sont respectées, comme vous l'avez dit, par le secteur privé? Le secteur privé a un rôle important à jouer. Je ne mets pas du tout cela en question. J'essaie de comprendre le rôle précis de chacun d'entre vous.

M. Chahal : La surveillance du gouvernement aura toujours sa place. Nous voyons dans les exemples au R.-U. que ce qui a commencé comme un système public est devenu un partenariat public-privé. Aux États-Unis, il s'agit également d'un partenariat public-privé. On a déjà déterminé que le système fonctionne du moment qu'il y a un organisme gouvernemental qui assure la surveillance de l'ensemble du système, car notre travail porte sur des cas médico-légaux.

Le sénateur Joyal : Merci.

Le sénateur Runciman : Pour en revenir à un commentaire que vous avez formulé tout à l'heure, monsieur Chahal, en ce qui touche la comparution devant un tribunal en tant que témoin expert, vous avez dit qu'on vous perçoit peut-être comme étant moins partial. Peut-être que je vous ai mal interprété, mais je crois vous avoir entendu le dire. Je me demande si c'est l'impression que vous avez tous les trois lorsque vous comparez comme témoins experts.

Je fais le lien avec l'un des comités de la Chambre qui a étudié cette question et laissé entendre que d'autres provinces et territoires devraient suivre l'exemple du Québec et de l'Ontario et faire une séparation entre la police et le travail d'analyse que vous faites. Je me demande quelle est votre impression lorsque vous comparez devant un tribunal. Avez-vous l'impression que c'est comme cela que l'on perçoit votre témoignage par rapport à celui d'un représentant de la GRC?

M. Chahal : Ce sont des commentaires qui n'entrent pas dans les transcriptions ou les documents judiciaires. C'est ce qui ressort lorsque les deux parties vous parlent après coup, comme « vous

“you presented well.” Every time I have testified for the prosecution, the defence counsel has come to me and said I did a good job, that I was really presenting the science.

Again, having said that, it is only a perception because if someone is a competent and qualified expert witness from the government lab, they will do the same thing. We are all, at the end of the day, scientists or molecular biologists, so we are supposed to present what the science says. It is not an issue; it is more of a perception. Those are my comments.

Mr. Murray: Having spent time in both the public and private sectors, one of the things we try to focus on in our training and in our daily duties is to be scientifically objective and unbiased. I do not know that is specific to an organization, be it public or private. I think potentially it can be more specific to the person. Generally, it shows up in the way you testify and the words that you have to say.

I do not think there is bias more in the private sector, less in the public sector, whatever that direction is. In my experience, it has to do with the training, comfort level and experience of the scientists themselves. We all strive to be objective and to represent the science as best we can. We try to educate Crown attorneys, defence lawyers, judges and juries such that they understand what we do. Considering our training, that is a bit of a job itself. I think it is specific to the person, and I do not think anyone is trying to be unbiased.

Senator Runciman: I have a couple of brief comments following on Senator Baker’s call for privatization. Dr. Murray, you talked about providing a complementary service. I appreciate that. We have been flooded with reports in the last 24 hours, but I am referencing one specifically, a DNA Forensic Laboratory Services cost and capacity review, which was prepared by Government Consulting Services, GCS, and dated November 30, 2009.

Page 17 says that GCS would have expected that the RCMP’s timeliness and backlog would have improved as resources and technology become available. The scenario is based on the fact that the RCMP has significantly more automation in place than other labs, yet it is only able to meet similar levels of output as Ontario and Quebec with approximately double the number of employees in Ontario. With the available technology, GCS estimates that there is excess capacity with the current operational capacity design.

Where I am leading on this is with respect to the whole issue of the private sector playing a greater role. I am not expecting for you to comment on performance levels within the RCMP operation, but certainly it should be an area that this committee looks at. I do not believe it has ever been fully assessed at the federal level. I know we received a document, I gather just in the last day or two, from the director of the Centre of Forensic

avez fait du bon travail » ou « vous avez fait un bon exposé ». Chaque fois que j’ai eu à témoigner pour la partie poursuivante, l’avocat de la défense est venu me voir pour me dire que j’avais fait du bon travail, que je présentais vraiment les éléments scientifiques.

Cela dit, ce n’est qu’une perception, car si une personne est un témoin expert compétent et qualifié du laboratoire gouvernemental, elle fera la même chose. Au bout du compte, nous sommes tous des scientifiques ou des biologistes moléculaires, alors nous sommes censés présenter des faits scientifiques. Ce n’est pas une question; c’est plutôt une perception. Voilà ce que j’avais à dire.

M. Murray : Comme nous avons passé du temps dans les secteurs public et privé, nous essayons de faire en sorte que notre formation et nos tâches quotidiennes soient objectives et impartiales du point de vue scientifique. Je ne sais pas si c’est le propre d’un organisme, qu’il soit public ou privé. Je crois qu’il est possible que ce soit plutôt le propre d’une personne. En général, cela ressort dans votre façon de témoigner et les mots que vous avez à dire.

Je ne crois pas qu’on soit plus partial dans le secteur privé et moins dans le secteur public, quelle que soit la direction. Selon ce que j’ai pu constater, c’est relié à la formation, à l’aisance et à l’expérience des scientifiques mêmes. Nous aspirons tous à être objectifs et à représenter la science le mieux possible. Nous essayons de sensibiliser les avocats de la Couronne, les avocats de la défense, les juges et les jurés pour qu’ils comprennent ce que nous faisons. Compte tenu de notre formation, ce n’est pas une mince affaire. Je crois que cela dépend de la personne, et je ne crois pas que quiconque tente d’être impartial.

Le sénateur Runciman : J’ai quelques commentaires rapides à formuler au sujet de la demande de privatisation du sénateur Baker. Monsieur Murray, vous avez parlé d’offrir un service complémentaire. J’en suis conscient. Nous avons été inondés de rapports au cours des 24 dernières heures, mais je fais allusion à un document en particulier, un examen des coûts et de la capacité des Services de laboratoires judiciaires en ce qui touche les analyses génétiques, qui a été préparé par les Services conseils du gouvernement (SCG) et est daté du 30 novembre 2009.

La page 17 indique que les SCG se seraient attendus à ce que les délais et l’arriéré des demandes de la GRC se soient améliorés au fur et à mesure que l’on dispose de ressources. Le scénario part du principe que la GRC a considérablement plus de fonctions automatisées que les autres laboratoires, mais il arrive seulement à avoir un rendement semblable à celui du Québec et de l’Ontario avec environ le double du nombre d’employés en Ontario. Avec la technologie dont l’on dispose, les SCG estiment que la capacité de fonctionnement actuelle est excédentaire.

Là où je veux en venir c’est à la question du rôle plus important que devrait jouer le secteur privé dans ce dossier. Je ne m’attends pas à ce que vous formuliez des commentaires sur les niveaux de rendement des opérations à la GRC, mais il est clair que c’est un domaine sur lequel le comité devrait se pencher. Je ne crois pas que la question ait déjà été pleinement évaluée à l’échelle fédérale. Je sais que nous avons reçu un document, si je comprends bien au

Sciences based on questions related to privatization that came up when he appeared. This document debunks the advantages or any perceived advantages of greater involvement in the private sector.

Some of these comments seem counter to what you are saying about the kinds of services you provide, the credibility both of your organizations have and the expertise that you are able to bring to the table.

I am not sure, Madam Chair, whether it would be appropriate to provide the witnesses with a copy of this material.

The Chair: I think it would certainly be appropriate; it is basically a public document. It is available to committee members. What might be stretching it a little bit is to ask them to respond to it immediately.

We can provide them with copies of the document in question, and if you could ask them the questions you would like them to answer, we could ask them to write back to us as quickly as possible once they have had time to reflect a little bit on the document.

Senator Runciman: Yes, I will do that. Thank you. Looking over this document, three assessments have been done in Ontario but nothing federally to look at this question. The assessments have essentially been in-house, with the exception of Justice Archie Campbell's review in the *Bernardo* case. Justice Campbell has comments that your testimony here today would take issue with concerning greater involvement of the private sector.

Where I am headed is this: I think it would be appropriate for us to consider as a committee asking the government to consider a thorough evaluation of the benefits and non-benefits of greater participation of the private sector with respect to this issue.

If you look at what the House of Commons committee recommended in terms of transferring these responsibilities to other jurisdictions, I think that is highly unlikely. I think we probably have to take the bull by the horns at the federal level if we want to come to grips with this. I do not think you will see these other jurisdictions moving into this arena if they can at all avoid it.

That is where I am going, and I will certainly discuss this with the witnesses. This is not a lengthy document, and I think perhaps they could pick the places they wish to respond to or not respond to and give us their feedback in whatever they think is an appropriate timeline.

The Chair: Before you leave this room, we will give you copies of the document, and we will look forward to getting letters back from you. If you do not wish to comment, we would appreciate a letter saying "no comment." That way, we can close off that particular sub-file.

Mr. Murray: I will take the first step on that. I was afforded the opportunity to see Mr. Tassarolo's comments. He was a colleague of mine when I was at the Centre of Forensic Sciences,

cours des deux dernières journées, de la part du directeur du Centre des sciences judiciaires, qui porte sur les questions de privatisation qui ont été soulevées lorsqu'il a comparu. Ce document réfute les avantages réels ou perçus d'une plus grande participation dans le secteur privé.

Certains de ces commentaires semblent contraires à ce que vous dites au sujet des types de services que vous offrez, de la crédibilité que vos deux organismes ont et de l'expertise que vous êtes en mesure d'offrir.

Je ne suis pas certain, madame la présidente, s'il serait approprié de donner une copie de ce document aux témoins.

La présidente : Je crois que ce serait certainement approprié; c'est essentiellement un document public. Les membres du comité y ont accès. Ce serait peut-être une autre histoire de leur demander d'y donner suite immédiatement.

Nous pouvons leur remettre des copies du document en question, et si vous pouviez leur poser les questions auxquelles vous aimeriez qu'ils répondent, nous pourrions leur demander de nous fournir les réponses par écrit dans les plus brefs délais une fois qu'ils auront eu le temps de réfléchir un peu au document.

Le sénateur Runciman : Oui, je vais le faire. Merci. Lorsque je regarde ce document, je vois que cette question a fait l'objet de trois évaluations en Ontario, mais d'aucune au fédéral. Les évaluations ont, à la base, été effectuées à l'interne, à l'exception de l'examen réalisé par le juge Archie Campbell dans l'affaire *Bernardo*. Le juge Campbell a formulé des commentaires au sujet de la participation accrue du secteur privé auxquels votre témoignage d'aujourd'hui s'opposerait.

Voilà où je veux en venir : je crois qu'il y aurait lieu que le comité songe à demander au gouvernement d'envisager une évaluation exhaustive des avantages et des désavantages d'accroître la participation du secteur privé dans ce dossier.

Si vous prenez les recommandations du comité de la Chambre des communes quant au transfert des responsabilités à d'autres administrations, je crois que c'est très peu probable. Je crois que nous devons probablement prendre le taureau par les cornes au fédéral si nous voulons venir à bout de cette question. Je ne crois pas que vous verrez ces autres administrations s'aventurer dans ce domaine si elles peuvent éviter de le faire.

C'est là où je veux en venir et je vais certainement en discuter avec les témoins. Il ne s'agit pas d'un document bien long, et je crois qu'ils pourraient peut-être choisir les passages auxquels ils veulent ou non répondre et nous donner leur rétroaction dans les délais qu'ils jugent appropriés.

La présidente : Avant que vous partiez, nous vous remettrons des copies du document et nous attendrons vos réponses écrites. Si vous ne voulez pas formuler de commentaires, nous aimerions que vous l'indiquiez dans une lettre. De cette façon-là, nous pourrions clore ce dossier complémentaire particulier.

M. Murray : Je vais commencer. J'ai eu l'occasion de voir les commentaires de M. Tassarolo. C'était un de mes collègues lorsque j'étais au Centre des sciences judiciaires, et une de mes

and one of my requests would have been to receive the document he promised to the committee. Thank you for bringing it up, and we will definitely comment.

[*Translation*]

Senator Rivest: My question is about the management, more specifically, protecting the confidentiality of the samples. By definition, these measures are secret. In broad terms, what types of measures are you taking to protect the confidentiality of the samples? Are these measures similar to those taken by the public sector, the police, the data bank and others? Do you have evaluation mechanisms to make sure that the measures taken are effective? There is clearly a difference. One thing people may worry about is the staff. After all, the public sector and police forces have taken an oath of office, which you do not have in the private sector regardless of how professional the staff may be.

Could you give the committee an idea of the protection measures you use to ensure that the confidentiality of samples is protected?

[*English*]

Mr. Chahal: With Warnex, our corporate lawyers wrote these documents, which explain that they will be working with confidential information. All new employees must sign that document. Plus, it is a part of the training for new employees. The group that deals with forensic sciences is a small group; we know each other. Everyone understands what is important, but there is a formal mechanism in place. All employees must sign a confidentiality agreement as part of their employment, before they even get into the lab.

Mr. Murray: A similar situation exists for Maxxam. All employees across the company, not just in this particular avenue of work, must sign a confidentiality agreement. We are scrutinized by our version of auditors general. Over and above that, as it relates to the standing offer we have with the RCMP, we have security clearances for our facility and for each of the staff members that are employed in this work to the level of an enhanced reliability, such that we are mandated with this relationship we have with them. Those are some of the ways we go about assuring the confidence and privacy issues that we have related to this type of testing.

Martin Westecott, Supervisor/Forensic Biologist, Maxxam Analytics: The security clearance is through the RCMP as well as Public Works and Government Services Canada. Another measure we put in place for our casework, whether with the RCMP or where it is available to police agencies, is that everything is encrypted and sent out to ensure that only those who are within the encrypted software can access that information. Whether it is inside an email that goes to the RCMP or to a police officer, it is through secure channels.

demandes aurait été de recevoir le document qu'il a promis au comité. Merci d'avoir soulevé la question. Je vais assurément formuler des commentaires.

[*Français*]

Le sénateur Rivest : Ma question concerne la gestion, plus spécifiquement la protection de la confidentialité des échantillons. Par définition, ces mesures sont secrètes. De façon générale, quelles sont les mesures que vous prenez pour protéger la confidentialité des échantillons? Ces mesures sont-elles semblables à celles que le secteur public, les policiers, la banque et autres prennent? Avez-vous des mécanismes d'évaluation pour bien vous assurer que les mesures prises sont efficaces? Il y a manifestement une différence. Un des aspects qui peut inquiéter les gens est sur le plan du personnel. Lorsqu'on parle du secteur public et des corps policiers, ils ont prêté un serment d'office, ce que, dans le secteur privé, malgré tout le professionnalisme de votre personnel, vous n'avez pas.

Pourriez-vous donner au comité des indications d'ordre général concernant les mesures de protection que vous privilégiez pour assurer la protection de la confidentialité des échantillons?

[*Traduction*]

M. Chahal : Avec Warnex, nos conseillers juridiques ont rédigé ces documents, qui expliquent qu'ils travailleront avec des renseignements confidentiels. Tous les nouveaux employés sont tenus de le signer, cela fait d'ailleurs partie de leur formation. Le groupe qui traite de criminalistique est restreint; nous nous connaissons. Tout le monde comprend ce qui est important, mais un mécanisme officiel est en place. Tous les employés doivent signer une entente de confidentialité dans le cadre de leur emploi avant même d'entrer dans le laboratoire.

M. Murray : La situation est semblable chez Maxxam. Tous les employés de l'entreprise, pas seulement ceux de ce domaine en particulier, doivent signer une entente de confidentialité. Nous faisons l'objet d'un examen minutieux par notre version du vérificateur général. Au-delà de cela, dans le cadre de notre offre à commandes avec la GRC, nous avons des autorisations sécuritaires pour notre installation et pour chacun des employés qui travaillent au niveau qui requiert une vérification approfondie de la fiabilité, comme l'exige la relation que nous avons avec la GRC. C'est entre autres comme cela que nous respectons les questions de confiance et de protection des renseignements personnels en ce qui touche ce type de tests.

Martin Westecott, superviseur/biologiste légiste, Maxxam Analytique : La vérification de la fiabilité est effectuée par la GRC ainsi que par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Une autre mesure que nous avons mise en place pour nos études de cas, que ce soit avec la GRC ou aux endroits où les services de police y ont accès, est que tout soit encodé et envoyé pour veiller à ce que seules les personnes qui ont le logiciel encodé puissent avoir accès à l'information. Que ce soit dans un courriel destiné à la GRC ou à un agent de police, l'envoi se fait par voie de communication protégée.

Senator Patterson: The witnesses, in particular Dr. Murray, talked about the rapid changes in technology that have taken place in recent years. I know you worked with the DNA Identification Act since its coming into force in 2000. In your experience, is the act adequate to allow police and other people investigating crimes to take full advantage of these technological advances? Is it working okay, or are changes required?

Mr. Murray: I think the changes that have occurred in the act over its 10-year existence would drive me toward a yes in answer to your question. We continually improve what we do and what the act mandates that we do, subject to Senator Baker's concerns. I think the data that has come out of the act, and the National DNA Data Bank in particular, is a success story. Can it be heightened or potentially improved? Could more work be done? That is subject to discussion, but I do not think anyone can argue with the fact that it has been a success. We can argue about whether it was a success fast enough, or a big enough success, but it is a valuable tool from this standpoint.

As a service provider in the private sector, I have had conversations with police agencies about their being able to take the data we generate when they come directly to me without RCMP involvement. They continually ask — and this started five years ago — to find a way for that to make its way into the data bank. Our eventual discussions with the RCMP almost two years ago allowed that to occur. That is an example of progressive work by each of us, together, to continue to make it better over and above the sorts of things that would be done by this committee.

I see it as a success, and I see it as a continual improvement on success.

Senator Patterson: We tend to measure success in the number of successful hits — I think that is the term that was used.

Does the work of this kind of analysis play an equally important role in terms of exonerating the innocent? Is data collected on that as well? Is that showing results as well?

Mr. Murray: I think that question might better be asked of Dr. Fourney in his role and responsibility that relates to the National DNA Data Bank.

If you look at the provisions under which the data bank was established, link crime scene to crime scene and crime scene to convicted offender, one of the things in there is the exoneration of suspects. My answer to your question is yes, it works in that capacity. I do not have statistics and data to support that, but it is mandated and it is a functioning part of the National DNA Data Bank.

Senator Raine: Thank you very much for being here. I am finding this fascinating.

Le sénateur Patterson : Les témoins, en particulier M. Murray, ont parlé de changements rapides dans la technologie, qui sont survenus au cours des dernières années. Je sais que vous avez travaillé avec la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques depuis son entrée en vigueur en 2000. Selon ce que vous avez pu constater, la loi est-elle adéquate pour permettre à la police et aux autres personnes qui enquêtent sur des crimes de profiter pleinement de ces avancées technologiques? Fonctionne-t-elle bien ou doit-on y apporter des modifications?

M. Murray : Je crois que les modifications qui ont été apportées à la loi au cours de ses 10 années d'existence me pousseraient à répondre à votre question par l'affirmative. Nous améliorons continuellement ce que nous faisons et ce que la loi nous charge de faire, en tenant compte des préoccupations du sénateur Baker. Je crois que les données qui sont ressorties de la loi, et la Banque nationale de données génétiques en particulier, sont une réussite. Peut-on les rehausser ou peut-être les améliorer? Pourrions-nous en faire plus? C'est discutable, mais je ne crois pas que quelqu'un puisse nier que cela a été une réussite. On peut se demander si la réussite a été suffisamment rapide ou importante, mais c'est un outil important de ce point de vue là.

En tant que fournisseur de services dans le secteur privé, j'ai eu des conversations avec des services de police au sujet de leur capacité de prendre les données que nous générons lorsqu'ils font directement appel à moi sans passer par la GRC. Ils demandent continuellement — et cela a commencé il y a cinq ans — de trouver une façon pour que ces renseignements se retrouvent dans la banque de données. Les discussions que nous avons fini par avoir avec la GRC il y a près de deux ans ont fait en sorte que cela se produise. C'est un exemple du travail progressif de chacun d'entre nous, ensemble, pour continuer à améliorer la situation au-delà de ce que ferait le comité.

Je vois cela comme une réussite et comme une amélioration constante de cette réussite.

Le sénateur Patterson : Nous avons tendance à mesurer la réussite en fonction du nombre de correspondances que nous obtenons — je crois que c'est le terme qui a été utilisé.

Est-ce que le travail de ce type d'analyse joue un rôle aussi important lorsqu'il est question d'exonérer les innocents? Est-ce que l'on recueille aussi des données à ce sujet? Est-ce que cela donne également des résultats?

M. Murray : Je crois qu'il serait préférable de poser la question à M. Fourney compte tenu de son rôle et de ses responsabilités en ce qui touche la Banque nationale de données génétiques.

Si vous regardez les dispositions en vertu desquelles la banque de données a été établie, celles de relier une scène de crime à une scène de crime et une scène de crime à un condamné, l'un des points qui s'y rapportent est l'exonération des suspects. Ma réponse à votre question est oui, elle fonctionne de cette façon-là. Je n'ai pas de statistiques et de données à l'appui de mon affirmation, mais cela fait partie du mandat et du fonctionnement de la Banque nationale de données génétiques.

Le sénateur Raine : Merci beaucoup d'être ici. Je trouve ce sujet fascinant.

First, I would like to ask Dr. Murray whether you support the creation of a missing persons index? I know that Dr. Chahal mentioned he thought it was a good idea. What concerns would arise if a missing persons index were created? Perhaps both of you could answer that.

Mr. Murray: I will answer the first question then Dr. Chahal can take the second one.

Yes, I do support it. As I mentioned earlier, it was part of the original operations paper on this. I think it is of concern to Canadian citizens. Someone at the table brought up the fact that there are a number of missing people and unidentified remains. In the 20 years I have been doing this, for the victims I have dealt with or potentially been associated with, it is about closure. From that perspective, if the index goes to provide closure, I think it is valuable. It would require funding and money associated with it, to go a bit to the second part of your question, but it is another valuable tool to put in your toolbox that speaks to some of the desires of Canadian citizens and the eventual closure of these types of matters.

Mr. Chahal: I am a strong supporter of a missing persons index. It is not only that introducing mitochondrial DNA technology, the second technology as I call it, is important for missing persons, but if we had that technology in the data bank it could be used even for crime scene purposes. If the only evidence that was left could not be tested by regular technology, only the second technology could be used. If we did not have the second technology, there would be no DNA evidence at all.

There is a place for the second DNA technology in the data bank. I am a strong supporter of that, which is why I gave you one document, my opening statement. Already, the FBI has looked into the issue. They have created a missing persons database. It is working there.

Senator Raine: Is there a difference in cost in determining the two different types of DNA?

Mr. Chahal: It is a cost issue at this stage. Costs can be controlled by the volume. If we see how many hundreds of missing persons' remains there are out there, and if we know there will be provisions for the mitochondrial technology, then the cost will go down. We are just relying on isolated work, for example a hair shed at the crime scene, or coroners' offices are handling missing persons cases. We are not introducing any sort of automation. Once we know that, we will be doing work on the samples from the missing person's relative, because they have to submit the samples; we will be doing mitochondrial DNA testing of personal effects; and we will be doing mitochondrial DNA testing of unidentified human remains. Then we are talking about the volume. The cost will never be the same as the regular DNA testing because that is more volume, but it will be drastically reduced if there are provisions for this technology. Plus, any time

J'aimerais d'abord demander à M. Murray s'il est en faveur de la création d'un répertoire des personnes disparues. Je sais que M. Chahal a mentionné qu'il pensait que c'était une bonne idée. Quelles préoccupations la création de pareil répertoire soulèverait-elle? Peut-être que vous pourriez tous les deux répondre à cette question.

M. Murray: Je vais répondre à la première question et M. Chahal pourra se charger de la deuxième.

Oui, j'y suis favorable. Comme je l'ai mentionné plus tôt, il en était question dans le document de fonctionnement initial à ce sujet. Je crois que la question préoccupe les citoyens canadiens. Quelqu'un à la table a parlé du fait qu'il y a un certain nombre de personnes disparues et de restes humains non identifiés. Au cours de mes 20 années dans le domaine, pour les victimes avec qui j'ai été en contact ou auxquelles j'ai potentiellement été associé, il s'agit de clore un incident. Dans cette optique, si le répertoire sert à résoudre un deuil, je crois qu'il est valable. Il requerrait du financement, pour répondre un peu à la deuxième partie de votre question, mais c'est un autre outil valable à mettre dans votre boîte à outils qui témoigne de certaines volontés des Canadiens et de la résolution ultérieure de ces types de dossiers.

M. Chahal : Je suis très favorable à la création d'un répertoire des personnes disparues. Ce n'est pas seulement que l'introduction de la technologie des ADN mitochondriaux — ou la deuxième technologie, comme je l'appelle — est importante pour les personnes disparues, mais aussi le fait que si nous avions cette technologie dans la banque de données, elle pourrait même servir dans le contexte des scènes de crime. S'il était impossible d'analyser les dernières preuves qu'il reste au moyen de la technologie régulière, seule la deuxième technologie pourrait être utilisée. Si nous n'avions pas la deuxième technologie, il n'y aurait pas du tout d'élément de preuve provenant de l'analyse de l'ADN.

Il y a de la place pour la deuxième technique d'analyse de l'ADN dans la banque de données. Je crois fermement à cela; c'est pourquoi je vous ai remis un document, ma déclaration préliminaire. Déjà, les gens du F.B.I. ont étudié la question. Ils ont créé une banque de données de personnes disparues. Cela fonctionne là-bas.

Le sénateur Raine : Y a-t-il une différence de coûts pour déterminer les deux différents types d'ADN?

M. Chahal : C'est une question d'argent à cette étape. Les coûts peuvent être limités par le volume. Si nous sommes conscients qu'il y a plusieurs centaines de personnes disparues dont les restes sont quelque part et si nous savons qu'il y aura des fonds pour la technique d'analyse de l'ADN mitochondrial, alors le coût diminuera. Nous dépendons seulement de demandes ponctuelles : un cheveu perdu sur une scène de crime, par exemple, ou des bureaux de coroners qui traitent des dossiers de personnes disparues. Nous n'avons pas encore automatisé nos analyses. Dès que nous saurons cela, nous analyserons les échantillons prélevés sur les parents de la personne disparue, parce qu'ils doivent en fournir, et nous soumettrons les effets personnels et les restes humains non identifiés à l'analyse de l'ADN mitochondrial. Nous pourrions alors parler de volume. Son coût ne correspondra jamais à celui de l'analyse de l'ADN normal, dont le volume est supérieur,

this technology is introduced, there will be competition. As you can see in the U.S. with the convicted offender data bank, the prices at private labs are going down because there are many private companies bidding on the work and they are doing thousands of samples.

Senator Raine: It has been reported that DNA can now be synthesized, which raises the issue of its being planted at crime scenes to implicate innocent people. Can tests be done to differentiate between natural and artificial DNA?

Mr. Chahal: There was a report in *The Globe and Mail* that DNA can be fabricated. Yes, DNA can be synthesized. We use synthetic pieces in the present technology to pull the markers we are interested in. DNA can be synthesized, but why would someone have to synthesize it? There are easy ways to implant DNA. You can take a mouth swab or touch a surface with a cup someone has drunk from.

DNA can be synthesized. It is already being synthesized in smaller pieces and can be synthesized in longer pieces as well, but it will not be a big issue from the forensic casework perspective.

People discuss contamination and other such issues regarding DNA, but with the present DNA technology there is no way to create someone's DNA profile. The chances of doing so are one in a quadrillion or so. Additionally, if someone has contaminated a person's DNA profile, the suspect is already excluded.

When people know more about the technology, they will know that there is no way to create someone's profile. The chance of doing that would be similar to the chance of matching a DNA profile.

The Chair: However, you could create an imaginary profile that could have the effect of exonerating the real criminal, could you not?

Mr. Chahal: I agree with that. You can create a profile that will cause exclusion, but you cannot create a profile, from an investigative point of view, to plant evidence. I was answering from that perspective.

From a criminal's point of view, can they take someone's DNA or get a synthetic piece in order to eventually exclude someone? Yes, they can.

Mr. Murray: My comment on that is from the practical standpoint. Obtaining the necessary machinery is so cost prohibitive as to bar people from doing this. You can collect 20 cigarette butts from the street and contaminate a crime scene that way very quickly, efficiently and, unfortunately, potentially very effectively.

As to whether you can distinguish between synthetic DNA and normal DNA, I am not sure I am on the leading edge of that research. Dr. Fournay may be closer to that than I. From my

mais le coût sera considérablement réduit s'il y a des fonds pour cette technique. D'ailleurs, dès que cette technique sera utilisée, il y aura de la concurrence. Comme vous pouvez le constater aux États-Unis avec la banque de données des personnes condamnées, les prix dans les laboratoires privés sont en baisse parce que de nombreuses entreprises privées présentent une soumission pour faire le travail et analysent des milliers d'échantillons.

Le sénateur Raine : On dit qu'il est possible maintenant de faire la synthèse de l'ADN, ce qui fait craindre la possibilité que quelqu'un dépose de l'ADN sur les lieux d'un crime pour impliquer des personnes innocentes. Peut-on différencier à l'aide de tests des échantillons d'ADN naturels et artificiels?

M. Chahal : On pouvait lire dans un article du *Globe and Mail* que l'ADN pouvait être créé. Oui, on peut faire la synthèse de l'ADN. Nous utilisons des morceaux artificiels dans la technique actuelle pour extraire les marqueurs génétiques qui nous intéressent. On peut faire la synthèse de l'ADN, mais pourquoi quelqu'un aurait-il à le faire? Il existe des moyens plus simples de recueillir de l'ADN. On peut prendre un écouvillon buccal et le frotter sur le rebord d'un verre dans lequel quelqu'un a bu.

On peut faire la synthèse de l'ADN. Il est déjà synthétisé actuellement en petites parties et peut aussi l'être en plus grandes, mais cela ne posera pas de problème important du point de vue du travail médico-légal.

Les gens discutent de la contamination et d'autres enjeux en ce qui a trait à l'ADN, mais avec la technique actuelle d'analyse de l'ADN, il n'y a aucun moyen de créer le profil génétique de quelqu'un. Les possibilités que cela survienne sont environ d'une sur un quadrillion. De plus, si un individu a contaminé le profil génétique d'un autre, le suspect est ainsi blanchi.

Lorsque les gens connaîtront davantage la technique, ils comprendront qu'il n'y a aucun moyen de créer le profil de quelqu'un. Les possibilités que cela survienne seraient semblables aux possibilités de trouver un profil génétique qui concorde.

La présidente : Toutefois, on pourrait créer un profil imaginaire qui aurait comme effet d'innocenter le véritable criminel, non?

M. Chahal : Je suis d'accord. On peut créer un profil pour disculper une personne, mais on ne peut pas créer un profil, du point de vue d'une enquête, pour truquer des preuves. Je répondais selon ce point de vue.

Du point de vue d'un criminel, peut-il prendre l'ADN de quelqu'un ou utiliser un échantillon artificiel pour finalement blanchir une autre personne? Oui, c'est possible.

M. Murray : J'ai un commentaire d'un point de vue pratique. Il serait si onéreux d'acquérir l'équipement nécessaire que c'est suffisant pour décourager ceux qui y songeraient. On peut ramasser 20 mégots de cigarettes dans la rue et contaminer une scène de crime ainsi très rapidement, efficacement et, malheureusement, potentiellement de manière très efficace.

À savoir si on peut différencier des échantillons d'ADN naturels et artificiels, je ne crois pas que je sois à la fine pointe des recherches en la matière. Le Dr Fournay pourrait être mieux placé que moi

drugs-of-abuse testing laboratory I know that there are tests to distinguish between authentic and synthetic urine that did not exist a number of years ago. Welcome to science and its progression. If we cannot yet distinguish between synthetic and normal DNA, maybe some day we will be able to, should it become an issue.

The Chair: Dr. Chahal, is Warnex Inc., your parent company, a Canadian-owned company?

Mr. Chahal: Yes, it is a Canadian-owned company, and it is on the Toronto Stock Exchange.

The Chair: You have one principal lab in Thunder Bay; is that correct?

Mr. Chahal: We have only one forensic DNA lab, and it is in Thunder Bay. We were a small company called Molecular World. Our name changed in June 2009 when this large public company bought us. We are now a subsidiary of the bigger company. We do all the forensic casework in our Thunder Bay division. Our head office is in Laval, Quebec, where all work related to pharmaceuticals, genetic and medical testing is done. We have a small DNA portion in Laval that does paternity DNA testing or relationship DNA testing, but not forensic DNA testing.

The Chair: Dr. Murray, of your company's 32 labs, how many do DNA work?

Mr. Murray: Our DNA work is consolidated into one location in Guelph, Ontario, for all requirements of the work that we have, be it security, facility issues or technology issues.

The Chair: You have contracts with the RCMP. Do you have comparable contracts with police forces in Quebec and Ontario, where they have their own provincial labs?

Mr. Murray: On a point of clarification first, I have a standing offer agreement with the RCMP.

The Chair: That is not a contract?

Mr. Murray: It is not a guaranteed amount of work. We have no contracts with any other organization, police or otherwise. Our work is on a one-off basis. It is in fact repetitive with a number of police agencies, but not on a contractual basis.

The Chair: Thank you.

I will need some help on this. You will have gathered that the missing persons index has been a subject of sustained interest in this study.

Dr. Chahal, you made a compelling case to me that mitochondrial DNA would be a very valuable part of a missing persons index. However, for the Crime Scene Index and the Convicted Offenders Index, I found myself thinking about the concerns that have been raised about familial searching of DNA. The fear is that with small, isolated, minority population communities in particular, which in Canada would notably be

pour répondre. Dans mon laboratoire d'essais sur les drogues toxicomanes, je sais qu'il y a des tests pour différencier des échantillons d'urine naturels et artificiels qui n'existaient pas il y a quelques années. Voilà la science et le progrès. Nous ne pouvons pas déjà différencier des échantillons d'ADN naturels et artificiels, mais peut-être qu'un jour nous le pourrons, si cela devient un enjeu.

La présidente : Monsieur Chahal, est-ce que Warnex Inc., votre société mère, est une entreprise canadienne?

M. Chahal : Oui, c'est une société canadienne inscrite à la Bourse de Toronto.

La présidente : Vous avez un laboratoire principal à Thunder Bay; est-ce bien le cas?

M. Chahal : Nous avons un seul laboratoire d'analyse génétique à des fins médico-légales, et il est situé à Thunder Bay. Nous étions une petite entreprise appelée Molecular World. Le nom a changé en juin 2009 à la suite de notre achat par cette grande société ouverte. Nous sommes maintenant une filiale de la grosse entreprise. Nous traitons tous les dossiers médico-légaux à notre division de Thunder Bay. Notre siège social est à Laval, au Québec, où se font tous les travaux relatifs aux analyses pharmaceutiques, génétiques et médicales. Nous avons une petite division qui s'occupe d'ADN à Laval; on y effectue des tests d'identification par ADN pour déterminer la paternité et d'autres liens de parenté, mais pas d'analyses génétiques à des fins médico-légales.

La présidente : Dr. Murray, des 32 laboratoires que compte votre entreprise, combien font des analyses génétiques?

M. Murray : Les analyses génétiques sont réunies au même endroit, à Guelph, en Ontario, et on y trouve tout ce dont nous avons besoin pour les analyses, que ce soit en matière de sécurité, d'installations ou de technologie.

La présidente : Vous avez des contrats avec la GRC. Avez-vous des ententes similaires avec les corps de police au Québec et en Ontario, où ils ont leurs propres laboratoires provinciaux?

M. Murray : Premièrement, j'aimerais corriger une chose : j'ai une convention d'offre à commandes avec la GRC.

La présidente : Ce n'est pas un contrat?

M. Murray : Ce n'est pas une charge de travail garantie. Nous n'avons pas de contrats avec d'autres organisations, corps de police ou autres. Notre travail se fait sur une base ponctuelle. C'est en fait le même travail que nous exécutons avec un certain nombre de corps de police, mais il ne fait pas l'objet de contrats.

La présidente : Merci.

Je vais avoir besoin d'aide pour cela. Vous aurez compris que le fichier des personnes disparues fait l'objet d'un intérêt soutenu dans cette étude.

Monsieur Chahal, vous m'avez convaincue que l'ADN mitochondrial serait un élément très important d'un fichier des personnes disparues. Cependant, pour le fichier de criminalistique et le fichier des condamnés, je pense aux inquiétudes qui ont été exprimées au sujet des recherches familiales par l'ADN. On craint que, dans de petites collectivités isolées d'une minorité en particulier, ce qui serait au Canada notamment de petites

small Aboriginal communities, familial searching, which mitochondrial DNA would make me want to do, can lead to racial profiling abuses and possible miscarriages of justice.

Can you talk about those issues a little bit?

Mr. Chahal: You are right, Madam Chair, that familial searches issues will come into place if we use mitochondrial DNA for the crime scene. For the missing persons index, it would not be only the mitochondrial DNA technology; it would be both technologies. A lot of skeletal remains can be tested only with the second technology because the DNA is already degraded. The second technology comes into play in the missing persons index. We will still have the regular DNA technology doing the missing persons, but if the unidentified remain has no nuclear DNA or is degraded, we can use the mitochondrial DNA.

The other issue is that if it is in the crime scene, it will be even more of an issue than familial searches because our nuclear DNA is not as similar. When it comes to mitochondrial DNA, many people will be involved in a particle search. That is one reason no one has used mitochondrial DNA technology for the regular Crime Scene Index. However, it has a great place to start with the Missing Persons Index.

Mr. Murray: I have just a quick comment on a different tangent. Mr. Chahal is the mitochondrial DNA expert, so I will leave the science with him and his comment there.

In the original consultation paper released prior to the establishment of the National DNA Data Bank, there were similar concerns around the use of generated DNA profiles, the sort of scenario about what the mad scientist out there will do with that profile once he gets it. How else could he potentially use it? I know you have had some discussion at the table about related issues like that.

Subject to Dr. Fourney's experience, which is far vaster than mine, I do not know that all of that original concern came to fruition in any way. It was legislated that misuse is a criminal offence. There are other ways that this committee, or whoever is influencing it, can control the use of DNA and ensure that it is used properly and is a valuable investigative tool, potentially in the limited scope that it has, and make a contribution to missing persons and their identification.

The Chair: Did you want to add anything, Mr. Westcott?

Mr. Westcott: No, that covers it.

Senator Wallace: Dr. Murray, you have the standing agreement with the RCMP to provide forensic services.

Mr. Murray: Correct.

collectivités autochtones, les recherches familiales, que l'ADN mitochondrial me donnerait envie de faire, puissent mener à du profilage racial abusif et à de possibles erreurs judiciaires.

Pouvez-vous parler de ces enjeux quelque peu?

M. Chahal : Vous avez raison, madame la présidente, de dire que les enjeux relatifs aux recherches familiales seront présents si nous utilisons l'ADN mitochondrial sur les scènes de crime. Pour le fichier des personnes disparues, ce ne sera pas seulement la technique d'analyse de l'ADN mitochondrial qui sera utilisée, mais bien les deux techniques. Beaucoup de restes humains ne peuvent être testés qu'avec la deuxième technique, parce que l'ADN est déjà dégradé. La deuxième technique sera utile pour le fichier des personnes disparues. Nous utiliserons encore la technique normale d'analyse de l'ADN pour les personnes disparues, mais si les restes non identifiés ne contiennent pas d'ADN nucléaire ou s'il est dégradé, nous pouvons utiliser l'ADN mitochondrial.

L'autre problème, c'est que sur une scène de crime, ce sera encore plus un problème que pour les recherches familiales, parce que notre ADN nucléaire n'est pas aussi semblable. Pour ce qui est de l'ADN mitochondrial, beaucoup de personnes participeront à une recherche de particules. Voilà une des questions qui explique pourquoi personne n'a utilisé la technique d'analyse de l'ADN mitochondrial pour le fichier de criminalistique normal. Par contre, le fichier des personnes disparues serait une occasion de choix pour l'essayer.

M. Murray : J'ai un bref commentaire qui se fonde sur un autre angle. M. Chahal est le spécialiste en ADN mitochondrial; je ne vais donc pas aborder le côté scientifique, ni ce qu'il a dit.

Le document de consultation original publié avant l'établissement de la Banque nationale de données génétiques signalait des préoccupations semblables concernant l'utilisation de profils génétiques artificiels : le genre de scénario à propos d'un scientifique fou et de ce qu'il pourrait faire s'il mettait la main sur ce profil. Comment pourrait-il l'utiliser autrement? Je sais que vous avez discuté au sein du comité d'enjeux connexes de ce genre.

Compte tenu de l'expérience de M. Fourney, qui est beaucoup plus vaste que la mienne, je ne sais pas si ces craintes initiales se sont matérialisées d'une quelconque façon. Le mauvais usage est devenu un acte criminel en vertu de la loi. De bien d'autres façons, le comité, ou peu importe qui l'influence, peut régir l'utilisation de l'ADN et s'assurer qu'il est utilisé convenablement, qu'il est un outil d'enquête précieux, malgré sa portée limitée, et qu'il contribue aux dossiers des personnes disparues et à leur identification.

La présidente : Voulez-vous ajouter quelque chose, monsieur Westcott?

M. Westcott : Non, c'est complet.

Le sénateur Wallace : Monsieur Murray, vous avez la convention d'offre à commandes de la GRC pour fournir des services médico-légaux.

M. Murray : En effet.

Senator Wallace: Over the last few years, has the volume of the work that you provide for the RCMP been increasing? If so, by what magnitude? I am just trying to get a sense of to what extent the private sector is continuing to provide an increased volume of service to the public sector.

Mr. Murray: It was established originally in 2001. There have been three consecutive standing agreements over that period of time. We are currently in the third. The volume increased over time until recently. The RCMP has come upon the ability to at least now take a look at their capacity and potentially put some automation in place to help them. We have had a recent downturn in the amount of work that we receive from them. I hope it is temporary. We have had some very important discussions with them about that. Going forward, I know that we value our relationship with each other. Subject to their review of their current operations and their look at their own efficiencies, we will continue this relationship going forward.

Senator Wallace: I just want to make sure I understand this clearly. Are you doing work for the provincial labs as well, in particular the Quebec labs?

Mr. Murray: I am not doing any work for the Quebec lab. I am not doing any work for the Ontario lab. In select instances, I do work for police forces, not in Quebec at this time, but for police forces that would be located in the province of Ontario. Again, it is not contractual in any way.

Senator Wallace: Is there any particular reason why you would not be doing work for those two provincial labs? We heard evidence that there seems to be a significant backlog of work at those labs, for example because of the coming into force of Bill C-13 and Bill C-18.

Mr. Murray: I think the preference of the Centre of Forensic Sciences and management at the Centre of Forensic Sciences is to keep it inside and control the work being done in that respect. That thinking was different at the RCMP, and it has been for the last nine years. I am not as much in tune with the thinking in the Quebec laboratory at this point in time. I think that is the answer to your question. The RCMP has been more proactive in seeking or looking at the potential for help from the private sector.

The Chair: Senator Carignan has another question, but this will be the last because we are at the end of the meeting.

[Translation]

Senator Carignan: These questions arise from your testimony. You talked about confidentiality agreements and encryption to secure the transfer of data. Do you also issue accreditations to, and conduct background checks on the staff who do the testing and have access to the premises. I am also referring to caretakers, for example, who could have access to various laboratories in the company. Who handles the DNA and drafts the contracts for the government?

[English]

Mr. Murray: I will let Mr. Westcott speak to the encryption issue.

Le sénateur Wallace : Au cours des dernières années, le volume de services médico-légaux fournis à la GRC a-t-il augmenté? Si oui, dans quelle mesure? Je tente seulement d'évaluer dans quelle proportion le secteur privé continue de fournir de plus en plus de services au secteur public.

M. Murray : La première convention d'offre à commandes a été établie en 2001. Il y en a eu trois consécutives au cours de cette période, et nous en sommes à la troisième. Le volume a augmenté au fil du temps jusqu'à récemment. La GRC a décidé, du moins pour le moment, d'examiner sa capacité et peut-être même d'automatiser un peu pour s'aider. Nous avons ressenti une certaine baisse dans la quantité de travail fournie par la GRC. J'espère que c'est temporaire. Nous avons eu d'importantes discussions avec les gens de la GRC à ce sujet. Pour la suite des choses, je sais que l'importance que nous accordons à nos rapports est mutuelle. Compte tenu des résultats de l'examen de leurs présentes activités et de leur propre efficacité, nous continuerons d'entretenir ces liens.

Le sénateur Wallace : Je tiens seulement à m'assurer de bien comprendre cela. Travaillez-vous aussi pour les laboratoires provinciaux, en particulier pour les laboratoires québécois?

M. Murray : Je ne travaille pas pour le laboratoire québécois, ni pour le laboratoire ontarien. Dans certains cas, je travaille avec les corps de police en Ontario, mais pas au Québec pour le moment. Je répète qu'il ne s'agit pas de contrats.

Le sénateur Wallace : Y a-t-il une raison précise pour laquelle vous ne travaillez pas pour ces deux laboratoires provinciaux? Nous avons appris qu'il semblerait y avoir une importante accumulation de travail dans ces laboratoires, par exemple en raison de l'adoption des projets de loi C-13 et C-18.

M. Murray : Je crois que le Centre des sciences judiciaires et sa direction préfèrent effectuer les analyses à l'interne et ainsi superviser les travaux. La mentalité était différente à la GRC, et il en est ainsi depuis neuf ans. Je ne connais pas autant la mentalité actuelle du laboratoire québécois. Je crois que cela répond à votre question. La GRC a été plus proactive en constatant la possibilité d'obtenir l'aide du secteur privé.

La présidente : Le sénateur Carignan a une autre question, mais ce sera la dernière, parce que nous arrivons au terme de la séance.

[Français]

Le sénateur Carignan : Ce sont des questions soulevées par des éléments de vos témoignages. Vous avez parlé d'engagements de confidentialité et de cryptage sur le plan de la sécurité du transfert d'informations. Y a-t-il également des accreditations et des enquêtes de bonnes mœurs sur le personnel qui fait les tests ou qui a accès aux locaux? J'inclus les concierges, par exemple, qui pourraient avoir accès aux différents laboratoires de l'entreprise. Qui traite l'ADN et qui fait les contrats pour le gouvernement?

[Traduction]

M. Murray : Je vais laisser à M. Westcott la question du cryptage.

Mr. Westecott: Certainly for the encryption, yes, you are right. We have a system in place where if there is any need to send data, for example, to the RCMP, such as a DNA profile for review, we do encrypt it when we send it to them so that only the appropriate people within the RCMP can review that and open it. That does exist.

[Translation]

Senator Carignan: I do not want you to disclose any financial information, but, since the companies are listed on the stock exchange and do business with public companies, you must have price lists that are accessible to the public. Is it possible to obtain the prices paid by the RCMP for an average cost per sample for each type of test? We have the cost breakdown from provincial and federal labs; that will allow us to compare the advantages of the private sector with the public sector.

[English]

Mr. Murray: Just as a point of clarification, Maxxam Analytics is not a publicly traded company, so I would like to seek permission in terms of disclosing revenue information, but I will try to answer your question in a couple of different respects.

With respect to the work that we do for police agencies directly, and I will come back to the RCMP in a second, in the way that the data or the samples come to us and the control that they execute on financial restraint and the help that we try to provide them with respect to the samples that they should have analyzed or the prioritization around that analysis, 70 per cent of the work that we do for police agencies, outside of the work that comes from the RCMP, ends in an invoice that is \$2,000 or less. Typically, they tend to be a smaller number of items, maybe one or two, as they look directly under financial restraint at those things that are very probative in their particular cases.

In terms of a price list that we provide to clients, it is a long, two-page document that depends upon the type of analysis that the client would like to have done, whether they are doing a simple comparison sample that is a buccal swab of someone's mouth or a bed sheet from a hotel that could potentially have 20 different semen stains on it and require hours of work. There is a broad range of things you can envision in terms of doing that testing.

With respect to the RCMP, I am not sure they would want us to share that information, but I will try to provide an answer. Originally when we started working with the RCMP, our agreement was payment on a case-by-case basis. It has since transitioned to payment on a per-item basis, and that is the way we work our financial agreement with the RCMP.

The Chair: Dr. Chahal, I think you wanted to comment on Senator Carignan's earlier question.

Mr. Chahal: There was a comment on the cleaning staff. In our lab, the analysts or the technologists actually clean the lab portion, so nobody can go into that area. That is possible for us now because it is a small facility. That is how we handle it at this

M. Westecott : En effet pour le cryptage, oui, vous avez raison. Nous avons mis un système sur pied qui nous permet, si nous devons envoyer des données, par exemple, à la GRC, comme un profil génétique aux fins d'examen, de leur faire parvenir un fichier chiffré de manière à ce que seulement les personnes concernées au sein de la GRC puissent l'ouvrir et en faire l'examen. Cela existe.

[Français]

Le sénateur Carignan : Je ne veux pas que vous nous divulguiez des renseignements financiers, mais comme ce sont des entreprises cotées à la bourse, qui font affaires avec des entreprises publiques, vous avez certainement des chartes de prix accessibles au public. Est-ce possible d'obtenir cette charte de prix facturés par la GRC pour un coût moyen par échantillon effectué selon le type d'analyse? Nous avons l'analyse des coûts faits par les laboratoires provinciaux et fédéraux, cela nous permettrait d'avoir une comparaison sur les avantages du secteur privé par rapport au secteur public?

[Traduction]

M. Murray : Je tiens à préciser que Maxxam Analytics n'est pas une société cotée en bourse. J'aimerais donc pouvoir demander la permission avant de dévoiler des données sur les recettes, mais j'essaierai de répondre à votre question à certains égards.

Les travaux que nous faisons directement pour les corps de police, et je vais revenir sur la GRC dans un instant, sur la façon dont les données ou les échantillons nous parviennent, le contrôle qu'ils exercent en raison des contraintes financières et l'aide que nous essayons de leur fournir à l'égard des échantillons qu'ils auraient dû analyser ou la hiérarchisation des tâches de l'analyse, 70 p. 100 des travaux que nous réalisons pour des corps de police, outre le travail qui vient de la GRC, se résument à une facture de deux mille dollars ou moins. Normalement, il y a moins d'éléments, peut-être un ou deux, parce qu'ils sont assujettis aux contraintes financières pour ces choses très probantes à leur dossier respectif.

Pour ce qui est d'une liste de prix distribuée aux clients, c'est un long document de deux pages qui dépend du genre d'analyses requises par le client, par exemple s'il veut une simple comparaison d'un prélèvement fait au moyen d'un écouvillon buccal, ou s'il s'agit d'un drap d'hôtel sur lequel il pourrait y avoir 20 échantillons de sperme différents, ce qui nécessitera des heures d'analyses. Il y a un large spectre de choses qu'on peut envisager de faire pour cette analyse.

Pour la GRC, je ne suis pas certain qu'elle souhaiterait que nous dévoilions cette information, mais je vais tenter de donner une réponse. Au début, lorsque nous avons commencé à travailler avec la GRC, nous étions payés au cas par cas. Cela a changé, et nous sommes maintenant payés en fonction du nombre d'éléments. C'est ainsi que notre accord avec la GRC fonctionne.

La présidente : Docteur Chahal, je crois que vous aviez un commentaire sur la question précédente du sénateur Carignan.

M. Chahal : Le sénateur a fait allusion au personnel de nettoyage. Dans notre laboratoire, les analystes ou les technologues nettoient eux-mêmes la section laboratoire : personne ne peut donc y aller. C'est faisable dans notre cas,

stage. The people who are actually analyzing the samples are actually cleaning the lab too. Only the office space is cleaned by the other outside professionals.

On the second question regarding the price list, again, I am in the same situation. If you call our lab today, the people will pick up the phone and tell you all the prices, but in terms of formally releasing it to you, I will have to discuss that with my boss. If it can be released, then we can send the price list along with the response we will have to your other document.

The Chair: The document we will be giving you actually makes some reference to cost, so if you could include any comments that you can make within your understandable commercial and competitive constraints, it would be very helpful to us. Any material or information you can give us will be useful.

Thank you again. This has been extremely interesting and very helpful to us.

Colleagues, our next meeting will be tomorrow at 10:30 in the morning in this room. For the first portion of that hearing, we shall hear from representatives of the Department of Justice Canada and Public Safety Canada to provide an overview of the federal-provincial working group on a potential missing persons index.

[*Translation*]

Second, we are going to continue in camera for our first preliminary discussion of a draft report.

(The committee adjourned)

OTTAWA, Thursday, March 25, 2010

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 10:35 a.m. to examine the provisions and operation of the DNA Identification Act (S.C. 1998, c. 37).

Senator Joan Fraser (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs where we are continuing our statutory review of the provisions and operations of the DNA Identification Act.

We are privileged this morning to have witnesses from the Department of Justice and from Public Safety Canada. From the Department of Justice, we are pleased to see Greg Yost who is a familiar face around this table. He is counsel at the Criminal Law Policy Section; and from Public Safety Canada, Barry MacKillop, Director General, Law Enforcement and Border Services Directorate.

Thank you very much for coming today. I think Mr. Yost will begin.

parce que nous avons de petites installations. C'est ainsi que nous nous en occupons à ce stade. Ceux qui analysent en fait les échantillons nettoient aussi le laboratoire. Il n'y a que les bureaux qui sont nettoyés par du personnel externe de nettoyage.

Pour la deuxième question portant sur la liste de prix, je me trouve, moi aussi, dans la même situation. Si vous appelez notre laboratoire aujourd'hui, la personne qui va répondre au téléphone vous donnera notre liste de prix, mais pour ce qui est de vous la remettre formellement, je devrai en discuter avec la direction. Si c'est possible, nous pourrions envoyer la liste de prix en même temps que notre réponse à votre autre document.

La présidente : Le document que nous vous remettrons traite en fait à certains égards des coûts. Donc, si vous pouviez inclure tous les commentaires que vous pouvez faire à l'intérieur de vos contraintes commerciales et concurrentielles, dont nous sommes conscients, cela nous serait très utile. Bref, tout document ou toute information que vous pouvez nous donner nous seraient utiles.

Je vous remercie encore une fois. Cela a été extrêmement intéressant et utile pour nous.

Chers collègues, notre prochaine séance se tiendra demain à 10 h 30 dans cette salle. Pour la première partie de la séance, nous entendrons les représentants du ministère de la Justice et de Sécurité publique Canada qui nous donneront un aperçu du groupe de travail fédéral-provincial sur un potentiel fichier des personnes disparues.

[*Français*]

Deuxièmement, nous allons poursuivre à huis clos pour notre première discussion préliminaire d'un rapport éventuel.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 25 mars 2010

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui à 10 h 35 pour étudier les dispositions et l'application de la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques (L.C. 1998, ch. 37).

Le sénateur Joan Fraser (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Honorables sénateurs, bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles au cours de laquelle nous allons poursuivre l'examen légal des dispositions et de l'application de la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques.

Nous avons le privilège d'accueillir ce matin les témoins du ministère de la Justice et de Sécurité publique Canada. Nous avons le plaisir d'avoir Greg Yost, du ministère de la Justice, qui est un visage familier ici. Il est avocat dans la Section de la politique en matière de droit pénal; nous accueillons également Barry MacKillop, directeur général, Direction générale de l'application de la loi et des stratégies frontalières de Sécurité publique Canada.

Merci d'être venus aujourd'hui. Je crois que M. Yost va commencer.

Greg Yost, Counsel, Criminal Law Policy Section, Department of Justice Canada: Honourable senators, it is a pleasure to appear before you again. When I appeared on March 25, 2009, David Bird and I presented a paper of issues that we believed would be of interest to the committee, including the creation of a DNA missing persons index to assist police in their efforts to identify human remains and locate missing persons.

In my opening remarks, I stated that the question of creating a DNA missing persons index has been studied extensively. I believe it is fair to say that there is support for the concept. Creating the legislative framework, however, is the simpler part. With everyone demanding more use of DNA for solving crimes, finding the resources to make a DNA missing persons index work on the ground will be a challenge.

There are new members of the committee, so I will outline the role the Department of Justice has played in the study of a creation of a missing persons index. The issue was discussed in the 1996 consultation by the Department of the Solicitor General that led to the introduction of the DNA Identification Act and the creation of the National DNA Data Bank.

[*Translation*]

The Department of Justice was involved in the development of the consultation paper, particularly with respect to the discussion of the legal issues, but the Department of the Solicitor General had the overall lead and sole responsibility for the operational and financial issues.

Essentially, that division of responsibility has continued. The National DNA Data Bank is of course a part of the RCMP, and the DNA Identification Act is the responsibility of the Minister of Public Safety.

Interest in the subject, including private members' bills in the other House, has kept the issue alive. Accordingly, a consultation paper was developed by the Department of Public Safety, with the Department of Justice again leading with respect to the drafting of the parts of the paper dealing with legal aspects.

That consultation was launched in March 2005, and the deadline for submissions to Public Safety was June 30, 2005.

[*English*]

After the consultation, the Department of Public Safety established a federal-provincial-territorial working group to develop a plan for the implementation of a DNA missing persons index. I co-chaired, with counsel from Quebec, a subcommittee on legal administrative and privacy issues. We developed a legal issues paper, met with interested jurisdictions and, in January 2007, submitted our final report to the main committee.

Greg Yost, avocat, Section de la politique en matière de droit pénal, ministère de la Justice Canada : Honorables sénateurs, c'est un plaisir de comparaître devant vous à nouveau. Lorsque j'ai comparu le 25 mars 2009, David Bird et moi avons présenté une étude sur des questions susceptibles d'intéresser le comité, notamment la création d'un fichier génétique des personnes disparues qui pourrait aider les services de police à identifier les restes humains et à retracer les personnes disparues.

Dans mes remarques d'ouverture, j'ai déclaré que la question de la création d'un fichier génétique des personnes disparues avait fait l'objet d'études intensives. Je pense que l'on peut dire que cette idée bénéficie d'un large appui. La préparation du cadre législatif est toutefois la partie la plus facile. Tout le monde demande qu'on utilise davantage les empreintes génétiques pour résoudre les crimes, et il faudra trouver les ressources qu'exigera la mise sur pied d'un fichier génétique des personnes disparues.

Je vois que de nouveaux membres siègent au comité, et je vais donc décrire le rôle qu'a joué le ministère de la Justice dans l'étude de la création d'un fichier des personnes disparues. Cette question a été examinée dans le document de consultation préparé en 1996 par le ministre du Solliciteur général qui a débouché sur l'adoption de la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques et la création de la Banque nationale de données génétiques.

[*Français*]

Le ministère de la Justice a participé à la préparation du document de consultation, notamment en ce qui a trait à l'examen des questions juridiques. Mais le ministère du Solliciteur général était responsable de l'ensemble du projet et gérait toutes les questions opérationnelles et financières.

Essentiellement, cette répartition des responsabilités est demeurée inchangée. La Banque nationale de données génétiques est bien entendu gérée par la GRC et à Loi sur l'identification par les empreintes génétiques relève du ministre de la Sécurité publique.

L'intérêt porté à cette question, manifesté notamment sous forme de projet de loi déposé dans l'autre Chambre, l'a tenue à l'avant-plan. Ainsi, le ministère de la Sécurité publique a préparé un document de consultation dont les passages de nature juridique ont été rédigés par le ministère de la Justice. La consultation a été lancée en mars 2005.

Toutes les observations devaient être transmises au ministère de la Sécurité publique au plus tard le 30 juin 2005.

[*Traduction*]

Après la consultation, le ministère de la Sécurité publique a mis sur pied un groupe de travail fédéral-provincial-territorial chargé d'élaborer un plan de mise en œuvre d'un fichier génétique des personnes disparues. J'ai coprésidé, avec un avocat du Québec, un sous-comité des questions juridiques, administratives et liées à la protection de la vie privée. Nous avons préparé un document sur les questions juridiques, nous avons rencontré les gouvernements intéressés et, en janvier 2007, nous avons présenté notre rapport final au comité plénier.

I was able to draw on that legal analysis when I appeared with other officials before the Standing Committee on Public Safety and National Security that was examining Bill C-279, a private member's bill that would have authorized the creation of a DNA missing persons index. I noted that as long as the provinces can decide the extent to which they want to participate, then we are not treading on their jurisdiction.

We can establish federal legislation to facilitate the interchange of information. This interchange will be similar to the National DNA Data Bank. The provinces are not forced to upload crime scene profiles to the Crime Scene Index, but as you know, they are eager to do so because the service is useful.

While the federal government can establish a DNA missing persons index, Charter and privacy concerns require that the legislation, protocols and procedures that need to be developed to implement the legislation include provisions to protect the confidentiality of the DNA information in the DNA MPI and to prevent improper use of that information.

Furthermore, the legislation must contain clear provisions regarding who may consent to the inclusion in the missing persons profile in the MPI, what information the person needs to have full and informed consent, the ability of person to specify whether the profile is to be matched against the Crime Scene Index, CSI, and the Convicted Offenders Index, COI, and how the person may withdraw consent. Clearly, addressing all these issues will require collaboration between the Department of Justice and our colleagues in the RCMP, the National DNA Data Bank, the Department of Public Safety, provincial laboratories and law enforcement agencies.

Since my last appearance, the House of Commons Standing Committee on Public Safety and National Security presented its report on the statutory review of the DNA Identification Act, which recommended that the federal, provincial and territorial ministers responsible for justice and public safety determine the best way to proceed with the creation of two additional DNA identification indices; namely a missing persons index and a victims index. In its response tabled on October 18, the government accepted all the recommendations in principle, and is committed to consultations on a priority basis with a view to developing a consensus on how best to proceed.

I will be pleased to answer your questions and we await your report and its recommendations.

Barry MacKillop, Director General, Law Enforcement and Border Services Directorate, Public Safety Canada: Good morning and thank you, honourable senators, for this opportunity to share

J'ai pu me servir de cette analyse juridique lorsque j'ai comparu avec d'autres représentants du gouvernement, devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale qui examinait le projet de loi C-279, un projet de loi d'origine parlementaire qui aurait autorisé la création d'un fichier génétique des personnes disparues. J'ai fait remarquer que si les provinces pouvaient fixer les modalités de leur participation, un tel fichier ne porterait pas atteinte à leurs compétences.

Nous pouvons prendre des mesures législatives fédérales pour faciliter l'échange d'information. Cet échange serait semblable à celui que permet la Banque nationale de données génétiques. Les provinces ne sont pas obligées de verser les profils criminalistiques dans le fichier de criminalistique, mais comme vous le savez, elles le font volontiers, parce que ce service est utile.

Le gouvernement fédéral a le pouvoir de créer un fichier génétique des personnes disparues, mais la Charte et la protection de la vie privée exigent que les mesures législatives, les protocoles et les procédures qu'il faudrait élaborer pour mettre en œuvre ce projet de loi comprennent des dispositions destinées à protéger le caractère confidentiel de l'information génétique se trouvant dans le FGPD et à empêcher l'utilisation irrégulière de cette information.

De plus, le projet de loi doit contenir des dispositions claires au sujet des personnes qui peuvent consentir à ce que le profil des personnes disparues soit versé dans le FGPD, des renseignements qu'il faut communiquer à ces personnes pour qu'elles puissent donner un consentement éclairé, du droit de la personne concernée de préciser si le profil peut être comparé à ceux du fichier de criminalistique, et le fichier des condamnés, et de la question du retrait du consentement. Manifestement, le ministère de la Justice et nos collègues de la GRC, la Banque nationale de données génétiques, le ministère de la Sécurité publique, les laboratoires provinciaux et les organismes d'application de la loi devront collaborer si nous voulons régler toutes ces questions.

Depuis ma dernière comparution, le Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes a présenté son rapport sur l'examen légal de la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques, qui recommandait que les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la justice et de la sécurité publique examinent la meilleure façon de créer deux fichiers supplémentaires d'identification génétique, à savoir un fichier des personnes disparues et un fichier des victimes. Dans sa réponse déposée le 18 octobre, le gouvernement a accepté en principe toutes les recommandations, et s'est engagé à procéder, en priorité, à des consultations dans le but d'en arriver à un consensus sur la meilleure façon de procéder.

Je serai heureux de répondre à vos questions et nous attendons avec intérêt votre rapport et ses recommandations.

Barry MacKillop, directeur général, Direction générale de l'application de la loi et des stratégies frontalières, Sécurité publique Canada : Bonjour. Honorables sénateurs, je vous

with this committee the efforts of public safety relating to DNA analysis in Canada and discussions around creating a missing persons index, MPI. This is an area, as Mr. Yost points out, where much work has been undertaken.

DNA analysis is recognized as perhaps the most important tool available to the criminal justice system since the discovery of fingerprints. It has the ability to increase the overall efficiency of the system by shortening and better focusing police investigations; helping to reduce prosecution and court costs; avoiding the financial and social burdens of incarcerating innocent people and exonerating the wrongly convicted; and ultimately enhancing public safety by quickly identifying dangerous offenders and removing them from the streets.

The National DNA Data Bank, NDDB, is a primary instrument that allows the criminal justice system to utilize DNA analysis in Canada. Established in 2000 under the stewardship of the RCMP, the national data bank is comprised of two indices: a Convicted Offenders Index and the Crime Scene Index. As of January 29, 2010, the Convicted Offenders Index, which is populated exclusively by the national data bank, contains 183,098 DNA profiles of offenders convicted of a designated offence. The Crime Scene Index, which is populated by the RCMP's forensic science identification services, the Centre of Forensic Sciences in Toronto and the Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale in Montreal contain 53,895 profiles found at crime scenes across the country. By utilizing the data found in these two indices, law enforcement has been assisted in approximately 14,000 investigations.

[Translation]

But the success of DNA analysis since the proclamation of the DNA Identification Act in 1999 has also given rise to capacity issues in the laboratories. Federal legislation proclaimed in January 2008, through Bills C-13 and C-18, vastly increased the number of designated offences for which DNA analysis could be utilized, increasing these from 59 to over 260 offences.

The RCMP has undertaken the implementation of a major transformation process for its forensic science and identification services, including a new forensic investigation process that aims to reduce turnaround times and improve client service standards. As you heard from Assistant Commissioner Henschel, when he appeared before this committee on March 17, this new process has been well received by stakeholders, and service standards have improved greatly over the previous system. In 2009, the RCMP was responsible for uploading 2,939 of the 7,191 profiles to the Crime Scene Index. This represented 41 per cent of profiles entered for 2009, as compared to the 34 per cent entered by Ontario and 25 per cent by Quebec.

remercie de m'offrir l'occasion de pouvoir décrire au comité les activités de Sécurité publique dans le domaine de l'analyse génétique au Canada et de me permettre de participer aux discussions entourant la création d'un fichier des personnes disparues, ou FPD. C'est un domaine où, comme M. Yost l'a fait remarquer, beaucoup de travail a déjà été accompli.

On s'entend pour dire que l'analyse génétique est peut-être l'outil le plus important du système de justice pénale depuis la découverte des empreintes digitales. Elle permet d'accroître l'efficacité globale du système en diminuant le temps des enquêtes policières et en les orientant de façon utile, de réduire les coûts associés aux poursuites et aux procès, d'éviter le fardeau financier et social lié à l'incarcération de personnes innocentes et à l'exonération des personnes condamnées à tort, ainsi que d'accroître la sécurité publique en identifiant les délinquants dangereux et en les plaçant en détention.

La Banque nationale de données génétiques, BNDG, est l'instrument principal qui permet au système de justice pénale d'avoir recours aux analyses génétiques au Canada. C'est une base de données qui a été créée en 2000 sous la direction de la GRC et qui comprend deux fichiers : le fichier des condamnés et le fichier de criminalistique. Le 29 janvier 2010, le fichier des condamnés, dont tous les profils proviennent de la Banque nationale de données génétiques comme telle, contenait 183 098 profils génétiques de délinquants condamnés pour une infraction désignée. Le fichier de criminalistique, dont les données sont fournies par les Services des sciences judiciaires et de l'identité de la GRC, le Centre des sciences judiciaires de l'Ontario, situé à Toronto, et le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale de Montréal, contenait 53 895 profils de scène de crime de partout au pays. Les services de police ont utilisé les données contenues dans deux fichiers pour effectuer environ 14 000 enquêtes.

[Français]

Mais le succès de l'analyse génétique, depuis la proclamation de la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques, en 1999, a entraîné des problèmes de capacité dans les laboratoires. Les lois fédérales promulguées en janvier 2008, au moyen des projets de loi C-13 et C-18 ont fait grandement augmenter le nombre d'infractions désignées pour lesquelles l'analyse génétique peut être utilisée, soit de 59 à plus de 260.

La GRC a entamé un processus de transformation majeur de ses services des sciences judiciaires et de l'identité, à savoir un nouveau processus d'enquête judiciaire destiné à réduire les délais et à améliorer les normes de service à la clientèle. Comme l'a signalé le commissaire adjoint Henschel lors de son passage devant le présent comité le 17 mars, ce nouveau processus a été bien accueilli par les intervenants et les nouvelles normes des services sont une nette amélioration par rapport aux normes précédentes. En 2009, 2 939 des 7 191 profils du fichier de criminalistique provenaient de la GRC, soit 41 p. 100, comparativement à 34 p. 100 pour l'Ontario et à 25 p. 100 pour le Québec.

[English]

Related to DNA analysis and the National DNA Data Bank is the concept of developing a missing persons index, which is being explored by Public Safety Canada and partners. While there may be benefits to expanding the abilities of the national data bank to include the addition of an MPI, the current pressures and challenges faced by the DNA regime in Canada need to be addressed first.

Work has been undertaken regarding the possible development of an MPI. In 2005, Public Safety Canada drafted a public consultation paper that explored the technical and legal challenges associated with its development. In 2007, a process design session was held that led to a costing and implementation plan. The final design report outlined three scenarios with corresponding costs.

The scenarios were differentiated by how long a person was gone before they were considered missing; either 30, 60 or 90 days. The set-up cost is consistent at approximately \$10 million and the ongoing costs decline with the increase in time missing. For 30 days, the ongoing cost estimated at the time was \$3.5 million a year. For 60 days, costs declined to \$2.65 million a year and for 90 days, \$2 million a year, corresponding to the number of samples involved.

While this report provided three possible scenarios, challenges still remain, including clearly defining who constitutes a missing person, establishing an appropriate costing framework based on jurisdictional responsibilities for the administration of justice, and the legal and privacy issues surrounding the collection and retention of family members and other donor DNA.

Although the preparatory work has been done, the working group did not make a final report because it was difficult to justify spending so much on MPI when there were unmet needs in the forensic laboratories, and it was anticipated that parliamentary reviews would make recommendations to require the national data bank to increase its capacity. Since receiving the House of Commons report, Public Safety Canada has led further discussions with federal partners seeking their input on a variety of issues related to developing an MPI, including costing, legal and privacy issues, jurisdictional boundaries and the criteria for determining who is considered a missing person. Work is continuing on these models and consultations are expected to continue with our provincial and territorial partners.

Finally, in Budget 2010, \$10 million was identified over two years to address the disturbingly high number of missing and murdered Aboriginal women. Concrete actions will be taken to ensure that law enforcement and the justice system meet the needs of Aboriginal women and their families. We at Public Safety

[Traduction]

L'idée de créer un fichier des personnes disparues est reliée à l'analyse génétique et à la Banque nationale de données génétiques. Cette idée a été explorée par Sécurité publique Canada et ses partenaires. Malgré les avantages que pourrait offrir la possibilité d'ajouter à la Banque nationale de données un FDP, il convient de commencer par s'occuper des contraintes et des difficultés reliées au régime d'identification par les empreintes génétiques au Canada.

Une étude de la possibilité de créer un FDP a été effectuée. En 2005, Sécurité publique Canada a préparé un document de consultation publique portant sur les défis techniques et juridiques associés à la création de ce fichier. En 2007, une séance de conception du processus a eu lieu. Elle a débouché sur un plan d'établissement des coûts et de mise en oeuvre. Le rapport de conception final décrivait trois scénarios, avec les coûts correspondant à chacun.

La différence entre ces scénarios résidait dans le nombre de jours qui devait s'écouler avant qu'une personne soit considérée comme disparue : 30, 60 ou 90 jours. Le coût de mise en oeuvre du fichier, un montant de 10 millions de dollars, était constant, mais le coût de fonctionnement diminuait si l'on augmentait la période pendant laquelle la période devait être disparue. Dans le scénario de 30 jours, le coût de fonctionnement avait été évalué à l'époque à 3,5 millions de dollars par an; pour celui de 60 jours, les coûts passaient à 2,65 millions de dollars par année et pour celui de 90 jours, à 2 millions de dollars par année, dépendant du nombre d'échantillons à traiter.

Le rapport présente trois scénarios possibles, mais certaines difficultés demeurent. Il nous faut notamment définir clairement ce qu'est une personne disparue, établir un cadre financier convenable basé sur les sphères de compétence en matière d'administration de la justice, et clarifier les droits et les questions de vie privée entourant la collecte et la conservation de l'ADN des membres de la famille de la personne disparue.

Le travail préparatoire a été fait, mais le groupe de travail n'a pas rédigé de rapport final en raison de la difficulté à justifier un coût aussi élevé pour créer un FDP alors qu'on ne répond pas aux besoins des laboratoires judiciaires et qu'on avait prévu que les examens parlementaires recommanderaient que soit augmentée la capacité de la Banque nationale de données. Depuis qu'il a reçu le rapport de la Chambre des communes, Sécurité publique Canada a eu d'autres discussions avec ses partenaires fédéraux, afin de recueillir leurs commentaires sur divers sujets relatifs au FDP, dont l'établissement des coûts, les questions juridiques et de protection de la vie privée, les domaines de compétence et les critères à appliquer pour définir ce qu'est une personne disparue. Le travail sur ces modèles se poursuit et les consultations avec les partenaires provinciaux et territoriaux devraient se poursuivre.

Finalement, le budget de 2010 prévoit un investissement de 10 millions de dollars sur deux ans pour faire face au problème du nombre élevé des femmes autochtones disparues ou assassinées. Des mesures concrètes seront prises pour veiller à ce que les organismes d'application de la loi et le système de justice

Canada are working with our Department of Justice colleagues to elaborate and define how law enforcement and the justice system can best respond.

In closing, I reiterate our commitment to continuing our work with our partners to strengthen the DNA regime in Canada and to continue to explore the possible development of a missing persons index in Canada.

I will be pleased to answer your questions.

The Chair: Thank you both very much. Before I turn to questions, thank you, Mr. Yost, for your letter about areas of concern. That letter is helpful and succinct material for us.

Senator Wallace: Thank you for the presentations.

So there is no misunderstanding, I think all of us have some impression of what would be included or should be included in a missing persons index and a victims index, and how those indexes can be used to solve crimes, potential crimes that exist today. We know there seems to be a great pressure and interest amongst the public to see the indexes implemented, and as you have pointed out, there have been a number of reports and studies that seem to support that implementation.

Can you describe for us, so we can understand logistically, the function that will be provided by these two indexes and how they will or can interrelate with the Crime Scene Index and the Convicted Offenders Index today? How will samples be taken? How will it work within the framework that now exists within the DNA data bank?

Mr. Yost: I will take the first shot at that question, although Dr. Ron Fourney is the person who knows best how things are done.

We have to differentiate between two or three different things. There are unidentified human remains that must be analyzed. There are certain challenges with that analysis; the older the remains, the less likely it is to be able to take a regular DNA sample. They have to perform a mitochondrial analysis, but that is a technical issue of finding a laboratory. There is one in Canada that is capable of performing that analysis.

Then when a person goes missing, there are possibly personal effects for that person — toothbrush, comb, et cetera — from which it is probable that one can take a sample of their DNA. This is similar to an exhibit at a crime scene. The expectation is that a forensic laboratory will perform that DNA analysis.

However, it is expected that we would be able to take DNA from close relatives. This DNA is important to check, using parental comparisons that Dr. Fourney understands and I do not, that we have found the right DNA of the person on the toothbrush. That process is a high through-put process, and will be much like what the National DNA Data Bank does with a convicted offender sample.

répondent aux besoins des femmes autochtones et de leur famille. Sécurité publique Canada travaille avec ses collègues du ministère de la Justice pour évaluer et définir les meilleures façons dont les organismes d'application de la loi et le système de justice peuvent intervenir.

Pour terminer, j'aimerais réaffirmer notre engagement à poursuivre la collaboration avec nos partenaires, pour renforcer le régime des analyses génétiques au Canada et continuer à examiner la création d'un fichier des personnes disparues au Canada.

Je serai heureux de répondre à vos questions.

La présidente : Je vous remercie tous les deux. Avant de passer aux questions, je remercie M. Yost de sa lettre concernant les sujets de préoccupation. Cette lettre est pour nous un document utile et succinct.

Le sénateur Wallace : Merci pour vos exposés.

Pour éviter tout malentendu, je préciserai que nous avons tous une idée des données qui devraient être versées dans un fichier des personnes disparues et un fichier des victimes, ainsi que de la façon dont ces fichiers pourraient servir à résoudre des crimes, les crimes commis actuellement. Nous savons que la population souhaite vivement que ces fichiers soient constitués, et comme vous l'avez fait remarquer, il existe un certain nombre de rapports et d'études qui semblent être favorables à cette création.

Pouvez-vous nous décrire, de façon à ce que nous comprenions bien la logistique, le rôle que joueront ces deux fichiers ainsi que leurs relations avec le fichier de criminalistique et le fichier des condamnés actuels? Comment seront pris les échantillons? Comment cela fonctionnera-t-il dans le cadre que constitue la Banque de données génétiques?

M. Yost : Je vais commencer par répondre à cette question, même si c'est M. Ron Fourney qui connaît le mieux comment se font ces choses.

Il faut faire une différence entre deux ou trois choses. Il y a l'analyse des restes humains non identifiés. Cette analyse pose certains problèmes. Plus les restes sont anciens, plus il est difficile d'en tirer un échantillon génétique utilisable. Il faut effectuer une analyse mitochondriale, mais cela pose la question technique de trouver un laboratoire capable d'effectuer cette analyse, étant donné qu'il n'y en a qu'un au Canada.

Ensuite, lorsqu'une personne disparaît, il est possible de prendre un échantillon génétique de cette personne grâce à ses effets personnels — brosse à dents, peigne, et cetera — c'est une opération semblable à celle qui s'effectue sur les lieux d'un crime. Il est prévu que cette analyse génétique serait confiée à un laboratoire judiciaire.

On pense toutefois qu'il serait possible d'obtenir l'empreinte génétique des membres de la famille proche de ces personnes. Cet échantillon génétique est important, parce qu'il permet de vérifier, en faisant des comparaisons parentales que M. Fourney comprend et pas moi, si nous avons bien trouvé l'empreinte génétique de la personne en question grâce à la brosse à dents. Ce processus est très rapide et ressemble beaucoup à ce que fait la Banque nationale de données génétiques avec un échantillon provenant d'un condamné.

Presumably, the current kit will be modified. The police will obtain, from the parents or a sibling of the person who is missing, samples on a clean card. They will go to the National DNA Data Bank to put it into their automated system and develop a DNA profile.

Then there is the trickier question of what the DNA is to be compared against. There are models; I believe the State of Florida has this model down to a science. They obtain, from the appropriate person, the consents as to which index the person wants the DNA checked against.

One assumes every sample will be checked against unidentified human remains. In certain circumstances, they might want to check it against the convicted offenders index. That information would more likely be a good news, bad news scenario; for example, we found your missing child, who is currently serving time in Kingston Penitentiary.

However, for the reference samples in particular, the person may have some hesitancy about having it compared against the Crime Scene Index and possibly becoming a suspect in a crime. We will have to develop protocols to ensure the clear explanation of what will happen and where the sample will go.

I understand that in practice in Florida, overwhelmingly, everybody says, check it against everything. If one of my children went missing, I am sure I would sign off on that as well. However, we need to have all that protocol established.

Mr. MacKillop: I do not think I have much more to add; Mr. Yost has covered the subject. However, the area is one where there is less consensus perhaps in terms of what we check the DNA against, how we obtain the appropriate approvals to check the DNA against crime scene indexes and so forth, particularly in the case of those who have gone missing who want to be missing — those who do not necessarily want to be found. Who gives the authority to put the DNA in the data bank in the first place, and how do we obtain those approvals?

The question of provincial versus federal responsibilities comes into play. Those challenges are some of the ones that the federal-provincial-territorial working group is struggling with before we can put forward a workable model to which everybody agrees.

Senator Wallace: Going back to 2004-05, there have been a number of studies and working groups on this topic. Increasingly, as people become more aware of the capabilities of DNA analysis, the public has greater expectations. I am sure a lot of what you are saying today was said five years ago, and yet we sit here today without either of those indexes.

La trousse actuelle sera sans doute modifiée. La police obtiendra des échantillons provenant des parents ou des frères et sœurs de la personne disparue, qu'elle placera sur une fiche vierge. Elle demandera ensuite à la Banque nationale de données génétiques de traiter les échantillons dans son système automatisé et d'élaborer un profil génétique.

Il y a ensuite une question plus délicate, à savoir avec quoi ce profil génétique pourra-t-il être comparé. Il existe des modèles. Je crois que l'État de la Floride a élaboré un modèle parfait. Les autorités obtiennent le consentement de la personne concernée au sujet des fichiers avec lesquels la personne souhaite que soit comparé le profil génétique obtenu.

On peut penser que tous les échantillons seront comparés à ceux des restes humains non identifiés. Dans certains cas, on pourra également les comparer avec les profils du fichier des condamnés. Cette information risque de prendre la forme de bonnes nouvelles, mauvaises nouvelles; par exemple, nous avons retrouvé votre enfant, mais il purge, à l'heure actuelle, une peine de prison au pénitencier de Kingston.

Cependant, pour les échantillons de référence en particulier, la personne concernée risque d'hésiter à faire comparer son profil avec celui du fichier de criminalistique car elle risquerait ainsi d'être soupçonnée d'un crime. Il faudra élaborer des protocoles qui préciseront clairement le déroulement du processus et l'utilisation de l'échantillon.

Je crois savoir qu'en Floride, presque tout le monde demande, en pratique, que le profil soit comparé à tous les autres. Si un de mes enfants avait disparu, je suis sûr que j'autoriserais également ces comparaisons. Il faudrait toutefois élaborer ce protocole.

M. MacKillop : Je ne pense pas avoir grand-chose à ajouter; M. Yost a couvert le sujet. Il existe toutefois un aspect sur lequel le consensus est moins général, à savoir la question des comparaisons entre les profils génétiques, celle de la façon d'obtenir l'autorisation de comparer le profil avec le fichier de criminalistique et les autres, en particulier dans le cas d'une personne qui a disparu, parce qu'elle le voulait — il y a parfois des gens qui ne veulent pas être retrouvés. Qui doit autoriser au départ le versement du profil génétique dans la Banque de données et comment obtenir cette autorisation?

Cela soulève également la question des responsabilités provinciales et fédérales. Ces questions font partie de celles que le groupe de travail fédéral-provincial-territorial examine et qu'il faudra régler avant de pouvoir présenter un modèle fonctionnel sur lequel tout le monde s'entendrait.

Le sénateur Wallace : Si l'on remonte à 2004-2005, on constate qu'il y a eu un certain nombre d'études et groupes de travail qui ont examiné cette question. Progressivement, à mesure que la population comprend mieux les possibilités qu'offre l'analyse génétique, il se crée chez elle des attentes. Je suis convaincu que la plupart des choses que vous avez dites aujourd'hui l'ont été il y a cinq ans et pourtant, nous sommes toujours en train d'attendre ces fichiers.

From your perspective, is it a question of these indexes not being given priority because of the other demands now faced by the data bank — demands in terms of increased expectations, with Bill C-13 and Bill C-18, as an example? We heard about issues of resources; there is a need for additional resources to deal with the demands today. When we add up all that information, is the result that a missing persons index is not given the priority and the prominence that many feel it should be given; and as much as we feel more should be done, the day-to-day demands make it almost impossible? Is that where we are at with the index; is that why it is not moving forward?

Mr. MacKillop: I believe it is fair to say that when the federal-provincial-territorial groups and everybody started looking at these indexes, the demands, the expectations and the challenges faced by the labs in processing the DNA for the criminal indexes were such that there was less appetite to add to that workload and to add to what the data bank could accomplish at the time.

I think the indexes have always been a priority in the sense that they have always been on everyone's mind. They have always been the topic of discussions and study, and we have tried to advance them as far as we could. Given the limitations, given the challenges in the labs, given the perception of the service delivery that the provinces received from labs and so forth, there was a hesitancy to add to that workload at that time.

Given the parliamentary reviews and the transformation process that the RCMP has undertaken, and the benefits we have seen already from the transformation process, I think that information will go toward increasing the appetite to expand the data bank and expand the indexes.

Senator Wallace: To this point, has anyone been mandated within the department to put together a precise to-do list of all the issues that must be satisfied to create either or both of the two indexes — the missing persons index and the human remains index? Has anyone put together that kind of detail? Has anyone been mandated to provide that information and the timelines to push the indexes through to a conclusion, or are we still at the stage of discussion, debate and further consultation?

Mr. MacKillop: The mandate essentially falls under my area; I would be working with Mr. Yost at the Department of Justice. We work with our provincial and territorial partners, under the coordinating committee of senior officials — and we report back to deputy ministers and ministers.

There is an expectation to report back to them. The indexes are still in the consultation phase because there are issues that need to be worked out. The work that is being done is on the issues and

De votre point de vue, cela vient-il du fait que ces fichiers ne sont pas une priorité parce que la banque de données est déjà sollicitée pour d'autres choses — notamment en raison des demandes accrues, avec les projets de loi C-13 et C-18, par exemple? On a parlé d'un problème de ressources; il faut attribuer à cette banque des ressources supplémentaires pour qu'elle puisse répondre à la demande. Compte tenu de toute cette information, est-ce que cela explique que le fichier des personnes disparues ne soit pas une priorité et n'ait pas l'importance que beaucoup voudrait lui voir accorder et que même si nous pensons qu'il faudrait faire davantage, la demande quotidienne actuelle rend pratiquement impossible la création de ce nouveau fichier? Est-ce bien là que nous en sommes avec le fichier; est-ce bien la raison pour laquelle nous ne progressons pas?

M. MacKillop : Je crois que l'on peut dire que lorsque les groupes fédéral, provinciaux et territoriaux et les autres ont commencé à examiner ces fichiers, les demandes, les attentes et les défis auxquels font face les laboratoires qui effectuent des analyses génétiques pour les fichiers criminels, ils ont constaté qu'il était difficile d'alourdir cette charge de travail et de demander à la banque de données de faire plus que ce qu'elle fait à l'heure actuelle.

Je pense que ces fichiers ont toujours été une priorité dans le sens que tout le monde y pense. Ils ont toujours fait l'objet de discussions et d'études et nous avons essayé, autant que nous le pouvons, de faire progresser cette question. Compte tenu des restrictions, compte tenu des défis auxquels font face les laboratoires, compte tenu de la perception qu'ont les provinces de la façon dont les laboratoires fournissent le service demandé, par exemple, il a semblé difficile d'alourdir à l'époque cette charge de travail.

Avec les examens parlementaires et le processus de transformation qu'a déclenchés la GRC ainsi que les améliorations qu'a déjà apportées ce processus de transformation, je pense que cette information va aiguïser l'appétit de voir élargir la banque de données ainsi que les fichiers.

Le sénateur Wallace : Jusqu'ici, est-ce qu'un service du ministère a été chargé d'établir une liste des choses à faire pour régler toutes les questions préalables à la création de l'un ou de ces deux fichiers — le fichier des personnes disparues et le fichier des restes humains? Quelqu'un a-t-il dressé la liste de ces choses à faire? Quelqu'un a-t-il été chargé de fournir cette information et d'établir un calendrier pour mettre sur pied ces fichiers ou en sommes-nous toujours à l'étape des discussions, des débats et des consultations?

M. MacKillop : Ce travail relève pour l'essentiel de mon secteur; je travaillerais en collaboration avec M. Yost du ministère de la Justice. Nous travaillons avec nos partenaires provinciaux et territoriaux, sous la direction d'un comité de coordination composé de hauts fonctionnaires — et nous faisons rapport aux sous-ministres et ministres.

Il est prévu que nous allons leur présenter ces rapports. Les fichiers en sont encore à l'étape de la consultation parce qu'il reste des problèmes à régler. Le travail qui s'effectue porte sur les

trying to work the issues through; not broad consultations on the concept. We have not set a definite deadline to complete that work, but we report annually to the FPT ministers of justice.

Senator Wallace: Is there an approximate timeline for these items to be satisfied to move this work forward?

Mr. MacKillop: Maybe Mr. Yost can talk about the consultations that are ongoing. We hope to have those consultations wrapped up relatively soon.

Mr. Yost: As mentioned in my remarks, the government accepted the recommendations of the house committee and directed that consultations be carried out on a priority basis. We have been undertaking substantial work. I have here draft three of the consultation documentation.

The Chair: Do we have that document?

Mr. Yost: I am afraid not. For one thing, we have had two round tables with experts; the first one, we brought in someone from the FBI and someone from the Forensic Science Service in the United Kingdom. As a result of those round tables, a number of adjustments were made.

I was in Montreal, taking advantage of the willingness of the Government of Quebec to bring together its experts to go over the issues entirely in French, which was kind of fun. The second draft was the day after the federal budget, so fortunately we could say that \$14 million has been mentioned over two years — and I will return with details later — which made for a smoother meeting.

However, I have to fix that document as a result of those comments. Then it must go up through my minister and the Minister of Public Safety for approval to make the document public, hopefully soon. MPI is in the document, but it has all those other issues we have to deal with.

Work is ongoing. I expected last week a complete Charter review of everything we are considering. Much work has been done on the Charter, but they are taking another look at the entirety of what is being proposed and how everything fits together. I check my email every morning hoping the review has arrived, but I understand that, as sometimes happens, other priorities pop up connected with legislation. I expect to have that review soon. I cannot submit anything to my minister or to the Minister of Public Safety without the Charter analysis, as you understand.

Substantial work is being done on attempting to estimate the costs. It is easy to figure out how many people are convicted or charged with offences. It is difficult to figure out how many of them are already in the National DNA Data Bank. We do not want to resample these people at great expense and trouble when

problèmes et sur les solutions à leur apporter, mais il n'y a pas de larges consultations sur le principe. Nous n'avons pas fixé de délai pour achever ce travail, mais nous faisons rapport, tous les ans, aux ministres de la Justice FPT.

Le sénateur Wallace : Y a-t-il une date approximative à laquelle les questions devraient être résolues pour ainsi pouvoir aller de l'avant?

M. MacKillop : M. Yost pourrait peut-être vous parler des consultations en cours. Nous espérons conclure ces consultations relativement rapidement.

M. Yost : Comme je l'ai mentionné dans mes remarques, le gouvernement a accepté les recommandations du comité de la Chambre et demandé qu'il soit procédé à ces consultations sur une base prioritaire. Nous avons fait un travail important. J'ai ici la troisième version du document de consultation.

La présidente : Avons-nous ce document?

M. Yost : Je crains que non. D'un côté, nous avons organisé deux tables rondes avec des experts; nous avons invité à la première un représentant du FBI et un autre du Service des sciences médico-légales du Royaume-Uni. Nous avons procédé à un certain nombre de modifications à la suite de ces tables rondes.

J'étais à Montréal et j'ai profité du fait que le gouvernement du Québec était disposé à convoquer ses experts pour examiner ces questions exclusivement en français, ce qui a été très agréable. La deuxième version a été rédigée le lendemain du budget fédéral, ce qui nous a permis d'annoncer qu'on avait affecté à cette opération 14 millions de dollars sur deux ans — et je vous donnerai d'autres détails à ce sujet plus tard — ce qui a beaucoup facilité le déroulement de la réunion.

Il faut toutefois que je modifie ce document à cause des commentaires qui ont été faits à cette réunion. Il doit ensuite être approuvé par mon ministre et par le ministre de la Sécurité publique pour que nous puissions le rendre public, ce qui se fera, je l'espère, bientôt. Le FPD est mentionné dans le document, mais il mentionne également toutes les autres questions que nous devons régler.

Les travaux se poursuivent. J'attendais la semaine dernière une analyse de toutes les propositions à la lumière de la Charte. Nous avons fait beaucoup de travail sur la Charte mais nous devons revoir l'ensemble des propositions et examiner la façon dont elles s'articulent entre elles. Je regarde mon courriel tous les matins en espérant que cette étude arrive, mais je sais qu'en fonction des événements, d'autres priorités apparaissent reliées à des mesures législatives. J'espère obtenir très rapidement cette étude. Je ne peux rien présenter à mon ministre ni au ministre de la Sécurité publique sans cette analyse constitutionnelle, comme vous pouvez le comprendre.

Nous avons fait beaucoup de travail pour évaluer les coûts. Il est facile de calculer le nombre de personnes qui sont déclarées coupables ou accusées d'infractions. Il est difficile de savoir quel est le nombre de ces personnes qui ont déjà leur profil dans la Banque nationale de données génétiques. Nous ne voulons pas

they are already in the data bank. Work is also being done on reconsidering the models with respect to the MPI that were developed at that time.

The forensic laboratories made it clear that they do not have the capacity to take on this work, given their backlog, and the National DNA Data Bank asked where this work would fit in if they suddenly had to triple their size to respond to recommendations. We have now begun analysis regarding bare bones, if I can call MPI that, to be included, as it must be within due course with all the recommendations to government.

We are moving on the index now. There was definitely a hiatus. I do not know whether the word “amused” is the proper word, but I was reviewing all the material that had been produced, including the report of my subcommittee on MPI legal issues, and I came across a phrase: “The subcommittee further notes that the parliamentary review of DNA IA that will undoubtedly begin this year will probably make . . .”

It did not happen. It would have been much nicer had all these recommendations come down when government had surpluses as opposed to deficits, so there are definite financial challenges here.

Senator Wallace: Thank you.

[*Translation*]

Senator Carignan: I would like some more information about the \$14 million over two years included in Budget 2010. The Department of Public Safety talked about \$10 million over two years to address the issue of missing and murdered Aboriginal women.

First, is this \$10 million in addition to the \$14 million? Second, is the plan to use the \$14 million to deal with the laboratory backlog or for new development? And if it is to be used for new development, what sort of development?

Mr. MacKillop: First, the \$14 million was for DNA analysis in Canada. That is what was in the budget. But we are developing options as to what exactly can be done with that money.

As you will no doubt appreciate, these are only recommendations I would make to the minister. That is why I cannot say at this point what would be done with the \$14 million. As for the \$10 million, it is not exactly the same thing.

These are two separate programs, and we are developing options with the Department of Justice to define access to this money.

prélever deux fois des échantillons sur ces personnes, ce qui se passerait si leur profil se trouve déjà dans la banque de données; cette opération coûte en effet très cher et est fort complexe. Il se fait également du travail sur la révision des modèles de FPD qui ont été élaborés à l'époque.

Les laboratoires judiciaires ont clairement indiqué qu'ils ne possédaient pas la capacité nécessaire pour effectuer ce travail, compte tenu de leur arriéré et la Banque nationale de données génétiques a demandé comment elle pourrait intégrer ce nouveau rôle si elle était obligée, d'un seul coup, de devenir trois fois plus importante pour pouvoir répondre aux recommandations. Nous avons commencé à effectuer une analyse des coûts essentiels, si je peux m'exprimer ainsi, comme cela doit être fait à un moment ou à un autre pour chaque recommandation présentée au gouvernement.

Nous en sommes maintenant au fichier. Il y a eu effectivement un temps d'arrêt. Je ne sais pas si le mot « amusé » convient vraiment, mais quand j'ai examiné tous les documents produits, y compris le rapport de mon sous-comité sur les questions juridiques soulevées par le FPD, j'ai vu cette phrase : « Le sous-comité note également que l'examen parlementaire de la LIEG qui doit certainement commencer cette année va probablement contenir [...] ».

Ce n'est pas ce qui est arrivé. Les choses auraient été beaucoup plus faciles si toutes ces recommandations avaient été présentées à un moment où le gouvernement avait un excédent au lieu d'un déficit, de sorte que ce projet se heurte effectivement des défis financiers.

Le sénateur Wallace : Merci.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : J'aimerais avoir plus de détails sur le montant de 14 millions de dollars sur deux ans prévu dans le budget de 2010. Le ministère de la Sécurité publique a parlé de 10 millions de dollars sur deux ans pour l'aide aux femmes autochtones disparues ou assassinées.

Premièrement, est-ce que ce montant de 10 millions de dollars s'ajoute aux 14 millions de dollars? Deuxièmement, avec la somme de 14 millions de dollars, est-ce qu'il est prévu de travailler au rattrapage du laboratoire ou s'il est prévu de faire du nouveau développement? Et si c'est pour du nouveau développement, quelle en est la nature?

M. MacKillop : Premièrement, le montant de 14 millions de dollars servait à l'analyse de l'ADN au Canada. C'est ce qui était inscrit au budget. Mais on est en train de développer des options pour savoir quoi faire exactement avec cette somme.

Comme vous allez sûrement le reconnaître, ce ne sont que des recommandations que je formulerais au ministre. C'est pourquoi en ce moment je ne suis pas en mesure de dire ce qu'on ferait avec les 14 millions de dollars. Pour ce qui est du montant de 10 millions de dollars, ce n'est pas exactement la même chose.

Il s'agit de deux programmes distincts et on est en train de développer des options avec le ministère de la Justice pour définir l'accès à ces fonds.

Senator Carignan: I understand that you got \$14 million in the budget without making detailed representations about what you would do with that money. I am impressed with your results.

Mr. MacKillop: I am sure you know how things work when it comes to the budget and the money allocated in the budget. Options are still just options that we present to the minister.

Senator Carignan: When do you plan to make recommendations to the minister? Since we will be producing a report with recommendations, it would be worthwhile to include our recommendations in the options you submit to the minister.

Mr. MacKillop: We always try to act as soon as possible when it comes to money allocated in the budget. We never have much money in the budget. That is why we try to submit options as quickly as possible. Then, there is a process where the government decides whether or not to approve the recommendations.

The Chair: Would part of the \$14 million go to the two laboratories in Ontario and Quebec, or would it go just to the National DNA Data Bank?

Mr. MacKillop: Again, at this point, I can only tell you what the budget says. All these options could be included in what we propose.

The Chair: If I understood correctly, Mr. Yost, that is an option that the people in Montreal liked?

Mr. MacKillop: I was not there, so I cannot say what Mr. Yost told the representatives from Montreal.

Mr. Yost: The only thing we said to the laboratory representatives and the officials from the ministère de la Sécurité publique is that we were very aware of the pressures on all the laboratories and that sooner or later there would be news about the \$14 million, but obviously we could not promise them anything.

Senator Boisvenu: I am surprised that you cannot give us an answer about the \$14 million. Whether the money is in the federal budget or the provincial budget, officials always come up with the figures. It is not the minister who puts in the \$14 million. Someone in your department must have done the math.

Mr. MacKillop: It is always up to the government to decide how it wants to spend that money.

Senator Boisvenu: That is not my question. I will give you an example. In the Employment Insurance Act, the government is planning to add \$6.6 million to give victims of crime access to employment insurance.

In Quebec, we calculated what it would cost, and our figures were taken into account. I do not mean to be combative about the answer you gave earlier, but I believe you should know how the \$14 million will be spent, because that information must come from your departments.

Le sénateur Carignan : Je comprends que vous avez eu 14 millions de dollars au budget sans faire de représentations détaillées sur ce que vous feriez avec cette somme. Je suis impressionné du résultat que vous avez obtenu.

M. MacKillop : Je suis certain que vous savez comment cela fonctionne sur le plan du budget et de l'argent alloué au budget. Les options demeurent tout de même des opinions, des options qu'on donne au ministre.

Le sénateur Carignan : Quand prévoyez-vous faire des recommandations au ministre? Compte tenu du fait qu'on va produire un rapport accompagné de recommandations, il serait intéressant que nos recommandations fassent partie des options que vous pourriez soumettre au ministre.

M. MacKillop : On essaye toujours de le faire le plus rapidement possible quand il s'agit de sommes allouées dans le budget. On ne dispose jamais de beaucoup d'argent dans le budget. C'est pourquoi on tente de présenter des options le plus rapidement possible. Ensuite, il y a un processus gouvernemental qui décide d'approuver ou non les recommandations.

La présidente : Est-ce qu'une partie de la somme de 14 millions de dollars serait allouée aux deux laboratoires en Ontario et au Québec, ou si elle irait juste à la Banque nationale de données génétiques?

M. MacKillop : Encore une fois, pour l'instant je ne peux que vous citer ce qui est mentionné dans le budget. Toutes ces options pourraient faire partie de celles qu'on pourrait mettre de l'avant.

La présidente : Si j'ai bien compris, monsieur Yost, c'est une option qui a plu aux interlocuteurs de Montréal?

M. MacKillop : Je n'étais pas présent. Je ne peux donc pas dire ce que M. Yost a dit aux représentants de Montréal.

M. Yost : La seule chose que nous avons dite aux représentants du laboratoire et aux fonctionnaires du ministère de la Sécurité publique, c'est que nous étions très conscients des pressions qui s'exerçaient sur tous les laboratoires et que tôt ou tard, il y aurait des nouvelles au sujet de ces 14 millions de dollars, et on ne pouvait évidemment rien leur promettre.

Le sénateur Boisvenu : Le fait que vous n'ayez pas de réponse à propos des 14 millions de dollars me surprend. Qu'ils fassent partie du budget fédéral ou du budget provincial, les chiffres sont toujours préparés par les fonctionnaires. Ce n'est pas le ministre qui injecte les 14 millions de dollars. Quelqu'un de votre ministère a dû faire des calculs.

M. MacKillop : Il incombe toujours au gouvernement de décider comment le gouvernement veut dépenser cet argent.

Le sénateur Boisvenu : Ce n'est pas ma question. Je vous donne un exemple. Dans la Loi sur l'assurance-emploi, le gouvernement prévoit l'ajout de 6,6 millions de dollars pour rendre admissibles les victimes d'acte criminel à l'assurance-emploi.

Au Québec, c'est le calcul que nous avons fait pour le coût et nos chiffres ont été pris en compte. Sans vouloir être agressif par rapport à votre réponse de tantôt, je crois que vous devriez savoir comment les 14 millions de dollars seront dépensés parce qu'il doit provenir de vos ministères.

[English]

Mr. MacKillop: It remains, at this point, advice to my minister on how that money will be spent.

The Chair: Perhaps I can ask a question about the process. I take it, from what you have said, that this \$14 million was not the result of a detailed request forwarded to the Minister of Finance saying we need \$375,000 for this and \$5 million for that. This money was a governmental response to observations and recommendations from various sources, including the House of Commons committee, to the effect that more money was needed. The government said they found \$14 million and you were to use it as best you could. Is that a fair understanding of what happened?

Mr. MacKillop: Essentially.

[Translation]

The Chair: I imagine that you are not satisfied with that.

Senator Boisvenu: The three laboratories told us that they all had the same problem. They said they did not know whether \$14 million would address the needs. I would now like to come back to the issue of missing persons.

Senator Joyal: Senator Boisvenu, do you have the budget wording with you?

Senator Boisvenu: Yes.

Senator Joyal: Read the budget wording to see what the words mean.

It says:

Budget 2010 provides \$14 million over two years to increase the ability to process DNA samples so that the results could be added to the National DNA Data Bank.

Since the results are added to the National DNA Data Bank, I imagine that the three laboratories help add data to the bank and should have access to that \$14 million. That is how I interpret it.

Senator Boisvenu: You used the right word, “should.”

Senator Joyal: Reasonably.

The Chair: That is a clarification.

Senator Boisvenu: It is a grammatical clarification. I would like to come back to missing persons. Statistics on missing persons in Canada are not included in statistics on crime. That means that it is very difficult for police to have accurate figures on suspicious or criminal disappearances, even with the statistics from the Department of Justice. We do know one thing, though, and that is that only about 15 per cent of missing persons cases in Canada are solved.

[Traduction]

M. MacKillop : Il ne s'agit encore pour le moment que d'opinions présentées à mon ministre sur la façon de dépenser cette somme.

La présidente : J'aimerais poser une question au sujet du processus. Je conclus de ce que vous avez dit que ce montant de 14 millions de dollars ne résulte pas d'une demande détaillée transmise au ministre des Finances qui mentionnait que vous aviez besoin de 375 000 \$ pour ceci et de 5 millions de dollars pour cela. Cette somme est la réponse qu'a apportée le gouvernement à des observations et à des recommandations provenant de diverses sources, y compris le comité de la Chambre des communes, selon lesquelles il fallait affecter davantage de fonds à ce domaine. Le gouvernement a admis avoir trouvé 14 millions de dollars et vous a demandé d'en faire le meilleur usage possible. Est-ce que cela décrit assez bien ce qui est arrivé?

M. MacKillop : Pour l'essentiel.

[Français]

La présidente : J'imagine que cela ne vous satisfait pas.

Le sénateur Boisvenu : Les trois laboratoires sont venus nous expliquer qu'ils avaient tous le même problème. Ils ont dit qu'ils ne savaient pas si la somme de 14 millions de dollars allait répondre aux besoins. J'aimerais maintenant revenir sur le dossier des disparitions.

Le sénateur Joyal : Sénateur Boisvenu, avez-vous le texte du budget avec vous?

Le sénateur Boisvenu : Oui.

Le sénateur Joyal : Lisez le texte du budget pour voir ce que les mots veulent dire.

Je lis en français :

Le budget de 2010 prévoit 14 millions de dollars sur deux ans pour accroître la capacité de traiter les échantillons d'ADN afin que les résultats puissent être intégrés dans la Banque nationale de données génétiques.

Comme il s'agit du résultat de la Banque nationale, j'imagine que les trois laboratoires contribuent à mettre des données dans la Banque nationale et devraient avoir accès à ces 14 millions de dollars. C'est la façon dont je l'interprète.

Le sénateur Boisvenu : Vous avez employé le bon mot « devrait ».

Le sénateur Joyal : Raisonnablement.

La présidente : C'est une clarification.

Le sénateur Boisvenu : C'est une clarification grammaticale. Je reviendrais avec les cas de disparition. Les statistiques de disparition au Canada ne font pas partie des statistiques sur la criminalité. Cela veut dire que pour avoir des bons chiffres sur les disparitions dites suspectes, donc criminelles, il est très difficile via même les statistiques du ministère de la Justice que les corps policiers puissent avoir des données justes sur les cas de disparition. On sait une chose par contre, c'est que le taux de résolution des disparitions est d'environ 15 p. 100 au Canada.

Ontario's police force has the best record, with a 30 per cent solve rate, because in 2001 it set up a special squad to handle missing persons cases. This squad helps municipal police forces solve missing persons cases. The missing persons index is crucial. The convicted offenders index includes DNA data on people who have committed a crime. The missing persons index will include data on victims, which can then be connected with potential criminals who continue to reoffend.

You are aware of the case that came to light in Detroit last summer. A criminal had murdered eight women since 1981. Using the victims and offenders DNA index, police were able to connect the two and intercept the individual after eight murders.

A missing persons index is even more valuable in preventing crime than the convicted offenders index, because unsolved missing persons cases are due to criminals who continue to reoffend. How is it that 500 Aboriginal women in Western Canada have disappeared without a trace in the past 15 years? Is it because of their origins?

Mr. MacKillop: I believe that the problem is a lack of coordination, data and information in the system. These are the issues we are working on.

Senator Boisvenu: How is it that Quebec, for example, does not yet have a centralized missing persons index? Every police force has its own missing persons file.

The Chair: Our witnesses cannot talk about that.

Senator Boisvenu: I will come back to the bank. Bill C-279 was drafted in 2006. Mr. Yost, you were involved in drafting that bill.

Mr. Yost: It was a private member's bill, so we were not involved in drafting it. I appeared before the committee with Mr. Bird of the RCMP. We pointed out a number of problems with the drafting of the legislation that should be corrected if it was passed. As you know, the bill was not passed, so there was no reason to propose amendments. That helped us enormously in our legal analysis. We used that bill as the basis for our legal analysis to determine what should be changed to comply with the Charter of Rights and Freedoms and address privacy and other concerns. But we were not involved in drafting the bill.

Senator Boisvenu: Are you aware of Lindsey's Law?

Mr. Yost: Yes.

Senator Boisvenu: It is named after a woman whose child disappeared a number of years ago. For 15 years, she has been lobbying for a missing persons index. I understand that you do not have the authority to decide that a missing persons index is necessary or not, but as a person who lost a child to murder and as the former president of an association where 20 per cent of the

Le corps policier qui fonctionne le mieux est celui de l'Ontario, avec 30 p. 100 de taux de résolution, parce qu'il a mis en place depuis 2001 une escouade spécialisée dans les cas de disparitions. Cette escouade vient en aide aux policiers municipaux pour régler des problèmes de disparition. Le fichier des disparus est essentiel. Le fichier d'ADN sur les criminels répertorie des gens qui ont commis un crime. Le fichier des disparitions va répertorier des victimes et on pourra ensuite faire le lien avec des criminels potentiels qui continueront de récidiver.

Vous êtes au courant du dossier qui a été élucidé à Détroit, l'été dernier. C'est un criminel qui a assassiné huit femmes depuis 1981. C'est grâce au fichier d'ADN des victimes et des criminels qu'on a pu faire le lien entre les deux et qu'on a pu intercepter l'individu après huit assassinats.

Un fichier des disparus a une valeur encore plus grande sur le plan de la prévention que le fichier d'ADN des criminels qui ont déjà commis un acte, car les disparitions non résolues sont dues à des criminels qui continuent à récidiver. Comment admettre que 500 femmes autochtones de l'Ouest canadien aient disparu depuis une quinzaine d'années sans qu'on n'ait jamais pu retrouver leurs traces? Est-ce dû à leurs origines?

M. MacKillop : Je crois qu'il s'agit d'un manque de coordination, de données et d'information dans le système. Ce sont les enjeux sur lesquels nous travaillons.

Le sénateur Boisvenu : Comment on peut comprendre qu'au Québec, par exemple, il n'y ait pas encore de fichiers centralisés des cas de disparition? Chaque corps policier a son fichier de disparu.

La présidente : Nos témoins ne peuvent pas en parler.

Le sénateur Boisvenu : Je reviens à la banque. En 2006, on a rédigé le projet de loi C-279. Monsieur Yost, vous aviez participé à cette rédaction.

M. Yost : C'était un projet de loi d'initiative parlementaire, on n'a donc pas participé à son élaboration. J'étais devant le comité avec M. Bird de la Gendarmerie royale du Canada. Nous avons fait mention de plusieurs problèmes quant à la rédaction de la législation qui devraient être corrigés advenant son adoption. Comme vous le savez, le projet de loi n'a pas été adopté donc il n'y avait aucune raison de présenter des modifications. Cela nous a aidés énormément dans notre analyse juridique. On a utilisé ce projet de loi comme base pour notre analyse juridique afin de savoir qu'est-ce qu'il y aurait lieu de changer pour qu'il respecte la Charte des droits et libertés, le respect de la vie privée et autres. Mais on n'a pas participé à la rédaction.

Le sénateur Boisvenu : Vous êtes au courant de la Lindsey's Law?

M. Yost : Oui.

Le sénateur Boisvenu : Il s'agit du nom d'une dame dont l'enfant a disparu il y a plusieurs années. Elle milite depuis une quinzaine d'années pour l'adoption d'un tel fichier de disparus. Je comprends que ce n'est pas de votre autorité de conclure à la nécessité ou pas d'un fichier de disparus, mais vu de mon angle de citoyen, dont un enfant a été assassiné, ancien président d'une association dont

members are families with a loved one who disappeared without a trace, I believe that the missing persons index is a crucial tool in police work.

The Chair: I think that that was not really a question. It was a very good comment. There are five senators remaining on the list, so it would be helpful if we could finish in half an hour or 40 minutes.

[English]

Senator Patterson: I have two questions. First, when members of the National DNA Data Bank advisory committee appeared before this committee in a previous session of this Parliament, they suggested it would be useful for the purpose of criminal investigations to allow law enforcement agencies to upload a victim's DNA profile to the database, that this information would help police to solve crimes more rapidly.

Do the witnesses have any views on the creation of a victims index? Are there concerns around such an index?

Mr. Yost: When we talk about uploading victims' profiles, there are two situations. The one I cannot foresee anybody having difficulties with, or causing any legal problems, is where we have found the obvious victim of a crime — the headless torso that Mr. Fourney used as an example. It will help the investigation if that DNA can be uploaded and compared against indexes. It can be compared against the Crime Scene Index — maybe other parts of the body were found elsewhere — but the Convicted Offender Index also will be of great utility to the police to have identified this torso as perhaps a person who was involved in the drug trade and convicted in the past.

The other situation is the victim of a sexual assault. The example given by Mr. Bird, if not before this committee, then before the House of Commons committee, was of an actual case in which a sweater was placed over the victim so the victim could not see the attacker. The police eventually managed to obtain the sweater; and in conducting an analysis of the sweater, they came across not only the victim of that crime, but DNA from other women who presumably had been assaulted in the same way.

However, even had these women been willing to upload their DNA so that police could make this kind of hit, the legislation as we have it now does not allow that. In that case, where we have the living human being, we have to obtain the enlightened consent of that person to do the uploading.

Again, we may have a situation where the person is hesitant to have their DNA uploaded to the Crime Scene Index, where it is automatically checked against every other crime scene.

20 p. 100 des membres sont de familles dont un proche a disparu et dont on n'a jamais retrouvé les traces, je pense que le fichier des disparus est un outil essentiel pour le travail des policiers.

La présidente : Je pense que ce n'était pas tellement une question. C'était un très beau commentaire. Il reste cinq sénateurs sur la liste, alors si on pouvait terminer d'ici une demi-heure ou 40 minutes, ce serait utile.

[Traduction]

Le sénateur Patterson : J'ai deux questions. Premièrement, lorsque des membres du Comité consultatif de la Banque nationale de données génétiques ont comparu devant le comité au cours d'une session antérieure du Parlement, ils ont affirmé qu'il serait utile pour les enquêtes criminelles que les organismes d'application de la loi puissent verser le profil génétique de la victime dans la base de données, et que cette information aiderait la police à résoudre les crimes plus rapidement.

Les témoins ont-ils des opinions au sujet de la création d'un fichier des victimes? Un tel fichier pose-t-il des problèmes?

M. Yost : Lorsque nous parlons de verser le profil génétique des victimes dans une banque de données, cela touche deux situations. La première qui, d'après moi, ne devrait pas soulever de difficultés ni de problèmes juridiques est le cas où nous avons retrouvé la victime du crime — le torse sans tête que M. Fourney a utilisé dans un exemple. Il serait utile pour l'enquête que le profil génétique de cette personne soit versé dans la banque et comparé aux profils contenus dans les autres fichiers. Le profil pourrait être comparé avec ceux du fichier de criminalistique — il est possible que l'on ait retrouvé d'autres parties du corps ailleurs — mais le fichier des condamnés serait également très utile pour le service de police qui a identifié ce torse comme étant peut-être celui d'une personne qui faisait le commerce de la drogue et qui avait déjà été condamnée.

L'autre cas est celui de la victime d'une agression sexuelle. L'exemple qu'avait donné M. Bird, si ce n'est pas devant le comité, c'était sans doute devant le comité de la Chambre des communes, était un cas réel dans lequel l'agresseur avait placé un chandail sur la tête de la victime pour que celle-ci ne puisse pas le voir. La police a éventuellement réussi à obtenir ce chandail; lorsqu'elle a effectué une analyse sur le chandail, elle a obtenu non seulement l'empreinte génétique de la victime de ce crime, mais celle d'autres femmes qui semblaient avoir été agressées de la même façon.

Cependant, même si ces femmes avaient accepté de verser leur profil génétique dans ces fichiers pour que la police puisse obtenir ce genre de correspondance, les dispositions législatives en vigueur actuellement ne nous auraient pas permis de le faire. Dans ce genre d'affaire, lorsqu'il s'agit d'un être humain vivant, il faut obtenir le consentement éclairé de la personne concernée pour pouvoir utiliser son profil génétique.

Encore une fois, il peut arriver qu'une personne hésite à ce que son profil génétique soit versé dans le fichier de criminalistique, parce qu'il sera automatiquement comparé à tous les autres profils obtenus dans tous les autres lieux de crime.

Those problems can be overcome. A victims index will be useful. It has been recommended by the standing committee of the House of Commons.

Senator Patterson: On another subject, I understand that the U.K. and certain U.S. states allow what is called familial searching, kinship analysis. This technology was not considered in the DNA Identification Act since I believe the technique was not completely developed at the time. However, it is seen to be another aid to investigation. Again, what do the witnesses think of familial searching, and are there concerns to be addressed?

Mr. Yost: I will take the first shot at the answer. When we appeared in March 2009, we had our briefing for the Senate review, which was almost identical to the briefing provided to the house committee. The house committee did not address the issue of familial searching. I commend it to new members of the committee for their reading. I was fond of it.

It is true there is no provision for kinship analysis. It cannot be carried out under the existing legislation. As soon as a person is excluded as a suspect, the National DNA Data Bank cannot communicate identifying information; so even if we have, in accordance with the laws of genetics or whatever, a 99 per cent probability that this person is closely related to someone in the Convicted Offenders Index, we cannot release it.

I would appreciate hearing the committee's views on whether familial searching should be used. To me, it appears to be a useful tool for police in limited circumstances, primarily because of the costs. We come again to priorities and costs. They may not be terribly high for the National DNA Data Bank but more so for the police forces, especially if the data bank, depending on the criteria, sends a list of suspects. The U.K., with a much larger bank than Canada's, developed a list of 40 suspects in one famous case. That list means a lot of police time and energy going into the crime, and they have only a 15 per cent success rate, if I remember correctly.

In circumstances such as the disappeared sex trade workers in and around Edmonton, that tool is kind of a last resort, but when you have that kind of serial criminal loose, it would be an appropriate use of the National DNA Data Bank. A fair amount of work is required to develop the protocols, procedures and the scientific levels at which one can provide a degree of certainty, but the legislation can be created to make the tool possible. How often it will be used is another issue entirely.

Senator Baker: I have a couple of questions concerning Senator Boisvenu's questions.

Ces problèmes peuvent être résolus. Un fichier des victimes serait une chose utile. Il a été recommandé par le Comité permanent de la Chambre des communes.

Le sénateur Patterson : Sur un autre sujet, je crois savoir que le Royaume-Uni, et certainement certains États américains, autorisent ce qu'on appelle les recherches familiales, l'analyse de la parenté. La Loi sur l'identification par les empreintes génétiques n'a pas envisagé cette technologie, parce qu'elle n'était pas vraiment au point à l'époque. Il semble toutefois que cette technique puisse faciliter les enquêtes. Encore une fois, que pensent les témoins des recherches familiales et cette technique pose-t-elle des problèmes qu'il conviendrait de résoudre?

M. Yost : Je vais commencer à vous répondre. Lorsque nous avons comparu en mars 2009, nous avons eu notre séance d'information pour l'examen du Sénat, qui était pratiquement identique à la séance d'information que nous avons donnée à la Chambre des communes. La Chambre des communes n'a pas abordé la question des recherches familiales. J'invite les nouveaux membres du comité à lire ces documents. Je les aimais bien.

Il est vrai qu'il ne contient pas de disposition prévoyant l'analyse de la parenté. Ce genre d'analyse ne peut être effectuée aux termes de la loi actuelle. Dès qu'il est certain qu'une personne donnée n'est pas un suspect, la Banque nationale de données génétiques ne peut transmettre aucun renseignement signalétique; même si selon les lois de la génétique ou d'autres domaines, il existe une probabilité de 99 p. 100 que cette personne soit un membre de la famille proche d'une personne qui figure dans le fichier des condamnés, nous ne pouvons pas transmettre cette information.

J'aimerais avoir l'opinion du comité sur la question de l'utilisation des recherches familiales. À mon avis, ce serait une technique utile pour la police dans certains cas limités, principalement à cause des coûts. Nous en revenons aux priorités et aux coûts. Ces coûts ne sont peut-être pas très élevés pour la Banque nationale de données génétiques, mais ils le sont davantage pour les services de police, en particulier si la banque de données envoie une liste de suspects, en se fondant sur différents critères. Dans une affaire célèbre, la banque du R.-U. qui est beaucoup plus importante que celle du Canada a dressé une liste contenant 40 suspects. Une telle liste veut dire que le service de police doit consacrer beaucoup de temps et d'énergie à cette enquête alors que le taux de succès n'est que de 15 p. 100, si je me souviens bien.

Dans le cas des travailleuses du sexe qui ont disparu à Edmonton ou dans la région, il s'agirait plutôt d'un outil de dernier ressort, mais avec ce genre de tueur en série en liberté, il serait bon de pouvoir utiliser la Banque nationale de données génétiques. L'élaboration des protocoles, des procédures va exiger pas mal de travail, tout comme la définition des niveaux scientifiques à partir desquels les probabilités sont très fortes, mais il est possible d'adopter un projet de loi qui autorise l'utilisation de cette technique. Quant à savoir si une telle loi serait utilisée fréquemment, c'est une autre question.

Le sénateur Baker : J'aimerais vous interroger au sujet des questions posées par le sénateur Boisvenu.

Your address to the committee involved a substantial reference to the missing persons index. You have reviewed the history of the previous legislation introduced in the House of Commons, and you mentioned that the House of Commons Standing Committee on Public Safety and National Security presented a special report to the House of Commons and recommended changes.

You further informed us that Mr. Yost appeared before the committee, and the position of the government, or the Department of Justice, at that time was that previous bills needed amendments and adjustments. You talked about the federal-provincial-territorial meetings that have taken place concerning this matter for several years.

On the assumption that Senator Boisvenu or Senator Carignan may wish to introduce a bill in the near future to implement a human remains index and a DNA missing persons index —

The Chair: Perhaps you should not attach names to your assumptions.

Senator Baker: I am going by the questions that were asked before the committee, Madam Chair. I am going on an assumption, yes, but I would bet there will be considerable interest. This issue has lingered on year after year, and we have come to the point where bills were introduced and the Department of Justice said they had certain amendments.

Would you make the major amendments available to the committee in relation to the last bill that you gave evidence on in the House of Commons? That is the first question, and the second is, would you agree that the legislation could be introduced?

You explained that you do not have the money to implement the carrying out of the legislation, but the legislation can include a clause at the end of the bill that says, this legislation will be implemented when the government sets aside enough money to implement it.

There are two questions. One, would you make available the amendments, and would you agree that even if you do not make available the amendments relating to the Charter concerns you have with the legislation that you referenced a few moments ago, those amendments will not stop the legislation from being introduced and then amended prior to final passage in the House of Commons?

Mr. Yost: First, no amendments were ever actually drafted. If the government of the day supported having the bill passed, it would be normal then to ask the Department of Justice how it could be fixed. I have not reviewed my testimony on Bill C-279, but my recollection is that a number of the problems with the drafting were pointed out. I found a briefing note that I had prepared, and it rattles off about six or seven of those problems. I believe they are on the public record, so there are things that one can look at there.

L'exposé que vous avez présenté au comité contenait un bon nombre de commentaires concernant le fichier des personnes disparues. Vous avez examiné l'histoire des projets de loi précédents présentés à la Chambre des communes, et vous avez mentionné le fait que le Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes avait présenté un rapport spécial à la Chambre des communes et recommandait des changements.

Vous nous avez également informés du fait que M. Yost avait comparu devant le comité, et que le gouvernement, ou le ministère de la Justice, pensait à cette époque qu'il fallait modifier et adapter les projets de loi précédents. Vous avez parlé des réunions fédérales-provinciales-territoriales qui ont eu lieu sur cette question ces dernières années.

Si nous tenons pour acquis que le sénateur Boisvenu ou le sénateur Carignan voudront peut-être présenter dans un proche avenir un projet de loi visant à créer un fichier des restes humains et un fichier génétique des personnes disparues...

La présidente : Vous ne devriez peut-être pas mettre des noms sur vos hypothèses.

Le sénateur Baker : Je me fie aux questions qui ont été posées par les membres du comité, madame la présidente. Je pars d'une hypothèse, c'est exact, mais je peux vous dire qu'elle suscitera un intérêt considérable. Cette question attend une solution depuis des années et nous en sommes arrivés à un point où des projets de loi ont été présentés et où le ministère de la Justice a déclaré avoir préparé certains amendements.

Accepteriez-vous de remettre au comité les principaux amendements concernant le dernier projet de loi au sujet duquel vous avez témoigné devant la Chambre des communes? C'est ma première question. Et la deuxième est la suivante, seriez-vous favorable à ce qu'un tel projet de loi soit présenté?

Vous avez expliqué que vous n'avez pas suffisamment de fonds pour mettre en œuvre ce genre de projet de loi, mais celui-ci pourrait contenir une disposition précisant qu'il ne sera mis en œuvre que lorsque le gouvernement aura les moyens de le faire.

Il y a deux questions. Premièrement, pouvez-vous nous fournir le texte des modifications et reconnaissez-vous que, même si vous ne nous fournissez pas les amendements relatifs aux préoccupations liées à la Charte que soulève le projet de loi dont vous avez parlé il y a un moment, ces modifications n'empêcheront pas la présentation de ce projet de loi ni sa modification avant qu'il soit définitivement adopté par la Chambre des communes?

M. Yost : Premièrement, il n'y a pas eu en fait d'amendements de préparés. Si le gouvernement au pouvoir était favorable à l'adoption du projet de loi, il serait normal de demander alors au ministère de la Justice ce qu'il faut faire pour l'améliorer. Je n'ai pas relu mon témoignage au sujet du projet de loi C-279, mais je crois me souvenir que j'avais souligné que la rédaction de ce projet de loi soulevait un certain nombre de problèmes. J'ai retrouvé une note d'information que j'avais préparée et elle mentionne six ou sept problèmes de ce genre. Je pense qu'ils se trouvent dans un compte rendu public, de sorte qu'il est possible d'en prendre connaissance.

Bill C-279 would have needed, in my view, almost a complete makeover to make it work on the ground. One of its fundamental problems, for example, was to give the Commissioner of the RCMP the duty to obtain the consents, but the RCMP is not the police force for the vast majority of Canadians, so how would the commissioner obtain that consent?

There were no sections dealing adequately with the consents required, and no sections on withdrawing consent for a profile in the index. Those problems needed to be addressed.

However, the fundamental problem at the time Bill C-279 was presented — and the reason it was stopped — was because it was a money bill. It could not be implemented without money, and therefore, while the house committee studied it and we explained some of its problems, it was stopped for the problems that Mr. MacKillop mentioned: the high price tag to implement it in a time when everyone was struggling, particularly the RCMP, with turnaround times, et cetera, for the analysis of crime scene samples.

Setting priorities is a fundamental issue of the government and for the budget, and while we are working on a missing persons index — and we will certainly have the numbers and the costs re-analyzed — at the end of the day, the government will have to decide where the priority is and where a missing persons index fits in to it.

Creating the legislation, providing the framework upon which the index can be expanded in the future as there is more capacity developed, is possible. However, even with the best will in the world, there is a shortage of everything. It takes a lot of training to make people capable to do this kind of work, et cetera. I am fairly certain that all the forensic laboratories will want to take any extra funds that may come out of the \$14 million and put them into doing more and doing it faster.

Senator Baker: Finally, Madam Chair, the report of this committee will soon be made available to Mr. Yost and Mr. MacKillop and their ministers. Since this committee started examining this issue, I have read so many times the words, “We will wait for the report from Parliament” — this committee and the House of Commons committee — to implement the administration of this matter.

I presume, Mr. Yost, that when we present the report of this committee, you will examine it immediately, and it will receive the approval of the minister — just as the report from the House of Commons committee did — and that you will proceed to implement the recommendations.

Mr. Yost: I think you are overestimating my power, senator. Unless I am moved off the file, I hope the report will come in soon because, as I have stated, we are in the midst of developing a consultation paper, et cetera. Frankly, I am not 100-per-cent sure how much time the government has to respond to it; but it will undoubtedly fall to me to provide the first analysis on what this

À mon avis, le projet de loi C-279 aurait dû être complètement refondu pour qu’il puisse être applicable. Un des principaux problèmes était, par exemple, qu’il obligeait le Commissaire de la GRC à obtenir les consentements, alors que la GRC n’est pas le service de police qui s’occupe de l’immense majorité des Canadiens; on peut donc se demander comment le Commissaire aurait pu obtenir ces consentements?

Il n’y avait pas non plus d’articles précisant la nature des consentements exigés ni d’articles sur la possibilité de retirer un consentement concernant un profil versé dans un fichier. Il faudrait que ces problèmes soient réglés.

Enfin, le problème essentiel que posait le projet de loi C-279 à l’époque où il a été présenté — et la raison pour laquelle il a été mis de côté — était que c’était un projet de loi de finances. Il ne pouvait être mis en œuvre sans qu’on y affecte des fonds; par conséquent, même si le comité de la Chambre l’a examiné et que nous avons parlé des problèmes qu’il soulevait, il a été mis de côté pour les problèmes qu’a mentionnés M. MacKillop : le montant des fonds nécessaires à sa mise en œuvre à une époque où tout le monde se préoccupait, en particulier la GRC, des délais dans lesquels s’effectuait l’analyse des échantillons criminalistiques.

L’établissement de priorités est un rôle fondamental du gouvernement et du budget, et même si nous travaillons sur un fichier des personnes disparues — et nous allons certainement revoir une fois de plus les chiffres et les coûts — en fin de compte, c’est le gouvernement qui décide d’accorder ou non une priorité à un tel fichier des personnes disparues et de l’intégrer dans un cadre plus général.

Il est possible d’élaborer un projet de loi qui préciserait le cadre dans lequel le fichier pourrait être élargi à l’avenir, à mesure que la capacité s’accroît. Cependant, même avec la meilleure volonté du monde, il manque de tout. Pour que les gens soient capables de faire ce genre de travail, il faut qu’ils aient suivi une longue formation. Je suis à peu près certain que tous les laboratoires judiciaires voudront utiliser les fonds supplémentaires qu’ils peuvent obtenir sur ce montant de 14 millions de dollars, pour faire davantage et plus rapidement.

Le sénateur Baker : Enfin, madame la présidente, le rapport de ce comité sera bientôt communiqué à M. Yost, M. MacKillop et à leurs ministres. Depuis que le comité a commencé à étudier cette question, j’ai entendu tellement de fois les mots « Nous allons attendre le rapport du Parlement » — de ce comité et ce celui de la Chambre des communes — pour mettre en route cette initiative.

Monsieur Yost, je présume que, lorsque nous allons présenter le rapport du comité, vous allez l’examiner immédiatement et qu’il va être ensuite approuvé par le ministre — tout comme il l’a fait pour le rapport de la Chambre des communes — et que vous procéderez à la mise en oeuvre des recommandations.

M. Yost : Je pense que vous surestimez mes pouvoirs, monsieur le sénateur. À moins que je sois dessaisi de ce dossier, j’espère que le rapport sera présenté bientôt, parce que, comme je l’ai déclaré, nous sommes en train de mettre au point un document de consultation, et cetera. Franchement, je ne sais pas exactement de combien de temps le gouvernement dispose pour y répondre; mais,

report implies and what it will mean; and presumably to Mr. MacKillop to give government some idea of what the costs might be, and then to make recommendations to the government as to what it should accept and what it might express caveats about.

Is that wishy-washy enough?

Senator Baker: Yes.

The Chair: Mr. Yost, if you were not such an experienced witness, I would have warned Senator Baker that he was exceeding your particular field of authority there.

The time available for a response is three months, I think. If we ask for a response from the minister, the minister has three months, I believe — 150 days.

Senator Joyal: That is, provided we have a specific motion on the Senate floor.

The Chair: We have to require the response, but once that is done, the minister has 150 days.

Senator Watt: Coming back to those missing women, to build upon what my colleague on the other side asked, can you walk us through the process in a practical sense? If the law enforcement officer has been notified — whoever that person might be or wherever the headquarters might be — in regard to those missing people, I imagine that there is general information out there. It may not be DNA data necessarily, but the information is there.

If you have to obtain the DNA for those missing people from a family member, I want a better idea of how you go about obtaining consent from those family members. I imagine they want to find those missing family members; they might not hesitate to provide that DNA wherever that is required. Can you walk us through that process, how you normally proceed?

The second question is along the same line. Is there a possibility of that information being restricted only for that purpose, and not necessarily for general purposes? In other words, if you obtain the consent from family members to use their DNA, can you restrict that use to the point that it will be used only for that particular purpose and nothing else? Can you give us ideas on how that process will work?

Mr. MacKillop: I will leave the legislation side to Mr. Yost. I think legislation probably can be drafted to restrict or allow almost anything.

In terms of walking through the consent, unfortunately I am not a law enforcement officer. However, my understanding is that all law enforcement agencies have their own policies and procedures for dealing with missing people. Agencies will take the information from a family member, friend or someone who identifies the person as missing and they will fill out whatever forms, whatever information they obtain. Then at a predetermined point of time — and my understanding is that

il est certain qu'il m'appartiendra d'effectuer la première analyse de ce rapport pour savoir quelles sont ses répercussions et sa portée; M. MacKillop sera également invité à donner au gouvernement une idée des coûts possibles et ensuite, il présentera au gouvernement des recommandations sur ce qu'il devrait accepter et les aspects sur lesquels il entretient des réserves.

Ai-je été suffisamment vague?

Le sénateur Baker : Oui.

La présidente : Monsieur Yost, si vous n'aviez pas autant d'expérience comme témoin, j'aurais signalé au sénateur Baker qu'il allait au-delà de votre domaine de responsabilité.

Je crois que le gouvernement a trois mois pour répondre à un rapport. Si nous demandons une réponse au ministre, il a trois mois pour nous la transmettre, je crois que c'est 150 jours.

Le sénateur Joyal : Seulement si nous avons présenté une motion en ce sens au Sénat.

La présidente : Il faut demander une réponse, mais lorsque cela est fait, le ministre dispose de 150 jours.

Le sénateur Watt : Pour en revenir à ces femmes disparues, et pour compléter ce que mon collègue de l'autre côté a demandé, pourriez-vous nous montrer comment cela fonctionne sur le plan pratique? Si le policier a été informé — quelle que puisse être cette personne et l'organisme dont elle relève — du fait que ces personnes avaient disparu, j'imagine qu'il existe des renseignements généraux à leur sujet. Il ne s'agit pas nécessairement de données génétiques, mais l'information existe.

Si vous êtes obligé d'obtenir des échantillons génétiques d'un membre de la famille de ces personnes disparues, j'aimerais avoir une idée plus précise de la façon dont vous obtenez le consentement des membres de cette famille. J'imagine qu'ils veulent retrouver les membres de la famille qui ont disparu; ils n'hésiteront sans doute pas à fournir un échantillon génétique là où on leur demande de le faire. Pourriez-vous nous expliquer le processus, le processus habituel?

La deuxième question porte sur le même sujet. Est-il possible que cette information puisse être uniquement utilisée pour cette fin et pas nécessairement à des fins générales? Autrement dit, si vous obtenez le consentement du membre de la famille pour qu'on utilise son profil génétique, est-il possible de restreindre l'utilisation de ce profil à une seule fin et à aucune autre? Pouvez-vous nous donner une idée de la façon dont ce processus se déroule?

M. MacKillop : Je vais laisser le côté législatif à M. Yost. Je crois qu'il est possible de rédiger un projet de loi qui interdit ou autorise pratiquement ce que l'on veut.

Pour ce qui est d'expliquer les modalités du consentement, je dois dire que je regrette de ne pas être un policier. Je crois toutefois savoir que chaque organisme d'application de la loi a adopté ses propres politiques et procédures, lorsqu'il s'agit de personnes disparues. Ces organismes obtiennent des renseignements auprès d'un membre de la famille, d'un ami ou d'une personne qui déclare que quelqu'un a disparu et elles vont remplir les formulaires et insérer les renseignements qu'elles

law enforcement agencies have different periods of time — they will enter the information on the Canadian Police Information Centre, CPIC, and that information will be available to them for investigation.

One challenge is the fact that all police agencies tend to have their own policies and procedures, so they are not standard. The amount of information and type of information that goes on CPIC is not necessarily standard across the country.

In terms of coordinating investigations or coordinating and sharing the information that might be helpful in investigations of missing persons, there is a gap. It is one that we are looking at as well, which is not including the DNA but including the information and what goes on CPIC.

It has been something that has been addressed and raised by some of our Western provinces in work they have done in Saskatchewan and B.C. The Canadian Association of Chiefs of Police, as well, has been looking at this issue in terms of information that should be available on CPIC with respect to missing persons and how we share that information.

Senator Watt: That is one area you want this committee to focus on.

Mr. MacKillop: The committee could focus on that area, should it desire to do so, but it would not be my place to tell the committee to focus on anything.

Senator Watt: Do you have anything else on this issue?

Mr. Yost: A great deal of work is being done on the coordination of missing persons. I am only peripherally on that file in the criminal law policy section; another counsel works on that file. She alerts me if something is happening relative to DNA.

However, my understanding is that they are working from the Ontario Provincial Police model; seeing how they can make that model national so that everyone feeds in the same information. When people are looking for someone, one of the first things they will bring in is a picture. That picture will be sent across the country to all police forces, presumably on a secure network at first. Before anybody can look at it, we would need to have protocols and rules, et cetera; but that is not my file.

The DNA is recognized as the last worst hope, if I can put it that way. The accent is on obtaining the information in a uniform way across the country as soon as possible, and hopefully finding the missing person rather than trying to identify human remains further down the road.

possèdent. Ensuite, au moment fixé — et je crois savoir que les organismes d'application de la loi utilisent chacun des délais différents — ils communiquent ces renseignements au Centre d'information de la police canadienne, le CIPC, et ils peuvent ensuite utiliser ces renseignements pour effectuer leur enquête.

Le fait que tous les services policiers ont tendance à avoir leurs propres politiques et procédures, et que celles-ci ne sont donc pas normalisées constitue une difficulté. La quantité et le type de renseignements qui sont transmis au CIPC ne sont donc pas nécessairement les mêmes dans l'ensemble du pays.

Pour ce qui est de coordonner les enquêtes, ou de coordonner la communication des renseignements qui pourraient être utiles aux enquêtes sur les personnes disparues, il y a une lacune. C'est une lacune que nous examinons également, qui ne consiste pas à inclure les données génétiques, mais les renseignements et ce qui doit être communiqué au CIPC.

C'est une difficulté qui est examinée et qui a été soulevée par certaines de nos provinces de l'Ouest, par rapport au travail qu'elles ont effectué en Saskatchewan et en C.-B. L'Association canadienne des chefs de police a également examiné cette question pour ce qui est des renseignements qui devraient être communiqués au CIPC à l'égard des personnes disparues et de la façon dont nous communiquons ces renseignements.

Le sénateur Watt : C'est un domaine sur lequel vous aimeriez que le comité se penche.

M. MacKillop : Le comité pourrait se pencher sur cette question, s'il le souhaite, mais il ne m'appartient pas de dire au comité de s'occuper de quoi que ce soit.

Le sénateur Watt : Avez-vous d'autres choses à dire sur cette question?

M. Yost : Il se fait beaucoup de choses pour essayer de coordonner les enquêtes sur les personnes disparues. Je ne m'intéresse à ce dossier dans ma section de la politique en matière de droit pénal que de façon accessoire, et c'est une avocate qui s'occupe de ce dossier. Cette avocate m'avertit s'il se passe quelque chose qui touche les empreintes génétiques.

Je crois toutefois savoir qu'elle travaille à partir du modèle adopté par la Police provinciale de l'Ontario, pour voir s'il serait possible d'en faire un modèle national pour que tout le monde communique les mêmes renseignements. Lorsque l'on recherche quelqu'un, une des premières choses utilisées est une photo. Cette photo sera envoyée à tous les services de police canadiens, au début tout au moins, sur un réseau sécurisé. Avant que qui que ce soit puisse regarder la photo, il faut d'abord élaborer des protocoles et des règles; mais ce n'est pas mon dossier.

On estime que les données génétiques représentent le dernier espoir et le pire, si je peux m'exprimer ainsi. Il s'agit d'obtenir les renseignements de façon uniforme le plus rapidement possible et de retrouver la personne disparue plutôt que d'essayer d'identifier par la suite des restes humains.

Senator Watt: I believe that DNA can also be synthesized. We have been told that is one area they also are concerned with, the issue of DNA being planted at the crime scene to implicate certain persons. That scenario is a possibility.

Can the test distinguish between natural and artificial DNA samples?

Mr. MacKillop: That is beyond my expertise.

The Chair: Senator Watt, if you look at the testimony we heard yesterday afternoon after you had to leave a little bit early, you might find information on that question.

Senator Watt: Was an answer given?

The Chair: Sort of; Dr. Fourney also addressed it slightly the last time he was with us.

Senator Watt: Are we satisfied with the recommendations that have come forward to the committee?

The Chair: We have not had recommendations; we have had information provided to us. However, you are asking a scientific question, which is why I am interrupting here.

I think both of you gentlemen have backed off scientific questions, have you not?

Mr. Yost: Dr. Fourney despairs of my ability to understand biology.

Mr. MacKillop: The biology of my high school and early university days will not allow me to answer a question of that magnitude.

The Chair: Is that okay, Senator Watt?

Senator Watt: For now, yes.

Senator Joyal: Can you remind us if you put a rough price tag on the cost to government for the establishment of missing persons index?

Mr. MacKillop: I think the work done in 2007 by the working group at that time estimated start-up cost of at least \$10 million; I believe the five-year cost was in the neighbourhood of \$23 million to \$25 million.

Senator Joyal: Does that include the victims index also or would those costs have been established separately?

Mr. MacKillop: Those costs would have been separate.

Senator Joyal: Do you have a price for that index?

Mr. MacKillop: I do not.

Senator Joyal: On the basis of your experience, can you figure out how many millions we are talking about?

Mr. MacKillop: No, that is something I would have to talk to Dr. Fourney about because the victims index may be somewhat different given that samples are taken at the crime scene anyway.

Le sénateur Watt : Je pense qu'il est également possible de synthétiser les données génétiques. On nous a dit que c'était un aspect qui préoccupait également les policiers, la possibilité qu'un échantillon génétique soit déposé sur les lieux d'un crime pour impliquer certaines personnes. C'est une possibilité.

L'analyse permet-elle de faire une distinction entre les échantillons génétiques naturels et artificiels?

M. MacKillop : Cela dépasse mes compétences.

La présidente : Sénateur Watt, si vous examinez les témoignages que nous avons entendus hier après-midi, après votre départ, vous trouverez peut-être des renseignements sur cette question.

Le sénateur Watt : A-t-on fourni une réponse?

La présidente : À peu près; M. Fourney a également abordé cette question rapidement la dernière fois qu'il a comparu devant nous.

Le sénateur Watt : Sommes-nous satisfaits des recommandations qui ont été présentées au comité?

La présidente : Nous n'avons pas reçu de recommandations; nous avons reçu des renseignements. Cependant, vous posez une question scientifique et c'est la raison pour laquelle j'interviens.

Je pense qu'aucun d'entre vous deux n'est en mesure de répondre à des questions scientifiques, n'est-ce pas?

M. Yost : M. Fourney a une piètre opinion de ma capacité à comprendre la biologie.

M. MacKillop : La biologie que j'ai apprise avec le secondaire et pendant mes premières années d'université ne me permet pas de répondre à une question de cette ampleur.

La présidente : Cela vous convient-il comme réponse, sénateur Watt?

Le sénateur Watt : Pour le moment, oui.

Le sénateur Joyal : Pourriez-vous nous faire savoir si vous faites une prévision approximative de ce que coûterait au gouvernement la création d'un fichier des personnes disparues?

M. MacKillop : Je pense que le groupe de travail a évalué ce coût à plus 10 millions de dollars en 2007; je pense que le coût sur cinq ans se situait entre 23 et 25 millions de dollars.

Le sénateur Joyal : Cela comprend-il le fichier des victimes ou faudrait-il établir ces coûts séparément?

M. MacKillop : Ces coûts devraient être établis séparément.

Le sénateur Joyal : Avez-vous un prix pour ce fichier?

M. MacKillop : Non.

Le sénateur Joyal : D'après votre expérience, pouvez-vous nous donner une idée du nombre de millions qu'il faudrait?

M. MacKillop : Non, c'est un sujet dont je devrais parler à M. Fourney, parce que le fichier des victimes est légèrement différent, étant donné que les échantillons sont, de toute façon,

However, I am not sure how that would work in terms of the added resources required to include victims DNA from a crime scene into the National DNA Data Bank.

Senator Joyal: Mr. Yost, you referred to the Charter evaluation of the proposed legislation in relation to a missing person. At that time, did you receive comments or input on that issue from the Privacy Commissioner?

Mr. Yost: No, not from the Privacy Commissioner. We received an analysis from the privacy branch of the Department of Justice. We consulted both the privacy and the Charter people of course. We did receive that input. Their advice will be beneficial to us in designing legislation, should it be the desire of the government to proceed with legislation.

Senator Joyal: The privacy issues in relation to a missing persons index are key to the functioning of that index, even more so than in the National DNA Data Bank generally.

Mr. Yost: Yes, I agree. Mr. MacKillop referred to the person who does not want to be found. When we are dealing with the missing persons index, we all understand Judy Peterson's drive to establish this index. We always tend to think of the young person who has disappeared and the parents, but a missing person can be an adult who has other reasons to disappear. We have to develop protocols, et cetera, as to who can ask for someone to be found, and if the person is found, what we do then? Do we put two people in contact if the person does not want to be found, for whatever reason, and we discover situation. That kind of detailed work has not been completed. It is flagged as a serious problem that must be addressed. Hopefully, in due course we will address it.

Senator Joyal: The next question is about the decision of the government to accept the recommendation of the House of Commons committee dated October 18, as you or someone around the table mentioned this morning. I understand that the \$14 million included in the budget addresses only recommendation two and leaves the other recommendation pending in terms of their implementation, as far as money is concerned.

Am I right in interpreting the budget that way?

Mr. Yost: Far be it for me to interpret the budget, but recommendation two is addressed as well to the provincial governments of Ontario and Quebec allocating additional funding to their forensic laboratories.

The National DNA Data Bank is not a forensic laboratory. Forensic laboratories conduct the crime scene analysis. When I read that item, I thought it was addressed to recommendation

prélevés sur les lieux du crime. Je ne sais toutefois pas très bien quel est le montant des ressources supplémentaires qu'il faudrait prévoir pour inclure les données génétiques des victimes prélevées sur les lieux d'un crime et les verser dans la Banque nationale de données génétiques.

Le sénateur Joyal : Monsieur Yost, vous avez parlé d'une évaluation de la constitutionnalité du projet de loi concernant les personnes manquantes. Avez-vous reçu à l'époque des commentaires sur cette question de la part du Commissaire à la protection de la vie privée?

M. Yost : Non, pas du Commissaire à la protection de la vie privée. Nous avons reçu une analyse provenant de la Direction de la protection de la vie privée du ministère de la Justice. Nous avons bien sûr consulté les spécialistes de la protection de la vie privée et de la Charte. Nous avons obtenu leurs commentaires. Ces conseils nous aideront à rédiger le projet de loi, si le gouvernement décide d'en présenter un.

Le sénateur Joyal : Les questions de protection de la vie privée que soulève un fichier des personnes disparues jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement d'un tel fichier, et je crois même que cet aspect est plus important pour ce fichier que pour la Banque nationale de données génétiques.

M. Yost : Oui, je suis d'accord. M. MacKillop a parlé des personnes qui ne voulaient pas être retrouvées. Nous pouvons tous comprendre la volonté de Judy Peterson de vouloir mettre sur pied ce fichier des personnes disparues. Nous avons toujours tendance à penser à l'adolescent qui vient de disparaître et à ses parents, mais une personne disparue peut être un adulte qui a d'excellentes raisons de disparaître. Nous devons élaborer des protocoles pour préciser quelles sont les personnes qui peuvent demander que l'on recherche quelqu'un, et si ce quelqu'un est retrouvé, que devons nous faire? Permettons-nous à ces deux personnes de communiquer, si l'une d'entre elles ne veut pas être retrouvée, pour une raison ou pour une autre, et que nous découvrons cette situation. Ce travail détaillé n'est pas encore terminé. Il a été signalé que c'était un problème important qu'il fallait étudier. J'espère que nous arriverons éventuellement à le résoudre.

Le sénateur Joyal : La question suivante concerne la décision du gouvernement d'accepter la recommandation du comité de la Chambre des communes datée du 18 octobre, comme vous ou quelqu'un autour de cette table l'a mentionné ce matin. Je crois savoir que le montant de 14 millions de dollars qui figure dans le budget concerne uniquement la recommandation 2 et ne comprend pas la mise en œuvre de l'autre recommandation, pour ce qui est des fonds.

Ai-je raison d'interpréter le budget de cette façon?

M. Yost : Je ne voudrais surtout pas interpréter le budget, mais le budget concerne également la recommandation 2, puisqu'elle prévoit des fonds destinés aux gouvernements provinciaux de l'Ontario et du Québec qui vont attribuer chacun un financement supplémentaire à leurs laboratoires judiciaires.

La Banque nationale de données génétiques n'est pas un laboratoire judiciaire. Les laboratoires judiciaires effectuent les analyses des échantillons prélevés sur les lieux du crime. Lorsque

three on the forensic laboratory, the systematic taking of DNA samples upon conviction. The report made the point that before proceeding with the amendment, the government must provide the NDDB with the resources. That is obvious. That work would far exceed their capacity and so resources would be required, but I do not see the \$14 million as being addressed to the NDDB because I believe they were referring more to the other labs. I could be wrong, and I suspect Dr. Fourney is hoping I am wrong.

Senator Joyal: In other words, there is no money in the budget. Did the government have time to figure out the budgetary implications of accepting those recommendations? Did the government set out in the budget a way to recognize specific amounts in relation to any of those recommendations?

Mr. Yost: Recommendation two does not require any legislative changes. It relates to operational issues. Recommendation three and the recommendations for a victims index and a missing persons index require major legislative change, and you know the process to develop options for cabinet, to draft legislation and to have that legislation pass through the House of Commons and through the Senate. We are not talking about money that will flow now. We will have to attach dollar figures and identify a source of funds, or identify that there is no available source of funds and leave it to government to draw conclusions on funding and what it will support. However, with the best will in the world, I would be amazed if we can have anything up and running before 2012.

Senator Joyal: In other words, if I understand your comments, considering that the establishment of the missing persons index involves government appropriation, a bill introduced in Parliament without the proper Royal Recommendation to provide for the funds for it would not solve the problem, considering that the adoption of such legislation involves the effective appropriation of money?

Mr. Yost: That was the ruling in the house on Bill C-279; the bill needed a Royal Recommendation since it involved the expenditure of money. I assume that ruling will be sustained again if a similar bill is presented in the house. I am not sure how the Senate deals with such issues.

Senator Joyal: The Constitution of Canada provides that any bills pertaining to appropriation must originate from the House of Commons.

Mr. Yost, I want to go back to the letter you sent to the committee clerk. When you appeared on March 26, you were asked to provide a list of specific problems you see with the legislation, and to point out things that are causing problems. I think at that time David Bird also appeared with you.

j'ai lu ce crédit, j'ai cru qu'il visait la recommandation 3 concernant le laboratoire judiciaire, le prélèvement systématique d'échantillons génétiques au moment de la condamnation. Le rapport mentionne clairement qu'avant d'introduire cette modification, le gouvernement devra fournir les ressources nécessaires à la BNDG. Cela est évident. Ce travail ne correspond pas du tout à sa capacité et il faudrait lui accorder des ressources, mais je ne pense pas que ce montant de 14 millions de dollars est destiné à la BNDG, parce que je pense qu'on visait davantage les autres laboratoires. Il est possible que je me trompe et je crois que M. Fourney espère que ce soit le cas.

Le sénateur Joyal : Autrement dit, il n'y a pas d'argent dans le budget. Le gouvernement a-t-il eu le temps d'évaluer les répercussions de ces recommandations sur le budget, avant de les accepter? Le gouvernement a-t-il précisé dans le budget la façon de répartir certains montants entre ces diverses recommandations?

M. Yost : La recommandation 2 n'exige pas de modifications législatives. Elle touche des questions opérationnelles. La recommandation 3 et les recommandations proposant un fichier des victimes et un fichier des personnes disparues exigent des changements législatifs importants et vous connaissez le processus qui consiste à élaborer des options pour le cabinet, à rédiger un projet de loi, à le faire adopter par la Chambre des communes et par le Sénat. Nous ne parlons pas de fonds qui vont être versés immédiatement. Il va falloir calculer les coûts et trouver une source de financement ou constater qu'il n'existe pas de source de financement et laisser alors le gouvernement tirer ses propres conclusions à ce sujet et décider des initiatives qu'il appuiera. Cependant, avec la meilleure volonté du monde, je serais très surpris que nous puissions avoir quoi que ce soit de fonctionnel avant 2012.

Le sénateur Joyal : En d'autres mots, si j'ai bien compris vos commentaires, compte tenu du fait que la création d'un fichier des personnes disparues implique l'affectation de crédits, un projet de loi présenté au Parlement sans être appuyé par une recommandation royale prévoyant des fonds pour sa mise en œuvre ne permettrait pas de régler le problème, étant donné que l'adoption d'un tel projet de loi exige l'affectation de crédits?

M. Yost : C'est la décision qu'a prise la Chambre des communes au sujet du projet de loi C-279; le projet de loi devait être accompagné d'une recommandation royale puisqu'il prévoyait la dépense de fonds. Je pense que cette décision sera la même si un projet de loi comparable est présenté à la Chambre. Je ne sais pas très bien comment le Sénat règle ce genre de questions.

Le sénateur Joyal : La Constitution du Canada prévoit que tout projet de loi ayant pour effet l'affectation de crédits doit prendre naissance à la Chambre des communes.

Monsieur Yost, j'aimerais revenir à la lettre que vous avez envoyée à la greffière. Lorsque vous avez comparu le 26 mars, vous avez été invité à fournir une liste des différents problèmes que posait d'après vous ce projet de loi et à signaler les aspects qui faisaient problème. Je pense qu'à ce moment-là, David Bird a également comparu avec vous.

I know you answered that request, and the answer was provided to members of this committee. Can you point out in that list of requests which item necessitates amendments to the DNA legislation?

Mr. Yost: Believe it or not, that is one letter I did not print off and bring with me because I thought we were dealing with the missing persons index. Give me a copy and give me a moment and I will see what I can do for you.

I will make the overarching remark that this letter was addressed to problems with the existing system. Certain changes, certain things that are required, would not be a problem if the legislation was overhauled in a completely different way instead of being based upon judicial authorization in each and every case.

The first one, whether the conviction qualifies as a designated offence, will necessitate changing the legislation. One possibility, if we are working in the current system, is to have a clear demarcation so that if the offence is indictable, it is a designated offence almost. That demarcation will pick up all offences; then there will never be a problem in the court deciding whether the offence was a DNA offence.

Senator Baker: What about the hybrid offence?

Senator Joyal: The problem is with the hybrid offence.

Mr. Yost: You might indicate whether proceeding by an indictable offence that was proceeded with summarily could also be subject to DNA analysis. If that offence was included, we would not have a problem even with one.

On the execution of the National DNA Data Bank orders, we have problems. We know that the police are not prepared to rush around. Warrants are issued that cause a lot of difficulties. If the system was automatic upon conviction, or automatic upon arrest, which Senator Runciman mentioned, that situation would be the police preference. I do not think I am giving away any secrets; in our consultations, that situation has always been the police preference — we have the person, and we take the DNA then and there. Then that problem disappears obviously. I am not sure I know of a quick solution. We have to amend the legislation to find some other way to take samples.

CPIC — whether it is already contained in the DNA data bank — I do not see item as one that the legislation can address. On victims and deceased persons' DNA profiles, I think we have been talking about including them. There was mention there of an elimination database. We have to amend the legislation to address that item.

Je sais que vous avez donné suite à cette demande et que votre réponse a été distribuée aux membres du comité. Pouvez-vous signaler dans cette liste de demandes quels sont les points qui exigeaient que soit modifiée la Loi sur les empreintes génétiques?

M. Yost : Croyez-le ou non, je n'ai pas imprimé cette lettre pour l'apporter ici, parce que je pensais que nous allions parler du fichier des personnes disparues. Donnez-m'en un exemplaire et si vous m'accorder un moment, je vais voir ce que je pourrais faire pour vous.

Je vais faire la remarque générale suivante : cette lettre concernait les problèmes que soulevait le système actuel. Certains changements, certaines choses qu'il faut faire ne constitueraient pas un problème si le projet de loi était rédigé de façon complètement différente au lieu d'être fondé sur l'obligation d'obtenir une autorisation judiciaire dans tous les cas.

Le premier aspect, à savoir si la condamnation concerne une infraction désignée, va exiger que soit changée la loi. Si nous travaillons sur le système actuel, nous pourrions choisir un critère précis, voulant que tout acte criminel soit une infraction désignée ou presque. Ce critère pourrait être appliqué à toutes les infractions; les tribunaux n'auront aucune difficulté à juger si l'infraction doit donner lieu au prélèvement de données génétiques.

Le sénateur Baker : Et que faites-vous des infractions mixtes?

Le sénateur Joyal : Le problème concerne les infractions mixtes.

M. Yost : On pourrait préciser qu'une infraction mixte ayant donné lieu à des poursuites selon la procédure sommaire pourrait également faire l'objet d'une analyse génétique. Si ce type d'infraction était compris, cette catégorie ne ferait pas problème.

L'exécution des ordonnances de la Banque nationale de données génétiques soulève par contre des problèmes. Nous savons que les policiers n'aiment pas être obligés d'agir sur-le-champ. Les mandats posent souvent de nombreuses difficultés. Les policiers préféreraient une situation où les prélèvements seraient obligatoires dès qu'il y a condamnation ou arrestation, comme le mentionnait le sénateur Runciman. Je ne pense pas que je vous livre là des secrets; au cours de nos consultations, il a toujours été clair que la préférence des services de police était le prélèvement d'un échantillon au moment de l'arrestation — nous avons la personne, nous prélevons un échantillon d'ADN immédiatement. Cela supprimerait bien évidemment tout ce problème. Je ne sais pas s'il existe une solution rapide. Il faudrait modifier la loi pour trouver d'autres façons de prélever des échantillons.

Le CIPC — la question de savoir si le profil se trouve déjà dans la BNDG — je ne pense pas que le projet de loi puisse régler cette question. Pour ce qui est des profils génétiques des victimes et des personnes décédées, je crois qu'il a été question que ces profils soient versés dans la banque. Il a également été fait mention d'une base de données d'élimination des suspects. Il faudrait modifier la loi pour régler cette question.

Regarding the Crime Scene Index, not all crimes qualify as designated offences; so depending on what is done with designated offences, it clearly affects that item, which ties in with the other one.

Communicating close matches is kinship analysis or familial searching. Clearly, we need to change the legislation for that one.

The letter refers to international exchanges. I am not certain what we can do in the legislation. It probably follows from what we do with communication domestically. Currently, the exchanges mirror each other, but there might be some hesitation if we start to take DNA on arrest from people who have not been convicted of anything. Do we want to share that information internationally? That is something we have to consider.

Thus ends the letter, fortunately.

Senator Joyal: Finally, I will come back to the missing index persons, because that is what you were asked to testify on this morning. In your consultation, was any province or territorial authority reluctant to have that index established?

Mr. Yost: Several provinces expressed concern regarding the cost. Provinces that had their own forensic laboratories — not to name the two — suggested they had no capacity to implement it; and they will resist anything in legislation that purports to force them to implement it.

My co-chair on the legal issues committee was from the Province of Quebec, which tends to be fairly protective of its jurisdiction. As long as we establish it on a basis of consent and do not purport to require coroners to do anything, because that jurisdiction is provincial, and play it like the Crime Scene Index — here is a service we provide nationally; if you wish to upload, you may — there are no objections. For anything that attempts to be prescriptive within provincial jurisdiction, there will be resistance.

[Translation]

Senator Boisvenu: There are two schools of thought about the missing persons index: one is that there should be 10 provincial indexes within a single bank, and the other is that there should be a centralized index. Which would you be inclined to introduce?

Mr. Yost: I believe that a centralized index would be preferable. The legislation that was planned when the National DNA Data Bank was created provided that the provinces would conduct all the analyses, even of convicted offenders, and that the comparisons would be made in Ottawa on a single computer. That legislation, Bill C-13, was not very successful. We had to amend the legislation and centralize everything in Ottawa.

Pour ce qui est du fichier de criminalistique, ce ne sont pas toutes les scènes de crime qui concernent des infractions désignées; les modifications éventuellement apportées à la catégorie des infractions désignées vont avoir des répercussions sur cet aspect, qui est relié au précédent.

La communication des correspondances suffisantes touche aux recherches familiales et aux analyses de parenté. Il est évident qu'il faudrait modifier la loi sur ce point.

La lettre fait référence aux échanges internationaux. Je ne sais pas très bien ce que nous pouvons faire dans ce domaine avec le projet de loi. Cela découle probablement de ce que nous communiquons à l'échelle nationale. À l'heure actuelle, il y a un parallélisme des échanges de renseignements, mais cette méthode pourrait susciter quelques hésitations si nous commençons à prélever des échantillons génétiques au moment de l'arrestation de personnes qui n'ont pas été déclarées coupables de quoi que ce soit. Sommes-nous prêts à communiquer ces renseignements à d'autres pays? C'est un aspect que nous devons examiner.

Voilà qui termine la lettre, et j'en suis heureux.

Le sénateur Joyal : Enfin, je vais revenir au fichier des personnes disparues, parce que c'est le sujet sur lequel vous avez été invité à témoigner ce matin. Dans vos consultations, y avait-il une province ou un territoire qui était réticent à la création de ce fichier?

M. Yost : Plusieurs provinces se sont inquiétées des coûts. Les provinces qui avaient leurs propres laboratoires judiciaires — pour ne pas les nommer — ont fait savoir qu'elles n'avaient pas la capacité de mettre en œuvre un tel fichier et qu'elles étaient prêtes à s'opposer à tout projet de loi qui viserait à les obliger à le mettre en œuvre.

Mon coprésident du comité des questions juridiques venait de la province de Québec, une province qui tend à protéger ses domaines de compétence. Tant que nous respectons la notion de consentement pour ce fichier, et que nous n'essayons pas d'obliger les coroners à faire quoi que ce soit, parce qu'ils relèvent des provinces, et que nous agissons comme pour le fichier de criminalistique — voici un service qui est fourni au palier national; si vous voulez verser des données, vous pouvez le faire — il n'y a pas d'objections. Par contre, toute tentative d'imposer quoi que ce soit dans des domaines relevant des provinces va susciter une résistance.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Il y a deux philosophies sur le plan du fichier des disparus : l'une qui prône dix fichiers provinciaux réunis dans une même banque, et l'autre un fichier centralisé. Votre orientation irait dans quel sens?

M. Yost : Je crois qu'un fichier centralisé serait préférable. La législation prévue lors de la création de la Banque nationale de données génétiques prévoyait que les provinces feraient toutes les analyses, même des condamnés, et que les comparaisons se feraient à Ottawa, sur un seul ordinateur. Ce projet de loi C-13 n'a pas connu un grand succès. Nous avons dû modifier la législation et tout centraliser à Ottawa.

This is very beneficial in my opinion, because we can set national standards and information will be in a standard format. Obviously, this method implies a great deal of consultation and cooperation with the provinces and jurisdictions, but I am certain that the desire to cooperate is there and that operational problems can be overcome.

Senator Boisvenu: In your document, you talk about work done to introduce a missing persons index: a preliminary version in 2005, a design session in 2007. Are these documents available?

Mr. Yost: I know that I do not have permission to distribute the document that was prepared by my subcommittee on legal issues. We never asked the provinces whether or not they had any objections. It was for our internal work. I imagine that the same is true of the other documents that were prepared.

Mr. MacKillop: Essentially, yes, the same is true. We did not ask for permission to disclose the working documents we used and continue to use as we move forward with the consultations and eventually, I hope, come up with a final document.

Senator Boisvenu: Madam Chair, it is important for the committee to have these documents.

The Chair: If we do not have the right to have them, then we do not have the right, but I will ask the witnesses to find out as soon as possible. If anyone wants to go through the Access to Information Act, then that is another matter, but I am asking in accordance with the rules governing committees and relations between committees, officials and departments.

[English]

Senator Runciman: Mr. Yost talked about the budget, the \$14 million that Senator Joyal raised. The report that Government Consulting Services carried out for the government indicates that Ontario and Quebec will need to increase their capacity levels by approximately 65 per cent to meet the requirements of Bill C-13 and Bill C-18, according to the findings of that organization. They use a dollar figure of approximately \$7 million a year for both jurisdictions to meet the anticipated requirements under those two bills.

You are correct. That report indicates that there are no additional resources at the federal level with respect to the challenges. One comment in the report that is damning in some respects indicates that the RCMP has much more technology — two to three times the level of staff — and fewer samples being processed than in the other two labs.

I do not know if anyone wants to respond to that comment, but the report concludes that the RCMP has the capacity but has not demonstrated the ability to handle the extra workload. Has

Ceci est très avantageux, à mon avis, étant donné que l'on peut établir des normes à travers le pays et que les mêmes renseignements se trouveront dans un format uniforme. Évidemment, cette méthode implique beaucoup de consultations et de collaboration avec les provinces et les juridictions, mais je suis convaincu que la volonté de coopérer est là et que les problèmes opérationnels peuvent être surmontés.

Le sénateur Boisvenu : Dans votre document, vous parlez de travaux relatifs à la mise en œuvre d'un fichier de personnes disparues; en 2005, une version préliminaire, en 2007, une séance de conception. Ces documents sont-ils disponibles?

M. Yost : Je sais que je n'ai pas l'autorisation de distribuer le document qui a été préparé par mon sous-comité sur les questions légales. Nous n'avons jamais demandé aux provinces si elles avaient des objections ou non. C'était pour nos travaux internes. Je suppose que c'est la même chose avec les autres documents qui ont été préparés.

M. MacKillop : Essentiellement oui, c'est la même chose. On n'a pas demandé l'autorisation de divulguer les documents de travail qu'on utilise et qu'on continue à utiliser tant qu'on avance avec les consultations et qu'on arrive, j'espère, un moment donné, avec un document final.

Le sénateur Boisvenu : Madame la présidente, il serait important que le comité ait ces documents.

La présidente : Si on n'a pas le droit de les avoir, on n'a pas le droit, mais je vais demander aux témoins de se renseigner, aussi vite que possible. Si un individu veut exploiter du côté de la Loi sur l'accès à l'information, c'est autre chose, moi, je vous fais une demande selon les règles régissant les comités et les relations entre les comités, les fonctionnaires et les ministères.

[Traduction]

Le sénateur Runciman : M. Yost a parlé du budget, du montant de 14 millions de dollars qu'a mentionné le sénateur Joyal. Le rapport qu'a préparé Services conseils du gouvernement pour le gouvernement indique que l'Ontario et le Québec vont devoir augmenter leur capacité d'environ 65 p. 100 s'ils veulent répondre aux obligations qu'imposent les projets de loi C-13 et C-18, d'après les conclusions de cet organisme. Il utilise un chiffre d'environ 7 millions de dollars par an pour les deux provinces, si l'on veut qu'elles répondent aux obligations prévues par ces deux projets de loi.

Vous avez raison. Le rapport montre qu'il n'y a pas de ressources supplémentaires au palier fédéral pour ce qui est des défis. Le rapport contient un commentaire qui est accablant sur certains points, parce qu'il mentionne que la GRC dispose d'une excellente technologie — de deux ou trois fois le personnel des autres laboratoires — et a moins d'échantillons à traiter que les deux autres laboratoires.

Je ne sais pas si quelqu'un veut répondre à ce commentaire, mais le rapport conclut que la GRC possède la capacité, mais n'a pas démontré qu'elle était en mesure de traiter une quantité

that situation changed, or is it driving the wording in the budget with respect to exploring different delivery models, including potential privatization?

Mr. MacKillop: At the time the GCS report was prepared, there were challenges in the RCMP labs. The RCMP was also in the process of opening their new lab, and a significant amount of their resources went toward training and hiring new people.

The situation has been corrected with the transformation process the RCMP has undergone. The report is dated, and the information was from 2005 to 2007. Much of that situation has changed. Assistant Commissioner Henschel and Ronald Fourny talked about the transformation process that the RCMP has undergone recently, and the progress it has shown. The capacity referenced in that report has changed, and the throughput and output coming from the labs is now significantly greater.

Senator Runciman: With respect to the wording in the budget, and taking a look at different delivery models, can you indicate to us what plans are in the works with respect to how you approach that delivery?

Mr. MacKillop: At this point, I can only reiterate what is in the budget. We have been asked to examine alternative delivery models. There is no foregone conclusion on the need necessarily for an alternative delivery model. We have been asked simply to look at models and the way we go about delivering them at this point.

Senator Runciman: Are you looking at them internally within government? I have some concern with respect to looking at models solely from an internal perspective. It is nice to have outside views with respect to the best way to move forward.

Mr. MacKillop: In developing any recommendations or preparing a study, we try to have as objective a view as possible. How we go about delivering the service at this point is the advice I give to my minister.

Senator Runciman: It precludes this committee from offering comparable advice.

Mr. MacKillop: This committee is free to offer anything it wishes to offer.

Senator Runciman: Thank you.

The Chair: It is interesting that the government said it accepted in principle all the recommendations of the House of Commons committee. As I recall, one recommendation was against privatization. I was struck by that recommendation.

However, I want to ask about various models. Also, I want to ask whether any consideration has been given to, or whether you can offer us any thoughts on, possible advantages and disadvantages of public-private partnerships. In particular, is some such approach interesting for the creation of new services, such as a missing persons index?

supplémentaire d'échantillons. Cette situation a-t-elle changé ou est-ce qu'elle explique la formulation utilisée dans le budget qui parle d'explorer différents modèles de prestation, notamment la possibilité de privatiser cette opération?

M. MacKillop : À l'époque où a été préparé le rapport de SCG, les laboratoires de la GRC connaissaient quelques difficultés. La GRC était également en train d'ouvrir un nouveau laboratoire et une partie importante de ses ressources étaient consacrées à l'embauche et à la formation du nouveau personnel.

La situation a été corrigée grâce au processus de transformation qu'a mis en œuvre la GRC. Le rapport date et l'information remonte à 2005 ou 2007. La situation a beaucoup changé. Le commissaire adjoint Henschel et Ronald Fourny ont parlé du processus de transformation qu'avait subi récemment la GRC et des progrès qui en étaient découlés. La capacité mentionnée dans ce rapport a changé, et l'efficacité des laboratoires s'est grandement améliorée.

Le sénateur Runciman : Pour ce qui est de la formulation utilisée dans le budget et d'examiner différents modèles de prestation, pourriez-vous nous mentionner les différentes possibilités examinées en matière de prestation?

M. MacKillop : Pour le moment, je ne peux que reprendre ce qui se trouve dans le budget. Nous avons été invités à examiner d'autres modèles de prestation. Il n'est pas acquis qu'il soit nécessaire de choisir un autre modèle de prestation. Jusqu'ici, nous avons simplement été invités à examiner différents modèles et la façon dont nous fournissons ce service.

Le sénateur Runciman : Est-ce que ce sont uniquement des fonctionnaires du ministère qui effectuent cet examen? Je n'aime pas beaucoup que l'on examine différents modèles, du seul point de vue interne. Il est souhaitable de demander à des personnes de l'extérieur qu'elle est la meilleure façon de procéder.

M. MacKillop : Lorsque nous élaborons des recommandations ou préparons une étude, nous essayons d'être aussi objectifs que possible. Je conseille le ministre sur la façon dont nous fournissons ce service à ce moment-ci.

Le sénateur Runciman : Cela empêche le comité d'offrir des conseils comparables.

M. MacKillop : Le comité est libre d'offrir tout ce qu'il veut.

Le sénateur Runciman : Merci.

La présidente : Il est intéressant de mentionner que le gouvernement a déclaré qu'il acceptait en principe toutes les recommandations du comité de la Chambre des communes. Si je me souviens bien, une des recommandations était défavorable à la privatisation. Cette recommandation m'a frappée.

J'aimerais toutefois poser des questions au sujet des différents modèles. J'aimerais également savoir si vous avez envisagé les avantages et les désavantages possibles d'un partenariat public-privé ou si vous avez réfléchi à cette question. En particulier, est-ce qu'une telle approche pourrait être intéressante pour la création de nouveaux services, comme un fichier des personnes disparues?

Mr. Yost: I am not an expert on public-private partnerships but fundamentally, if we are to use this information in the way that I understand it, it would be possible to upload to the Combined DNA Index System, CODIS. It is also my understanding that the FBI insists that anything going to the CODIS be from a government lab. The United States might have a couple hundred of those labs because various police forces run their own. Fortunately, we have only three. Even if the work is sent out, it would ultimately fall to the RCMP to do all the work necessary to vet it and upload it to the CODIS.

Working out the details financially, et cetera, is not my job. Mr. MacKillop has my sympathies because I think it is his job. Definite difficulties are involved.

The first recommendation is to keep everything at the National DNA Data Bank except in terms of emergencies, if I can put it that way. Some kind of partnership might be appropriate to respond to the vast increase that is likely to happen in samples sent to the National DNA Data Bank, whether on arrest or on conviction. We anticipate those numbers dropping rapidly given the amount of recidivism. Do you build up for the capacity expected at day one or do you build up for an anticipated capacity after three or four years and make some kind of arrangement with the private sector to take the overload? These questions are difficult financial issues that, fortunately, being in criminal law policy, I only have to think about because they are not my problem.

Mr. MacKillop: Thanks for your sympathies. If we look at any public-private partnership, we have to look at the legal issues, so you would be dragged into this issue.

We have not conducted any studies on the issues. You are correct in saying that the government accepted all the recommendations in principle. The statement in the budget asked us to examine alternate service delivery models. It is not a foregone conclusion that we will move to any alternate service delivery. My knowledge is the situation in the U.K. where many of their labs went private. The initial rationale might have been financial. My understanding is that the experiment in the U.K. has not been as successful recently as it seemed to be initially when they went that route. We will have to include the experience of other countries in our examination of any alternate service delivery model.

The Chair: Do you know if the U.K. can upload to CODIS?

Mr. Yost: I am not sure whether the U.K. operates on the CODIS model of the FBI. We use it but I am not sure what Europe and the U.K. use.

M. Yost : Je ne suis pas un spécialiste des partenariats publics-privés, mais essentiellement, si nous voulons utiliser ces renseignements comme je le comprends, il serait possible de verser les données dans le Combined DNA Index System, le CODIS. Je crois également savoir que le FBI exige que toutes les données qui sont versées dans le CODIS proviennent d'un laboratoire du gouvernement. Les États-Unis possèdent quelques centaines de laboratoires, parce qu'il y a un certain nombre de services de police qui possèdent leur propre laboratoire. Heureusement, nous n'en avons que trois. Même si le travail était effectué à l'extérieur, il incomberait finalement à la GRC de le vérifier et finalement, de verser les données dans le CODIS.

Je ne m'occupe pas des détails financiers. J'ai beaucoup de respect pour M. MacKillop, parce que je crois que c'est son travail. Cet aspect soulève des questions précises.

La première recommandation est de conserver toutes les données dans la Banque nationale de données génétiques, sauf en cas d'urgences, si je peux m'exprimer ainsi. Il serait peut-être approprié d'établir un partenariat pour répondre à l'augmentation considérable que risque de connaître le nombre des échantillons envoyés à la Banque nationale de données génétiques, que les prélèvements soient effectués au moment de l'arrestation ou de la condamnation. Nous prévoyons que ces chiffres vont diminuer rapidement, compte tenu de l'ampleur de la récidive. Faut-il posséder la capacité nécessaire dès le début, ou acquérir la capacité prévue en trois ou quatre ans et conclure des ententes avec le secteur privé pour lui confier le surcroît de travail initial? Cela soulève des questions financières complexes sur lesquelles je n'ai pas besoin de réfléchir, parce qu'étant dans la section de la politique en matière de droit pénal, ce ne sont pas mes problèmes.

M. MacKillop : Je vous remercie du respect que vous me témoignez. Si nous regardons les partenariats publics-privés, il faudra nécessairement examiner les questions juridiques, de sorte que vous serez bien obligé de vous intéresser à cette question.

Nous n'avons pas effectué d'études sur ces questions. Vous avez raison de dire que le gouvernement a accepté, en principe, toutes les recommandations. La déclaration qui figure dans le budget nous invite à examiner d'autres modèles de prestation de service. Il n'est pas acquis que nous allons proposer un autre modèle de prestation de service. Je me base sur la situation du Royaume-Uni où de nombreux laboratoires sont devenus des laboratoires privés. La raison initiale de ce changement était peut-être financière. Je crois comprendre que l'expérience qu'a connue le Royaume-Uni n'a pas été aussi réussie dernièrement qu'elle semblait l'être au moment où cette voie a été choisie. Nous allons tenir compte de l'expérience acquise par d'autres pays lorsque nous allons examiner les autres modèles de prestation de service.

La présidente : Savez-vous si le Royaume-Uni peut verser des données dans le CODIS?

M. Yost : Je ne sais pas si le R.-U. fonctionne selon le modèle CODIS du FBI. Nous l'utilisons, mais je ne suis pas sûr que ce soit le cas en Europe et au R.-U.

Senator Joyal: On a point of information, perhaps Mr. MacKillop will look into the testimony before the committee by Anthony Tessarolo from the Ontario Ministry of Community Safety and Correctional Services, on the issue of public and private forensic delivery.

The Chair: If the witnesses have not seen the evidence, we will be glad to provide it to them. We will be delighted to receive any comments.

[Translation]

Senator Carignan: That is a question I have asked other people previously, but they are supposed to send us the information. Do you have any study findings on savings resulting from the impact of DNA in investigations and trials?

We were given the example of an investigation in Toronto into the death of a young girl. The investigation revealed that once traces of DNA were found, the number of investigators dropped from 100 to six. That is an incredible savings. In the justice system, DNA evidence affects the number of guilty pleas.

We are told that in practice, DNA evidence is a major factor in guilty pleas, so I wanted to know whether you had any studies that put a figure to the savings in the system.

Mr. MacKillop: Our department has never done any studies of this sort. We have heard of anecdotal evidence, but no studies have been done of the cost savings of using DNA as opposed to another investigation method.

Mr. Yost: I have to say that the Department of Justice has not done any research on this issue. There are two sides to every coin, as the saying goes. Often, in what is called a cold case, nothing has happened in 10 years, then a DNA match is made and the whole investigation is re-opened.

What is clear is that the ability to identify someone with certainty using DNA has had a major impact on all sorts of trials. I understand that some studies have been done in the United States on this impact. I will see if I can find them. In the system as a whole, there are some costs that are higher and others that are lower.

The Chair: Yesterday, we received a document: *Effectiveness and Cost Efficiency of DNA Evidence in Volume Crime — Denver, Colorado Site Summary*.

I imagine that if Senator Joyal has it, you have it. The document was distributed.

Senator Carignan: Given the quantity of documents in your office, I am sure we are not sharing the same ones.

The Chair: He is able to lay his hands on every document; that is what is so miraculous.

[English]

Gentlemen, thank you very much indeed. As usual, this session has been extremely instructive and helpful.

(The committee continued in camera.)

Le sénateur Joyal : À titre d'information, j'invite M. MacKillop à examiner le témoignage qu'a rendu devant le comité Anthony Tessarolo du Ministère ontarien de la sécurité communautaire et des services correctionnels, sur la question de la prestation publique ou privée des services de laboratoire judiciaire.

La présidente : Si les témoins n'ont pas vu ces témoignages, nous serons heureux de les leur fournir. Nous serions ravis de recevoir vos commentaires.

[Français]

Le sénateur Carignan : C'est une question que j'ai déjà posée à d'autres personnes avant, mais elles sont censées nous envoyer l'information. Avez-vous le résultat d'études faites sur les économies engendrées par l'impact de l'ADN dans les enquêtes et lors des procès?

On nous a donné l'exemple d'une enquête à Toronto sur le décès d'une jeune fille. L'enquête révélait que dès qu'on avait trouvé des traces d'ADN, on était passé de 100 enquêteurs à six enquêteurs. Il s'agit d'une économie phénoménale. En matière de justice, les preuves d'ADN influencent le nombre de plaidoyers de culpabilité.

On nous dit qu'en pratique, les preuves d'ADN incitent beaucoup les plaidoyers de culpabilité, donc je voulais savoir si vous aviez des études à ce niveau chiffrant les économies du système.

M. MacKillop : Au niveau de notre ministère, nous n'avons jamais fait d'étude à ce niveau. Nous avons entendu parler de diverses anecdotes, mais aucune étude n'a été produite au niveau des coûts épargnés en utilisant l'ADN versus une autre façon d'enquêter.

M. Yost : Je dois dire qu'au ministère de la Justice, aucune recherche n'a été faite sur cette question. Comme on dit, il y a deux côtés à une médaille. L'ADN, souvent — ce qu'on appelle un « cold case » en anglais —, il ne s'est rien passé depuis dix ans, puis on reçoit une correspondance et toute une enquête commence une fois de plus.

Ce qui est évident, c'est que la certitude d'identification fournie par l'ADN a eu un impact majeur sur toutes sortes de procès. Je crois savoir qu'aux États-Unis, quelques études ont été faites sur cet impact. Je vais voir si je peux les trouver. Dans le système en entier, il a des coûts qui sont élevés et d'autres qui sont réduits.

La présidente : Nous avons reçu un document hier : *Effectiveness and Cost efficiency of DNA evidence and volume crime — Denver, Colorado Site Summary*.

J'imagine que si le sénateur Joyal l'a, vous l'avez. Ce document a été distribué.

Le sénateur Carignan : Vu la quantité de documents qu'il y a dans votre bureau, je suis certain qu'on ne partage pas les mêmes!

La présidente : Il sait trouver chaque document, voilà le miracle!

[Traduction]

Messieurs, je vous remercie énormément. Comme d'habitude, cette séance a été extrêmement instructive et utile.

(Le comité poursuit ses travaux à huis clos.)



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Wednesday, March 24, 2010

Warnex PRO-DNA Services Inc.:

Amarjit Chahal, Senior Director and Technical Leader.

Maxxam Analytics:

Wayne Murray, Director, Forensic and DNA Services;

Martin Westecott, Supervisor/Forensic Biologist.

Thursday, March 25, 2010

Department of Justice Canada:

Greg Yost, Counsel, Criminal Law Policy Section.

Public Safety Canada:

Barry MacKillop, Director General, Law Enforcement and Border Services Directorate.

TÉMOINS

Le mercredi 24 mars 2010

Warnex Services PRO-ADN :

Amarjit Chahal, directeur principal et chef technique.

Maxxam Analytique :

Wayne Murray, directeur, Services d'analyse médico-légale et génétique;

Martin Westecott, superviseur/biologiste légiste.

Le jeudi 25 mars 2010

Ministère de la Justice Canada :

Greg Yost, avocat, Section de la politique en matière de droit pénal.

Sécurité publique Canada :

Barry MacKillop, directeur général, Direction générale de l'application de la loi et des stratégies frontalières.